



**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 8 FEVRIER 2024
Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

sous la Présidence de Monsieur Alain PICHON,
Secrétaire de séance : Joëlle PELTIER

La réunion s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Vienne à Poitiers.

Ouverture de la séance à 9 h 37.

Les membres ci-après étaient présents et ont constitué le quorum à la réunion du Conseil Départemental :

- **Brigitte ABAUX**, Conseillère Départementale Déléguée, Présidente de la commission Habitat, Logement
- **Sandrine BARRAUD**, Conseillère Départementale, Présidente de la commission Tourisme, Attractivité
- **Isabelle BARREAU**, Conseillère Départementale Déléguée
- **Gilbert BEAUJANEAU**, Vice-Président, Président de la commission Routes, Mobilités
- **Bruno BELIN**, Conseiller Départemental Délégué, Président de la commission Culture, Événementiel
- **Rose-Marie BERTAUD**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Action Sociale, Enfance, Famille
- **François BOCK**, Conseiller Départemental
- **Anne-Florence BOURAT**, Vice-Présidente Déléguée, Présidente de la commission Santé
- **Catherine BOURGEON**, Conseillère Départementale
- **Anthony BROTTIER**, Conseiller Départemental
- **Valérie CHEBASSIER**, Conseillère Départementale
- **Henri COLIN**, Vice-Président, Président de la commission Education, Collèges, Université, Bâtiments
- **Benoît COQUELET**, Vice-Président, Président de la commission Insertion, Emploi, Pôles Economiques
- **Valérie DAUGE**, 1ère Vice-Présidente, Présidente de la commission Personnes Agées, Personnes Handicapées

- **Guillaume DE RUSSÉ**, Président Délégué, Président de la commission Financements Union Européenne, Etat, Région et Grands Projets
- **Marie-Renée DESROSES**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Ressources Humaines, Moyens Généraux
- **Ludovic DEVERGNE**, Conseiller Départemental
- **Claude EIDELSTEIN**, Vice-Président, Rapporteur Général du Budget, Président de la commission Finances
- **Aline FONTAINE**, Conseillère Départementale
- **Francis GOMEZ**, Conseiller Départemental
- **Pascale GUITTET**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Jeunesse, Sport, Citoyenneté
- **Florence HARRIS**, Conseillère Départementale
- **Alain JOYEUX**, Conseiller Départemental
- **Jean-Louis LEDEUX**, Vice-Président, Président de la commission Agriculture, Ruralité
- **Pascale MOREAU**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Aménagement du Territoire
- **Jérôme NEVEUX**, Conseiller Départemental
- **Sybil PÉCRIAUX**, Conseillère Départementale Déléguée, Présidente de la commission Relations Internationales
- **Joëlle PELTIER**, Vice-Présidente Déléguée, Présidente de la commission Climat et Développement Durable
- **Gérard PEROCHON**, Conseiller Départemental
- **Alain PICHON**, Président du Conseil Départemental
- **Benoît PRINÇAY**, Conseiller Départemental
- **Sarah RHALLAB**, Conseillère Départementale
- **Séverine SAINT-PÉ**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Aménagement et Inclusion Numériques
- **Grégory VOUHÉ**, Conseiller Départemental

Les membres ci-après étaient absents mais représentés :

- **Marie-Jeanne BELLAMY**, Conseillère Départementale, a donné pouvoir à Alain PICHON
- **Jean-Olivier GEOFFROY**, Conseiller Départemental, a donné pouvoir à Jean-Louis LEDEUX
- **Gérard HERBERT**, Conseiller Départemental, a donné pouvoir à Isabelle BARREAU

Les membres ci-après étaient absents :

- **Lydie NOIRAUT**, Conseillère Départementale

Le Procès-Verbal de la réunion précédente a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR ET VOTES

N° d'acte	Récapitulatif des délibérations	Union pour la Vienne	La Vienne en Transition	Renaissance en Vienne	Parti Socialiste	Sens du vote	P.
1. Commission des Finances							
2024CD0001	Débat d'Orientations Budgétaires 2024	Pour	Pour	Pour	Pour	Adopté à l'unanimité	P66

Alain PICHON : Bonjour à toutes et à tous, je dirai quelques mots en introduction sur le débat d'orientations budgétaires 2024, puis sur la commission permanente qui s'enchaînera. C'est la première séance plénière de cette année consacrée au débat d'orientations budgétaires. Je souhaite l'ouvrir avec les mêmes mots que j'avais employés lorsque j'avais clôturé notre dernière séance en 2023 : respect, écoute, équilibre, proximité, intérêt général... Je ne ferme pas cette liste. C'est juste essentiel, me semble-t-il, pour mener notre politique et avancer, face aux différentes actualités marquées par des tensions, comme vous avez pu le remarquer évidemment, sur divers sujets essentiels pour la cohésion de notre société et de nos territoires. Dans ce contexte assez sensible, je souhaite rappeler solennellement l'attachement de notre Département à nos valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité. Le premier point est le soutien total que nous apportons à nos agriculteurs : la fraternité, la solidarité avec le monde agricole. Aux côtés de Benoît PRINÇAY, Jean-Louis LEDEUX et Jean-Olivier GEOFFROY, nous sommes allés les rencontrer pour leur affirmer notre soutien total et les écouter, alors qu'ils traversent une crise structurelle avec des normes extrêmement importantes. Ils subissent une concurrence déloyale, je ne vais pas entrer dans les détails, vous connaissez le sujet. La loi EGalim n'est pas forcément respectée par tous et ce système doit changer en profondeur. J'attends du Gouvernement qu'il crée les conditions pour que nos agriculteurs puissent vivre dignement de leur métier, ce qui n'est plus le cas. Nous ne pouvons pas avoir tout un pan de notre agriculture qui soit exsangue, qui n'ait plus du tout de revenus entre autres et qui soit sujet à des contrôles permanents et incessants. Qu'il y ait des contrôles, c'est normal, mais que ce ne soit pas en permanence. C'est essentiel dans notre département de la Vienne, si nous voulons continuer à avoir demain des agriculteurs, mais aussi des produits locaux, et je m'adresse là à Benoît PRINÇAY qui connaît bien le sujet, car c'est juste essentiel. Si nous voulons une agriculture de qualité, il faut que nos agriculteurs puissent vivre dignement, apporter de la nourriture de qualité pour toutes les populations, mais aussi évidemment, c'est quelque chose d'important et d'essentiel, pour nos collégiens, et de plus en plus de collectivités travaillent avec Agrilocal. C'est essentiel pour la nourriture, mais pas uniquement, ça l'est aussi pour l'environnement, nos paysages, et bien d'autres choses encore, je n'entrerai pas dans les détails. Ils sont juste essentiels au développement de l'attractivité de la Vienne. Et puis, il faut se poser la vraie question de la souveraineté alimentaire. Quand nous mangeons des aliments à base de soja en France, c'est du soja OGM du Brésil importé à 80 % : il faut le savoir. C'est extrêmement étonnant qu'on nous interdise les OGM en France - ceci est respectable et je ne le remets pas en cause - , mais

que nous en importions des quantités considérables de pays étrangers avec des règles non autorisées chez nous, cela me semble tout à fait impossible.

Pour le lancement du PTGE (Projet territorial de gestion de l'eau), nous ne sommes pas tout à fait proches ou très loin de l'agriculture. Le premier comité de pilotage a eu lieu lundi avec toutes les parties prenantes. 80 personnes étaient présentes venant de tous les horizons et de tous les univers liés à l'eau. Il y avait également les membres de la CLE (Commission locale de l'eau), du petit cycle de l'eau, des représentants du monde économique, agricole, de l'industrie et bien sûr des milieux aquatiques. C'est une fierté à mon sens que notre département soit attentif à l'équilibre du partage de l'eau. Vous avez validé avec enthousiasme cet engagement en prenant cette responsabilité en tant que l'un des plus grands défis de ce siècle. Nous avons une vision globale à développer pour l'intérêt supérieur de notre département, et je pèse mes mots, l'eau est notre patrimoine commun. C'est une vraie satisfaction de voir se concrétiser cette ambition et coconstruire le PTGE du bassin du Clain. C'était attendu depuis longtemps par de nombreux acteurs. Merci à Joëlle PELTIER et Jean-Louis LEDEUX pour leur investissement très important. À l'intérieur de cette co-construction, nous avons aussi voulu qu'il y ait une consultation citoyenne importante. Nous sommes accompagnés par deux membres du Comité national du débat public. Il faut aussi que les citoyens, qu'ils soient engagés ou non, aient leur part de parole et puissent faire avancer aussi leurs idées dans ce débat. Il s'agit de construire un PTGE pour un territoire plus résilient en vue de trouver un juste équilibre entre nos besoins et les ressources disponibles. L'équilibre est sûrement le mot le plus important au milieu de toutes ces réflexions, mais c'est évidemment un défi s'inscrivant dans un temps long et qui demande du courage, de la détermination. Heureusement, nous n'en manquons pas. Joëlle, un petit mot peut-être là-dessus ? Et Jean-Louis ensuite, si vous le voulez bien, n'hésitez pas.

Joëlle PELTIER : Oui, merci Président. Je vais vous réaffirmer effectivement que Jean-Louis et moi sommes mobilisés sur ce dossier, qui se trouve être un enjeu majeur pour le département. Je voudrais remercier Gwenaëlle DUBÉE et l'ensemble des services qui ont œuvré depuis plusieurs mois pour rendre possible la mise en place de ce PTGE. Nous verrons dans les orientations budgétaires que cela fait partie des priorités affichées du département. Nous espérons surtout que nous puissions mettre en place un climat apaisé pour pouvoir travailler de façon constructive. Cela ne sera pas facile, nous sommes conscients du défi à relever, mais en tout cas, soyez assurés de notre motivation et de notre

bienveillance pour que chaque acteur puisse s'exprimer de façon très libre et coconstruire ce PTGE pour les années qui viennent.

Alain PICHON : Merci Joëlle. Jean-Louis, un mot.

Jean-Louis LEDEUX : Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, le projet est lancé depuis lundi. Nous savons que nous avons une somme de travail énorme devant nous par rapport à l'ambition de coconstruire sur cette politique de l'eau et avec tous les acteurs du département. Je dirais que nous sommes en ordre de marche, en ordre de travail. Les premières réunions vont démarrer sur le mois de mars et les calendriers seront envoyés à tout le monde. Cette consultation citoyenne, qui sera dans le quatrième collège, va démarrer à partir de la mi-mai. C'est le travail que nous allons faire avec les garants qui sont autour de nous et qui permettront de bien valider que toute la méthode mise en place soit quelque chose de « coconstruit » avec intégration de tous les acteurs.

Alain PICHON : Absolument. Merci à vous et aux équipes pour ce travail très important. C'est un travail évidemment sur un temps long, mais nous essaierons bien sûr d'avancer vite. Et, quand on me dit, au premier COPIL (Comité de pilotage) qu'il faut prendre le temps de bien réfléchir, il faut bien évidemment prendre le temps, mais ne comptez pas sur moi et sur nous pour que cela dure 10 à 12 ans comme le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Clain. Je regarde Rose-Marie, puisque c'est Maurice RAMBLIERE qui gérait à son époque, en tant que Conseiller général. Il a été le premier président du SAGE Clain. C'était un travail très long, repris ensuite par Joëlle. Ce qui n'est pas le cas ici, nous ne sommes pas du tout sur ces visions. Nous avancerons et nous validerons, au fur et à mesure, les dossiers qui seront agréés. Nous ne sommes pas naïfs. Nous ne ferons pas l'unanimité, ni avec les uns, ni avec les autres pour valider les dossiers, mais en tout cas autour de la table, nous avancerons dans les discussions, dans le dialogue et dans l'équilibre, c'est notre souhait le plus cher.

Au niveau du budget 2024 qui va nous occuper avec le débat des orientations budgétaires, je voudrais dire quelques mots. Avec une baisse importante des recettes des droits de mutation qui se poursuit, nous n'avons – je vais vous livrer cela de manière très transparente, mais vous le savez – plus aucune marge de manœuvre et plus de fiscalité directe. Cela, vous le savez aussi. Nous nous retrouvons dans un effet de ciseaux budgétaire que nous prenons de plein fouet : augmentation des dépenses obligatoires, diminution de nos recettes – Claude va vous en parler – ce qui réduit extrêmement et considérablement nos capacités financières. Dans cette conjoncture difficile, nous avons

analysé tout ceci, cela va vous être exposé ce matin. J'ai demandé à notre exécutif, en lien avec les services, un budget 2024 à l'euro près. Nous ne faisons plus dans les grandes masses, nous sommes dans la grande précision pour réussir à faire des économies. Un grand merci évidemment aux Vice-Présidents, à tous les responsables présidents de commission et aux rapporteurs. Un grand merci aussi aux équipes puisque c'est un travail d'équilibriste qui n'est pas simple du tout. Un grand merci à tous pour votre implication, pour vos souhaits de continuer à évoluer. Donc, un grand merci pour ces activités liées à des arbitrages toujours difficiles, mais totalement nécessaires. Néanmoins, faire des économies pour maintenir une capacité d'investissement nécessaire à l'accompagnement de nos projets, c'est juste essentiel pour le territoire, mais aussi en anticipant le budget 2025 – et je ne vais pas vous rassurer ce matin – qui sera plus difficile à équilibrer que 2024. Néanmoins, contrairement à l'État, il sera équilibré. Malgré ce cadre financier de plus en plus contraint, il nous faudra évoluer effectivement dans ces prochaines années. Avec notre Majorité départementale, nous avons la volonté de présenter un budget 2024 conforme à nos ambitions, à nos priorités que nous avons fixées en début de mandat.

Pour le RSA (Revenu de solidarité active) – je suis stupéfait. J'imagine, Benoît, que tu es tombé de ta chaise quand tu as vu cela, il y a une annonce par le Premier ministre qui est sortie il y a quelques jours dans son discours de politique générale, de transférer l'Allocation de Solidarité Spécifique vers le RSA, avec des conséquences financières énormes pour les Départements, et aujourd'hui, sans aucune concertation, comme d'habitude. C'est juste inacceptable. J'imagine qu'il y aura des compensations financières, sinon c'est tout simplement, pour 1 015 personnes qui bénéficient de cette Allocation de Solidarité Spécifique dans la Vienne, un impact financier de 7 300 000 €. C'est juste impossible de boucler un budget ou un demi-budget – je ne sais pas quand cela va se mettre en œuvre – avec une somme aussi colossale à intégrer, sans que personne n'en ait parlé. C'est juste hallucinant ! Depuis 2022 – c'est toujours un peu dans la même philosophie – on nous impose au niveau du Gouvernement de trouver les financements, parfois une petite compensation, mais à peine, c'est simplement depuis 2022, 23 000 000 € non compensés, imaginez. Claude nous en parlera tout à l'heure en entrant plus dans les détails.

Néanmoins, un point de satisfaction dont tu pourras parler Benoît. Tu avais fait la demande que j'avais relayée pour mettre en place une expérimentation France travail sur le bassin d'emploi de Grand Châtellerault pour accompagner les bénéficiaires du RSA sur le territoire. Pour l'instant, je n'ai eu qu'un coup de fil, mais je pense que ce sera confirmé. Nous avons été retenus pour cette expérimentation. Pourquoi le bassin d'emploi de Grand

Châtelleraut ? Parce qu'il y a beaucoup d'offres d'emploi et pas mal de bénéficiaires du RSA. Cette expérimentation est un accompagnement beaucoup plus spécifique, beaucoup plus précise, beaucoup plus pointu auprès de nos bénéficiaires du RSA pour qu'ils puissent retrouver le travail qui est à leur disposition sur le bassin d'emploi. Le taux de chômage pour la Vienne a un petit peu augmenté. Il est passé de 5,3 à 5,8, mais au niveau national, nous sommes autour de 7. Donc, nous sommes encore dans une vision assez positive vis-à-vis de l'emploi. Veux-tu dire un mot Benoît ? Ce sera au fur et à mesure, pas de problème.

Sur le point GIR (Groupe iso ressources), je vais donner la parole à Valérie. Je vous informe que le Département fait des efforts extrêmement importants depuis le début de cette mandature à ce niveau. Chaque année, nous augmentons de 4 % le point GIR jusqu'à la fin du mandat. C'était notre engagement et nous le tenons. Nous sommes à 6,95, nous serons l'année prochaine à 7,20 et nous étions à 6,20 en 2020, soit une augmentation de 16 %. Nous augmentons deux fois plus vite que la moyenne nationale des autres départements, mais vous allez me dire : « Nous sommes partis d'un peu plus bas ». Oui, mais, c'est une action très forte. C'est une action corrective. Qu'on nous ne lance pas de bombes à ce niveau-là, alors que les efforts sont au milieu du gué. Nous avons bien pris en compte ces besoins importants et nous les assumons. Valérie, peut-être quelques mots sur le point GIR ? Merci.

Valérie DAUGE : Oui, pour compléter, Monsieur le Président, mes chers collègues. En effet, depuis 2015, nous nous sommes engagés à augmenter le point GIR de façon significative et, surtout, avec un engagement pérenne jusqu'à la fin du mandat. Cela a été relevé par l'opposition et par la presse, les semaines précédentes. Je ne cesse de le dire et de le redire depuis un certain nombre d'années, que l'accompagnement de la perte d'autonomie ne se calcule pas que sur le point GIR. Il y a eu de gros travaux réalisés dans nos structures, je crois que nous n'avons pas à rougir des établissements qui sont dans de bons états au niveau de leurs locaux. Je me déplace sur les autres départements et, pour échanger beaucoup avec nos homologues, j'ai pu constater que ce n'était pas le cas partout. En tout cas, regardons chez nous ce qui se passe. Nous avons beaucoup travaillé sur le maintien à domicile avec l'accompagnement afin de permettre aux personnes de respecter leurs choix, que ce soit au domicile ou en établissements à travers les familles d'accueil, les résidences autonomie ou l'habitat inclusif. C'est tout un panel que nous offrons à nos seniors et aux personnes en situation de handicap, basé sur une vraie politique volontariste que nous menons dans ce domaine. Je regrette et je déplore, par rapport à l'article de presse, d'avoir interrogé l'association Audacia qui, à mon sens, ne reflète pas la réalité de terrain

puisqu'elle a, pour faire partie du groupe de travail, bénéficié d'aides très importantes avec un jury composé de l'Agence régionale de santé et des équipes du Département pour les aider dans l'accompagnement de leur déficit. Et aussi dire une erreur notable sur le domicile puisque le point GIR ne se calcule pas de la même façon pour les personnes en EHPAD ou à domicile, ce dernier se calculant sur les revenus. Je tenais à le souligner, Monsieur le Président et je remercie les équipes qui m'accompagnent.

Alain PICHON : Merci pour ces éléments. La réforme de la tarification 2016 a été validée à 5,72 et nous sommes au-dessus de la moyenne des GIR de l'ensemble des établissements de nos collègues. Ludovic, tu nous as fait passer un vœu – je ne sais pas si c'est le moment, mais avant que je conclus – je te propose de l'évoquer entre le DOB et la CP (Commission permanente), en début de CP, pour que nous puissions en discuter un peu, s'il y a des modifications à faire ou des discussions légitimes à avoir.

J'en arrive à ces quelques mots de conclusion, je ne vais pas allonger cette matinée. Nous sommes parfois souvent touchés par cette désagréable sensation que tout va mal. Il faut reconnaître que nous avons des difficultés et que nous marchons parfois sur la tête dans de nombreux domaines. Et je ne reprends pas l'action des agriculteurs : de mettre à l'envers les panneaux d'entrée de nos bourgs ou de nos agglomérations. En revanche, il faut aussi savoir regarder, marcher en avant. Il y a beaucoup de choses qui fonctionnent bien, avec cette proximité, ces innovations territoriales, ces solidarités locales et ces milieux d'acteurs de la Vienne, élus, bénévoles, jeunes talents qui s'engagent avec force et détermination pour nos territoires, pour notre département, notre belle Vienne. J'en ai été, comme vous tous, encore le témoin dans ces belles cérémonies de vœux pendant tout le mois de janvier partout sur le territoire. Dès la semaine prochaine, je reprends les visites cantonales dans ce même état d'esprit : être évidemment à vos côtés sur vos cantons, chers collègues, mais aussi être aussi aux côtés de ceux qui font vivre notre département dans tous les domaines. J'irai à la rencontre des acteurs des solidarités, du monde associatif, du monde économique, et aussi, bien sûr, de nos équipes délocalisées sur tout le territoire, ou tout du moins, bien localisées, à l'écoute de ceux ayant des besoins et des actions à mener. Cette année 2024 sera, à n'en pas douter, celle de nombreux défis. 2023 était aussi plutôt pas mal dans ce domaine des défis. En tout cas, j'ai confiance en vous. J'ai confiance en notre majorité, mais aussi en notre opposition pour avoir une vision positive. Je reste un optimiste invétéré, vous le savez, néanmoins réaliste, engagé totalement dans la Vienne, pour la Vienne, rien que la Vienne ! Pour relever ces défis, il faudra savoir les conjuguer avec l'unité nécessaire pour avancer – j'en parlais tout à l'heure – car, au-delà de nos différences, ce qui compte, c'est

l'intérêt supérieur des territoires qui nous retrouvera, je le sais, toujours ensemble. Œuvrer ensemble, c'est permettre à chacun de bénéficier dans son territoire d'un accompagnement toujours meilleur, d'une attractivité plus que jamais vitale. C'est permettre à la Vienne de progresser, de rayonner, de viser l'excellence. Merci à tous pour votre engagement, élus et collaborateurs. Sans autres éléments, y a-t-il des demandes de prises de parole ? Ludovic ?

Ludovic DEVERGNE : Merci Monsieur le Président, je dirai quelques mots en ouverture, mais ne vous inquiétez pas, cela ne sera pas très long. Vous avez ouvert ce matin notre échange par la question de l'agriculture et, nous avons, je crois, été tous touchés et sensibles au mouvement de colère qui s'est exprimé de la part des agriculteurs. Vous avez souligné dans votre propos qu'il y avait une forme d'hypocrisie à importer des OGM traités au glyphosate pour nourrir les animaux ici, et les interdire ici. Il est donc vrai que c'est d'une grande hypocrisie. Cependant, il serait aussi hypocrite de ne pas encourager les agriculteurs à poursuivre la baisse d'utilisation des pesticides, parce que continuer à utiliser des pesticides, c'est empoisonner l'eau potable. Cette eau potable que nous avons beaucoup de mal à traiter aujourd'hui et vous le savez avec la fameuse crise du chlorothalonil, on ne sait pas traiter l'eau pour éliminer les résidus de pesticides. Il y aurait aussi une grande hypocrisie à dire que nous pouvons continuer à faire comme avant. L'agriculture, on dit « les agriculteurs », mais cette population n'est pas forcément très homogène. Parmi eux, il y a des gens qui vivent très bien et d'autres qui vivent beaucoup moins bien. Nous ne pouvons pas généraliser. Nous avons une pensée pour les familles dont les agriculteurs ont mis fin à leurs jours, plus que dans d'autres professions. Nous y pensons bien évidemment. Le système marche parfois sur la tête, il y a des injonctions contradictoires. Dans les rayons des supermarchés, nous voulons toujours payer moins cher. Cependant, le travail n'est pas correctement rémunéré auprès de nos éleveurs, de nos producteurs y compris les céréaliers. Donc, je crois que tout ce mouvement qui a eu lieu a révélé aussi une grande confusion et des injonctions contradictoires.

Vous avez parlé tout à l'heure de la question du point GIR, qu'il ne fallait pas vous lancer de bombes... Nous sommes pacifiques, il n'y a pas de bombes de notre part, ne vous inquiétez pas. En revanche, nous en avons parlé au mois de décembre, donc il n'y a pas de surprise. Et puis avec les collègues, nous en parlions aussi dans le mandat précédent, nous en parlerons après dans les orientations budgétaires, vous avez évoqué les orientations budgétaires justement, un budget à l'euro près. Aujourd'hui, il n'y a pas de vote. Ce sont les grandes masses, nous ne sommes pas encore dans le détail, mais au fur et à mesure des thématiques, nous poserons des questions puisqu'il y a des points qui nous interrogent.

Nous serons donc amenés à formuler les questions auprès notamment des Vice-Présidents, et puis nous serons, constructifs, comme d'habitude. Chacun défendra ce qu'il a à défendre, vive la démocratie au Département.

Alain PICHON : Merci. Florence.

Florence HARRIS : Merci. Bonjour tout le monde. Monsieur le Président, vous avez fait allusion à votre soutien aux agriculteurs avec Ludovic. Je renouvelle les mots qu'a dits Ludovic DEVERGNE. Ce qui m'a interpellée dans votre déclaration liminaire est que vous avez parlé de contrôles incessants et en permanence. Je voudrais juste vous dire que, par exemple, l'OFB (Office français de la biodiversité) compte environ 2 000 agents pour inspecter 400 000 exploitations. Le dernier bilan fait état de 3 000 inspections environ par an. Quand nous faisons le pourcentage, cela fait 0,75 % d'inspection. Je voudrais donc savoir comment on peut dire qu'il y a des contrôles incessants, et en permanence, comme une sorte de harcèlement de la part de l'OFB qui a fait beaucoup les frais des mesures gouvernementales qui ont été annoncées, pour faire plaisir aux agriculteurs. Je voudrais juste dire qu'effectivement, les agriculteurs doivent pouvoir vivre dignement de leur travail comme les salariés qui sont dans les exploitations agricoles. C'est un sujet qui a été beaucoup oublié. Sans les salariés, il y a beaucoup d'exploitations qui ne peuvent pas fonctionner. Je voudrais aussi dire que le droit de polluer est inadmissible. Merci.

Alain PICHON : Sur les contrôles, il n'y a évidemment pas que l'OFB. Il y a une douzaine de structures d'État. Je ne parle que de la Vienne puisque, après une discussion sur ces éléments-là avec Monsieur le Préfet, qui a réuni d'ailleurs cette douzaine de structures étatiques, qui sont en capacité et qui contrôlent les exploitations (pas forcément que les exploitations, mais beaucoup sont fixées sur le contrôle des exploitations) je crois qu'il y a une règle qui devrait être mise en place par le Gouvernement : à savoir, un contrôle maximum par an et par exploitation. Il n'y a pas que l'OFB, il y a les contrôles fiscaux évidemment, ceux liés à la protection de l'eau ou encore des contrôles liés à l'utilisation des produits. Tous contrôles confondus, il y a quand même une douzaine de structures qui peuvent contrôler dans la Vienne les exploitations agricoles. Que l'on contrôle, c'est normal, mais il ne faut pas que cela ne soit pas incessant. Il y a quand même des exploitations, l'an passé et depuis quelques années, qui ont eu trois à quatre contrôles dans la même année. Et je pense qu'effectivement, on tombe dans l'excès et ce n'est pas convenable. Benoît.

Benoît PRINÇAY : Oui, c'était pour donner à peu près les mêmes réponses et c'était aussi pour ajouter que dans les contrôles, il y a aussi de l'autocontrôle, par expérience,

notamment pour des producteurs qui sont en label et qui s'autocontrôlent pour garder la labellisation. J'en faisais partie à un moment, en tant qu'éleveur de moutons. Nous contrôlions nos collègues et nos collègues venaient nous contrôler justement pour être complètement blancs et très clairs. Maintenant les contrôles, comme tu l'as très bien dit, Alain, il y en a beaucoup sur les agriculteurs. Cette profession est la plus contrôlée, mais nous voyons bien aussi que la loi EGalim, qui s'avère très claire et permet de garantir les prix corrects aux agriculteurs, ne fait pas état de contrôles. Et c'est là où nous demandons que la loi soit respectée. Nous avons échangé plusieurs fois avec les élus. Nous l'avons appliquée. D'ailleurs, le Premier ministre ATTAL a annoncé qu'il allait recruter et faire beaucoup plus de contrôles, ça veut dire quand même qu'il reconnaît qu'il n'y avait aucun contrôle avant. Que l'on contrôle les agriculteurs, c'est un fait et nous sommes contrôlés. De plus en plus, nous nous autocontrôlons et nous aimerions aussi que ceux qui ne respectent pas la loi, soient contrôlés. Et puis, sur le chlorothalonil, c'est un faux problème. Ce produit est interdit en Europe, en France depuis 2020. Je peux vous assurer que ce n'est pas la peine de faire des perquisitions chez les agriculteurs, car ils n'utilisent plus ce produit depuis 2020.

Alain PICHON : Des contrôles, oui, mais de façon cohérente. Oui, Florence.

Florence HARRIS : Je ne vais pas répondre à tout ce qui a été dit. Je voudrais juste aussi aborder le sujet de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) qui devrait être remplacée par le RSA. C'est une catastrophe pour les Départements, mais c'est aussi une catastrophe pour les bénéficiaires de l'ASS puisque l'ASS compte, pour les trimestres pour la retraite alors que le RSA ne compte pas pour la retraite. Nous avons des tas de gens qui vont se retrouver avec des trimestres non validés parce que l'ASS va être supprimée. C'est catastrophique pour ces personnes-là.

Alain PICHON : Elle ne va pas être supprimée. Le financement va être différent.

Benoît COQUELET : C'est nouveau, mais je suis d'accord avec Florence là-dessus. C'est la décision du Gouvernement sur cette action-là. Sur le RSA, nous ne touchons pas de retraites et elle a raison là-dessus. C'est une catastrophe pour nos bénéficiaires du RSA.

Alain PICHON : Et pour nos finances aussi, l'un n'empêchant pas l'autre. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vous remercie. Nous allons pouvoir commencer par le DOB, mais avant, je vous propose de valider notre procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2023 qui était une décision modificative. Y a-t-il des questions ? Oui, Florence.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

Florence HARRIS : Oui, je demanderais à Benoît COQUELET de bien relire le PV parce que j'ai été attaquée injustement sur le fait que je tapais sur les entrepreneurs. Et, quand on relit mes propos dans le procès-verbal, je n'ai absolument pas tapé sur les entrepreneurs, j'ai juste dit que le Département favorisait les intérêts privés. Cela n'a rien à voir avec les entreprises. Merci.

Alain PICHON : Si nous privilégions les intérêts privés, je ne sais pas ce que nous faisons avec notre politique de solidarité. Passons. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent sur cette approbation de procès-verbal ? Qui est opposé ? Je vous remercie. Claude, cette fois-ci pour le DOB. Merci.

I. RECETTES DÉPARTEMENTALES ET GESTION DE LA DETTE

Claude EIDELSTEIN : Merci Monsieur le Président. Bonjour chers collègues. Nous allons passer aux éléments du Débat d'orientations budgétaires. Au préalable, je remercie évidemment tous les collègues Vice-Présidents et autres, ainsi que les services pour la préparation de ce travail très important.

Comme le Président l'a évoqué à l'instant, nous sommes dans un contexte très difficile, contexte international évidemment, avec les conflits ouverts, mais aussi les tensions dans le monde entraînant pour notre pays, une insécurité économique avec une économie française encore en crise, du fait de la très forte inflation qui pèse évidemment sur le fonctionnement du secteur privé et du secteur public. Les taux d'intérêt bancaires, en l'espace de deux ans, ont été multipliés par quatre. Ce sont pour les dépenses, si je puis dire. Côté recettes, nous sommes confrontés, dans tous les départements de France, à la crise immobilière avec une chute de près de 24 % au niveau national des recettes des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). La Cour des comptes pointe d'ailleurs le fait des chutes de l'épargne brute puisque nous serions à - 40 % quasiment, à la fin 2023. Il y a aussi des mesures nationales dans le domaine social, pratiquement, qui pèsent sur les finances départementales, à cause de compensations partielles ou non faites. Nous allons y revenir plus en détail. Et, puis par ailleurs, une stagnation des transferts financiers de l'État comme la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est stable malgré le fort taux d'inflation et la disparition avec la perte du foncier bâti pour la collectivité, la disparition de tout levier fiscal. Donc, c'est un contexte très difficile avec des hausses en dépenses, des

baisses en recettes. Le tableau suivant fait un zoom sur les dépenses supplémentaires que nous avons à financer à la suite de décisions de l'État et depuis 2022. Vous voyez, ce n'est pas très loin. 2022, c'était un total de plus de 10 000 000 €, évidemment il y a un cumul qui se fait. En 2023, nous passons à plus de 17 000 000 €, 17 800 000 € pour arriver aux 22 800 000 € qu'évoquait le Président tout à l'heure, intégrés dans notre budget 2024. Ces éléments-là, je les rappelle rapidement, mais vous les avez en tête : le point d'indice pour le personnel, l'avenant 43 dans le cadre de la protection de l'enfance, le Ségur, les différentes revalorisations du RSA, et puis évidemment les revalorisations du SMIC liées à l'inflation qu'a connue non seulement la France, mais le monde entier.

Les recettes des DMTO sont en baisse. C'est évidemment un problème national et vous avez ici la carte de notre territoire qui indique par couleur la baisse. Nous voyons donc bien que le Département de la Vienne est dans le carré faisant de - 20 à - 30 % puisque notre département a perdu en 2023, 22 % de ses recettes à ce niveau-là, ce qui représente la somme de 15 000 000 € au titre de 2023 qui s'évapore, si je puis dire. Les recettes 2023 s'élèvent à 52 500 000 €, alors que nous avons prévu un budget de 54 000 000 €. Nous sommes donc en dessous du budget. Par ailleurs, il faut savoir que les excédents de DMTO que nous avons pu enregistrer sur les années 2021-2022 constituaient le résultat du compte administratif que nous allons voir tout à l'heure et qui, heureusement, étaient encore disponibles pour la suite de nos travaux. Pour les DMTO, vous avez un graphique qui indique que nous sommes pour 2023 revenus au niveau de DMTO que nous avons aux époques 2019-2020. La différence est qu'entre 2019-2020 et maintenant, si la recette revient au même niveau, les dépenses, elles, ont évolué énormément puisque, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est plus de 20 000 000 € de dépenses supplémentaires qu'il va falloir honorer. Sur le tableau suivant, pour bien marquer les montants des DMTO 2023 avec 52 500 000 € - nous revenons donc à 2019-2020, comme je l'ai dit à l'instant - nous voyons bien sur ce graphique les évolutions. Le tableau suivant permet d'indiquer où était la Vienne par rapport aux autres départements. Au niveau de ce graphique, nous sommes dans la moyenne puisque la moyenne est à 21, nous sommes à 22 donc nous sommes dans la moyenne de la baisse à 21, à 22. Cela ne doit pas nous rassurer plus que cela, mais le problème est général. C'est pour cela que l'Association des départements de France s'en est saisie et fait des interventions auprès de l'État pour indiquer quelle est la véritable situation des recettes. Comme vous le savez, il nous faut des recettes pour honorer nos dépenses.

J'ai parlé de 2023, nous sommes sur le DOB 2024. L'année 2024 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, puisque dès le mois de janvier, la couleur est annoncée. Nous sommes à 3 330 000 €, c'est-à-dire 36 % de moins que le mois de décembre précédent. Cependant, si nous voulons comparer de mois à mois, au mois de janvier 2023, il y a un an, nous étions à 5 250 000 €, là nous sommes à 3 330 000 € en janvier 2024, c'est-à-dire à 1 800 000 € de moins en un mois. Le rythme de 15 000 000 € pour l'année 2023 est confirmé par le premier mois de l'année 2024. J'attire votre attention là-dessus. Dans ce contexte-là, le Département se définit une trajectoire budgétaire pour les années allant de 2023 à 2028. L'idée est de conserver une politique d'investissement soutenue, que ce soit en maîtrise d'ouvrage, mais aussi dans le cadre des aides aux communes, puisque vous savez, ce sont les deux forts chapitres de l'investissement. C'est aussi maîtriser l'évolution des dépenses et optimiser les recettes de fonctionnement pour dégager une épargne brute, puis une épargne nette suffisante pour continuer à investir. C'est la clé essentielle. Il faut que nous restions ambitieux pour la mise en œuvre de politiques publiques, mais avec la vigilance et la prudence qui s'imposent, compte tenu du contexte et des éléments que je viens de vous indiquer.

Alain PICHON : Une intervention, je crois Benoît, sur le sujet, j'imagine.

Benoît COQUELET : Sur les DMTO, je pense qu'il est bon de rappeler que ceux de janvier sont des compromis signés chez le notaire en septembre-octobre. Cela veut dire que les mois de novembre et de décembre n'ont pas été bons. Cela veut dire que les DMTO de janvier, février, mars ne vont pas être bons non plus, parce que nous avons un décalage de trois mois, ne l'oubliez pas. C'est important de le dire.

Alain PICHON : Ce n'est pas rassurant.

Claude EIDELSTEIN : Ce n'est pas rassurant, mais c'est la réalité et merci de le rappeler. Nous sommes face à une réalité et il faut assumer avec ces éléments-là.

Nous allons passer aux recettes prévisionnelles de fonctionnement avec le budget principal. Nous sommes à un niveau de 468 000 000 € avec une ventilation des différentes recettes. Nous allons y revenir dans le détail. Vous pouvez constater que la part la plus importante de nos recettes est représentée dans le quart bleu, presque le quart, avec 22 % de fraction de TVA, exactement 122 900 000 €. Cette fraction de TVA est versée par l'État sur laquelle nous n'avons aucun contrôle. D'ailleurs, c'est sur le principe d'acompte et de régularisation l'année d'après. Et d'ores et déjà, nous savons que pour l'année précédente, nous avons

800 000 € à reverser, puisque, par rapport aux acomptes que nous avons eus, nous en avons eu trop. C'est une inquiétude puisqu'évidemment la TVA est liée sur l'activité économique, et comme vous savez, elle est en difficulté puisque le taux de croissance baisse et le taux de chômage monte. C'est donc que l'activité économique se ralentit et que les recettes de TVA vont forcément là aussi, ralentir : c'est quasiment mathématique. Ce sont 26 % des recettes totales. Et, c'est donc plus du quart dans nos recettes réelles de fonctionnement avec pour 2024, un montant attendu de 122 900 000 € en espérant qu'une fois que ces montants seront alloués, il n'y aura pas de retour par rapport à la réalité de la recette TVA de l'État en 2024.

Je parlais tout à l'heure des dotations de l'État : elles sont quasiment figées pour nous. Nous constatons même une légère baisse, nous sommes à peine à 68, alors que nous avons dépassé 68 en 2023. L'inflation n'est pas retenue du côté des calculs des dotations de l'État *a priori* pour la DGF puisque le montant est exactement maintenu. C'est un élément d'ailleurs, assez gravissime.

Je vais faire un petit zoom d'une manière différente sur les droits de mutation. Le document vous permet de bien constater cette chute des DMTO avec une moyenne de 5 630 000 € pour 4 370 000 € en 2023, avec un démarrage très pénible pour le mois de janvier. C'est de mauvais augure, nous l'avons dit tout à l'heure. Dans nos orientations budgétaires, nous avons prévu des DMTO pour l'année 2024 en baisse de 5 % par rapport à 2023. C'est ce qu'avait été indiqué dans nos réflexions et études. J'espère que ces 5 % de baisse seront suffisamment anticipés, à voir dans les mois qui viennent. Nous n'allons pas traiter l'année entière 2024 sur uniquement le mois de janvier.

La taxe sur les conventions d'assurance est un poste régulièrement en évolution, là aussi, sans maîtrise du tout, puisque je rappelle que maintenant et depuis trois ans au mois de décembre, nous faisons un courrier pour demander s'il n'y a pas d'autres montants à recevoir. Cela avait été le cas il y a trois ou quatre ans où il nous manquait une somme. Nous avons été surpris. Après un courrier de relance, nous avons eu un complément. Pour nous assurer d'avoir la bonne recette, nous faisons la relance systématiquement. Nous avons prévu une augmentation de 1,6 % sur l'année 2024.

Les autres recettes fiscales, avec la compensation CVAE par la Région le montant de 5 050 000 €. Ce montant, comme tout montant de compensation, est figé. C'est-à-dire que dans tous les budgets, et même les suivants, cela sera toujours 5 050 000 €. Les charges payées avec les 5 050 000 € évoluent. La TDCFE (Taxe Départementale sur la

Consommation Finale d'Electricité) est de 5 330 000 € au lieu 5 100 000 €. Nous avons anticipé une petite baisse de la taxe d'aménagement de 1 629 000 € à 1 300 000 €, du fait du ralentissement dans l'immobilier et des dépôts de permis. La taxe additionnelle de séjour est marginale. Enfin, les IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) sont quasiment stables. Nous attendons de voir ce qu'il va sortir comme projets sur cette taxe IFER, sur l'éolien et les panneaux photovoltaïques.

Les recettes de solidarité : par nature, celles liées à l'insertion et les recettes sur le vieillissement connaissent une hausse. Nous nous apercevons que comparant les recettes 2023 à 2024, nous avons une recette supplémentaire, une progression de 3,9 % qui pourrait rassurer, mais en réalité, cela va beaucoup moins vite que l'évolution de nos dépenses. Nous avons fait un petit zoom parce que c'est quand même bien de voir ce qui se passe aussi chez les collègues des départements nationaux avec ceux de notre strate, c'est-à-dire dans la strate 250 000 – 500 000 habitants avec des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont vraiment basses à ramener par habitant par rapport aux autres. L'élément qui peut expliquer cette baisse, c'est que le département de la Vienne avait un des taux de taxes foncières parmi les plus bas par rapport aux autres départements de la strate. Et quand le foncier bâti a été supprimé et remplacé par de la TVA, nous gardons le même niveau du foncier bâti que nous avons quand ceci a disparu. Les départements qui avaient mis des taux de foncier bâti plus élevés se sortent en vérité plus gagnants que nous.

Alain PICHON : La vertu ne paie pas.

Claude EIDELSTEIN : Oui. En complément, le montant global des recettes prévisionnelles s'élève à 451 000 000 €. Nous avons donc fait un travail de fond qui a été réalisé sur le budget puisque nous travaillons avec les collègues depuis le début du mois de novembre sur ce budget. Cela a donc été un des budgets, si je puis dire, par mon expérience, le plus difficile à réaliser compte tenu du contexte que j'ai évoqué tout à l'heure. C'est pour cela que nous avons pour cette année, décalé le vote du budget en mars pour avoir le plus d'éléments possibles et réels pour faire un budget qui colle le plus à la réalité. Nous devons donc garantir évidemment l'équilibre de la section de fonctionnement, générer une épargne nette suffisante, je l'ai dit tout à l'heure. Je rappelle que pour équilibrer ce budget 2024, il est nécessaire de faire une reprise de résultats antérieurs de 17 000 000 €, ce qui correspond à 14 000 000 € de reprise sur le résultat de l'année 2022. Vous voyez comme quoi, lors des affectations de résultat des exercices 2021-2022, nous avons fait le bon choix de faire une réserve en attendant les plus mauvais jours. Entre la cigale et la fourmi, il vaut

mieux jouer la fourmi ici. C'est ainsi que nous récupérons les 14 000 000 € de 2022 et nous prenons même 3 000 000 € sur le résultat de 2023 pour équilibrer ce budget 2024.

Du côté de l'investissement, vous avez le comparatif 2023-2024. Les dotations de l'État qui augmentent de 1 560 000 €, c'est bien, mais en réalité les 2/3, c'est-à-dire 1 060 000 € provient du Fonds vert qui a été créé l'année dernière. Au total, nous avons donc 109 000 000 € pour 2023, 111 000 000 € pour 2024, ce qui fait 3 000 000 € en tout, parce que nous avons dans les recettes aussi, 8 000 000 € en recettes d'investissement, en autofinancement d'investissement. Que représentent-ils ? C'est la moitié des 16 000 000 € que nous avons mis aussi en réserve. Il est prévu de consommer 8 000 000 € en autofinancement en 2024, 8 000 000 € en autofinancement en 2025. Là encore, nous avons bien fait d'anticiper les choses puisque minimiser l'emprunt au moment où les taux sont multipliés par quatre, je considère que c'est une meilleure gestion, et c'est ainsi que nous débloquons la moitié de ces 16 000 000 € pour 2024.

La dette départementale : nous avons un encours au 31 décembre 2023 de 188 800 000 € pour 185 400 000 € fin 2022, donc une légère et maîtrisée augmentation de l'endettement. Vous avez le budget principal, le budget annexe pour l'Arena particulièrement et le hors bilan toujours pour l'Arena. C'était le dispositif de financement. Donc une attention particulière à la maîtrise de l'endettement, surtout en cette période de cherté du taux de crédit. Nous avons là, aussi, fait un comparatif pour voir le poids du remboursement de la dette et nous sommes dans le dernier quart du montant de remboursement annuel par rapport aux autres départements.

Les budgets annexes avec les recettes prévisionnelles. Nous y reviendrons en détail dans les présentations de chaque politique avec le budget Futuroscope - Palais des Congrès - Arena, avec évidemment tout un ensemble de loyers perçus par le Département, et évidemment la subvention d'équilibre, légèrement en baisse d'ailleurs, pour 2024. Le budget Réseaux Images qui est un petit budget. Il y a le budget Hôtels d'entreprises, budget Eau et assainissement. Je vais faire une remarque sur le secteur du Vigeant avec les recettes locatives et les dépenses de fonctionnement, mais nous y reviendrons dans la présentation des politiques.

Voilà la présentation synthétique du sens du budget 2024. Je vous propose maintenant d'entrer un peu plus dans le détail en fonction des politiques menées par le Département. Pour commencer, nous sommes sur la politique climat et développement durable. Je donne la parole à Joëlle PELTIER.

II. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Joëlle PELTIER : Je vais vous présenter effectivement les orientations budgétaires sur notre commission. Comme je l'ai dit en propos introductifs, un des objectifs pour 2024, en tout cas, une des actions significatives pour cette année, consiste en la mise en œuvre du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau), ce qui explique l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Pour 2024, nous les prévoyons à hauteur de 712 700 € avec une part de recettes, puisque vous le savez, cette démarche est accompagnée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il y a donc des recettes à hauteur de 131 000 €. Côté investissement, nous sommes un petit peu en deçà de ce que nous avons l'habitude de proposer : 1 221 000 €. Sur ces aspects-là, nous continuons à investir sur la partie des ENS (Espaces Naturels Sensibles). Pour mémoire, quelques chiffres clés, nous avons 5 ENS sur le département pour une surface totale de 210 hectares. Nous avons, l'année dernière, lancé trois nouvelles animations foncières allant pouvoir augmenter sensiblement à la fois la surface et le nombre d'ENS. Autre priorité de ce budget-là, c'est la sécurisation de l'alimentation en eau potable. C'est quelque chose que nous souhaitons actualiser dans le cadre de notre SDE (Schéma Départemental de l'Eau). Et puis, évidemment, nous avons toujours l'objectif de poursuivre tout le travail autour de l'Observatoire de l'eau. Ce sont des éléments très structurants qui vont pouvoir nous aider à guider la décision politique. Donc, voilà pour les grandes masses financières sur cette commission Développement durable et climat.

Claude EIDELSTEIN : Nous passons à la slide suivante : Mobilités-Routes par Gilbert.

Gilbert BEAUJANEAU : Je peux vous rappeler les chiffres clés. Ce sont 4 780 kilomètres de routes. Nous avons 703 ponts. Le budget pour la chaussée s'élève à 24 600 000 m² de chaussées. Les obligations réglementaires nouvelles, évolutions conjoncturelles sont la répétition d'événements climatiques impactant le réseau routier. Nous avons eu une sécheresse importante qui a provoqué une grande dégradation des chaussées. Nous avons eu les tempêtes, des difficultés d'approvisionnement. Et puis dernièrement, les services sont en train de contrôler la dégradation des routes qui a eu lieu à la suite des manifestations des agriculteurs. Je pense donc que, dans quelques jours, nous pourrons vous donner l'impact de toutes ces voiries dégradées. Les poids lourds ont pris toutes les routes départementales et sont passés un peu partout. Il y a des dégradations d'accotements importantes qu'il va falloir reprendre. Nous n'avons pas encore le coût, mais je pense que nous l'aurons assez rapidement. Nous pourrons revenir dessus et évaluer tout l'effort qu'il

faudra faire. Nous continuons donc la poursuite des travaux de la liaison RD10 / RD7 qui est le Barreau de Couhé. C'est un chantier important que nous avons fait en 2023. Il ne reste plus que les enrobés qui sont prévus d'être faits au printemps prochain. Pour la fin des travaux de réhabilitation du pont de Bonneuil Matours, il nous restait 700 000 €. Il y a aussi l'aménagement du carrefour côté Archigny et puis aussi, le long de la départementale Châtelleraut-Chauvigny. Nous avons la traversée de Vaon pour 1 250 000 €, nous pourrions faire ces travaux aussi. Cela va faire partie de l'aménagement nord du département. La deuxième phase des travaux sur les ponts de la Couture à Château-Larcher, c'est 1 300 000 € que l'on va mettre cette année. Cette rénovation se fait en trois fois, avec prévision d'un tronçon chaque année. Nous allons attaquer en 2024 le deuxième tronçon. Nous avons le redressement et le calibrage du Chemin Noir à Lhommaizé. Ce sont 600 000 € qui seront mis à l'automne 2024. La réhabilitation du pont de Savigné pour 900 000 € et la poursuite des études pour les autres projets : RD347, RD148... Le suivi de la déviation de Lussac-les-Châteaux pour ajuster l'accompagnement financier à la montée en charge de l'opération. Actuellement, je ne sais pas trop où en est l'État pour le démarrage des travaux, je pense qu'il y a un peu de retard, donc nous suivons ceci pour financer au fur et à mesure des demandes de fonds qui pourront faire parce que nous avons versé plus que ce qui avait été fait. Cela va donc être réajusté en fonction des travaux qui seront faits réellement.

Claude EIDELSTEIN : Merci.

Alain PICHON : Merci Gilbert, j'ai fait le point avec Monsieur le Préfet sur les avances qui étaient importantes pour que nous mettions cela à jour. Il va nous faire un état des lieux rapidement des travaux peut-être, avec une visite sur place de ce qui est fait, de ce qui avance. Pour l'instant, à part le déboisement, je crois qu'il n'y a pas eu grand-chose. Il y a des tests de carottage et des fouilles. Cela n'a pas beaucoup bougé, j'y suis passé en début de semaine. Un point aussi important que tu as signalé Gilbert, c'est vrai qu'avec les routes fermées, nos départementales ont vu des poids lourds passer un peu partout. L'état des lieux est en cours, Thierry CHOUETTE et les équipes sont en train de regarder ceci de très près, autant sur la bande de roulement que sur les accotements. Il y a quand même beaucoup d'endroits qui ont vraiment souffert. J'en ai parlé aussi au Préfet. J'aimerais dire un grand bravo à toutes nos équipes parce qu'après la tempête où ils ont été amenés à dégager et couper beaucoup d'arbres, il y a eu le gel pendant une dizaine de jours où ils ont été obligés de sortir la nuit pour saler et là, il y a eu beaucoup d'interventions pour mettre en place des déviations, réguler tout ça aux ordres de la préfecture et de la gendarmerie.

Un grand bravo à eux, ils ont été très investis et étaient sur le fil du rasoir en permanence sur ces moments qui n'étaient pas prévus. Bravo aux équipes !

Claude EIDELSTEIN : Merci. Nous allons passer à la slide sur les Mobilités-randonnées. Joëlle.

Joëlle PELTIER : En complémentarité de Gilbert, je m'occupe plutôt de la partie Randonnées. Je vais peut-être revenir sur un élément un peu marquant pour 2023 puisqu'il a été décidé de créer un pôle mobilité en septembre, de façon à pouvoir coordonner toutes les actions en lien avec les routes, puisqu'il est important de combiner les itinéraires cyclables avec la partie mobilité. Cela permet aussi de mieux mobiliser les équipes, notamment vis-à-vis des interlocuteurs dans les différentes intercommunalités. Je veux vous dire aussi que nous avons une nouvelle obligation réglementaire : ce n'est pas forcément une évolution puisque la taxe d'aménagement était déjà réservée pour financer une part des randonnées. En revanche, maintenant, nous avons tous les itinéraires structurants de mobilités douces qui rentrent en compte aussi dans cette taxe d'aménagement. Aujourd'hui, nous avons 747 kilomètres d'itinérance touristique et 7 500 kilomètres de chemins de randonnées sur le département. C'est quelque chose que nous pouvons valoriser. Sur l'année 2024, l'investissement est supérieur à l'année dernière puisque le budget s'élève à 738 000 €. L'année dernière, je crois que c'était dans les 530 000 € et donc avec des recettes à hauteur de 148 000 € et nous restons stables, mais un peu à la hausse sur le fonctionnement.

Pour l'année 2024, nous avons prévu de poursuivre les aménagements sur nos itinéraires structurants :

- La partie Scandibérique à hauteur de 230 000 €,
- L'itinéraire de la Véloroute 94 entre La Rochelle et Bourges pour 290 000 €,
- La voie Jacquaire de Tours (la V41) pour 40 000 €,
- La partie chemin d'Aliénor à hauteur de 140 000 €.

Claude EIDELSTEIN : Merci Joëlle. Sur l'agriculture et ruralité, Jean-Louis.

Jean-Louis LEDEUX : Merci Claude. Au niveau des dépenses du budget de l'agriculture, ce sont 760 000 € en fonctionnement, 489 000 € en investissement et en recettes d'investissement, 418 000 €. Ce sont les gros chiffres de notre budget. Les missions qui nous sont confiées, c'est l'aménagement foncier au niveau de trois opérations aujourd'hui associées à l'opération de la RN147 à Lussac-les-Châteaux, le travail et la fin du travail sur

Saint Martin-la-Pallu et l'engagement d'un travail sur la Chapelle Bâton. Il y a une politique aussi sur l'alimentation durable et locale au travers de l'outil Agrilocal qui a pour chiffres clés en 2023 :

- un peu plus de 520 000 € de chiffre d'affaires,
- il y a eu l'arrivée de nouveaux acheteurs et également de nouveaux fournisseurs dans ce dispositif,
- et un forum Agrilocal qui a vu une très bonne participation, qui est toujours en augmentation avec plus de 109 visiteurs au moment de l'action.

Il y a un maintien également de toutes les subventions vers la structure tournée autour de l'agriculture au travers une partie de la Chambre d'agriculture et de ses différentes actions et également au travers du syndicat Qualyse sur la veille sanitaire.

L'action la plus significative qui a démarré pour cette année 2024 est l'implication au travers du PTGE, le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau).

Claude EIDELSTEIN : Merci Jean-Louis, l'Appui aux territoires, Pascale MOREAU.

Pascale MOREAU : La politique d'Appui aux territoires, son dynamisme et la prestation qu'elle apporte à notre territoire et à l'économie locale ne sont plus à démontrer. Quelques chiffres sur l'année 2023 : ce sont plus de 15 000 000 €, 15 600 000 € très exactement de subventions qui ont été distribuées et réparties sur les différents volets qui sont dans mon périmètre, mais également que ce soit sur le périmètre de mes collègues Joëlle PELTIER pour l'eau, Brigitte ABAUX pour le logement et le centre-bourg, et Pascale GUITTET pour le Sport. Vous le voyez, les taux de financement sont de l'ordre de 8 % pour les moins élevés, et jusqu'à 28 % avec, entre autres, la dotation de solidarité, le fameux V3 de 7 000 000 €. Il y a eu des appels à projets et des autorisations de programmes que vous aviez votés en 2022. Pour les perspectives, l'aide à l'ingénierie, l'assistance au territoire grâce à ce dernier au travers de l'Agence des territoires et du CAUE. Les perspectives 2024 sont bien sûr le maintien tant au niveau des autorisations de programmes que la dotation annuelle des 7 000 000 € aux communes qui sont très demandeuses de cette aide qui leur sert de levier pour leurs investissements courants, notamment pour faire face aux dépenses énergétiques des bâtiments publics, qui est un vrai sujet sur les territoires. Il y a un renforcement de l'ingénierie et une facilitation auprès des communes concernées par Villages d'Avenir aux côtés d'une convention avec l'État que je vous soumettrai à la

Commission Permanente dans quelques instants. Voilà, il y a 14 700 000 € pour mon périmètre et avec les crédits des collègues, nous serons autour de 16 500 000 € cette année encore inscrits pour les territoires.

Claude EIDELSTEIN : Merci Pascale. Tu gardes la parole pour le dossier aéroport Poitiers-Biard.

Pascale MOREAU : L'aéroport qui, ma foi, nonobstant l'arrêt de la ligne Lyon, ne termine pas moins un exercice 2023 avec 93 500 passagers contre 89 000 l'année d'avant. Cela prouve, si besoin en était, le dynamisme et la réponse que nous apportons à des besoins de mobilité. Pour l'année 2024, il est bien proposé le maintien de la contribution au syndicat de 1 400 000 € avec différents objectifs, notamment toujours la recherche... Président, je salue ta mobilisation sur le sujet à trouver la relance de la ligne OSP (Obligation de service public) Poitiers-Lyon dans des proportions budgétaires raisonnées, raisonnables et responsables. Je pense que nous en avons apporté la preuve en 2023, en déclarant sans suite l'appel d'offres pour motif d'intérêt général. Egalement, il y a tout le travail mené pour la rénovation de la piste. Il y a des études pour pouvoir aussi maintenir notre patrimoine tel que nous sommes en mesure de le maintenir. Il y a enfin un bail emphytéotique avec EDF pour les deux parcs photovoltaïques. Gérer, c'est prévoir et en prenant cette décision, cela prouve aussi la démarche responsable et à long terme dans laquelle la majorité s'est engagée. Et, également, continuer ce travail de proximité avec l'exploitant qui ne démerite pas et est fortement engagé dans une démarche de développement des lignes et de démarche de développement durable, ainsi que de rationalisation et d'optimisation.

Claude EIDELSTEIN : Merci Pascale. Nous passons à l'aménagement et inclusion numérique. Une question, Ludovic. Nous t'écoutons.

Ludovic DEVERGNE : Sur l'aéroport justement, nous n'avons plus l'obligation de service public Poitiers-Lyon. En tout cas, il n'y a plus de compagnies qui l'assurent. Notre partenaire dans le syndicat de gestion de l'aéroport, c'est Grand Poitiers. Et Grand Poitiers, dans ses modalités de financement, conditionnait sa participation uniquement – si ma mémoire est bonne – sur la ligne Poitiers-Lyon. Si nous n'avons plus Poitiers-Lyon, comment cela va-t-il se passer avec notre partenaire ? Quelles sont les perspectives financières ? Parce que là, ce n'est pas évoqué dans les orientations, mais si Grand Poitiers maintient la décision qui a été prise – je pense même dans le précédent mandat - je crois que c'est l'ancien Président qui avait demandé de restreindre la participation de Grand Poitiers à l'obligation de service public, donc, comment envisagez-vous les choses pour cette année ?

Pascale MOREAU : Ludovic, pour te répondre, nous sommes dans le cadre d'un syndicat où il y a des conditions pour y rentrer, des conditions de financement, des conditions pour en sortir. Bien heureusement que ce soit pour le syndicat ou pour chacun des partenaires, ce n'est pas effectivement : « Je retire mon financement ». Les statuts étaient très clairs. Ce qu'avait demandé Grand Poitiers, et ce qui est inscrit dans les statuts, est que le financement de ce dernier ne porte pas sur le développement de lignes commerciales (les lignes Ryanair). En revanche, dans son financement, il y a effectivement une partie liée au financement de l'OSP, il y a aussi la contribution d'exploitation que nous versons à l'exploitant, et puis toutes les charges afférentes à la gestion de l'aéroport. J'ai envie de te dire que les 760 000 € de contribution de Grand Poitiers sont largement fléchés sur leurs obligations sans pour cela financer les lignes à vocation commerciale dont nous assumons effectivement 100 % du financement.

Alain PICHON : Cela va bien se passer. Anthony.

Anthony BROTTIER : Juste en réponse à ce qu'a dit Ludovic, c'est vrai que cela laisse penser que c'est le cas, mais en réalité le choix de Grand Poitiers sur le sujet n'est que de l'affichage politique. C'est-à-dire que Grand Poitiers n'a jamais changé sa contribution et a refusé de financer les lignes Ryanair, mais a toujours payé la même chose, sauf que nous avons ventilé les sommes différemment avec la même somme qu'auparavant. Donc, tant mieux si, politiquement, cela leur sert parce que c'était probablement l'objectif. La réalité, c'est qu'il y a largement de quoi faire sur les frais de structure notamment de l'aéroport, mais ce n'est que de l'affichage.

Claude EIDELSTEIN : Nous passons à l'aménagement et inclusion numérique, Sévérine. Une question ?

Alain PICHON : Florence.

Florence HARRIS : Cela ne gêne personne que le Département finance les lignes low cost ? Vous savez très bien comment elles fonctionnent ?

Alain PICHON : Peut-être toi ?

Florence HARRIS : Cela me gêne énormément parce que vous savez très bien comment cela marche ! Les pilotes sont en freelance, ils ne sont pas salariés de Ryanair ! Ils sont en freelance !

Alain PICHON : Et donc ?

Florence HARRIS : Mais cela veut dire qu'en fait, c'est du dumping social. Donc, qu'est-ce que nous faisons ici au Département ? Nous encourageons le dumping social ? Moi, je ne peux pas.

Alain PICHON : Tes propos... Nous ne pouvons pas non plus aller partout en vélo, Florence... À un moment donné, il faut se rendre compte de la réalité du terrain. Le monde est grand !

Florence HARRIS : J'ai très envie d'aller à Édimbourg, je ne sais pas. De temps en temps, je trouve cela très pratique.

Alain PICHON : Quand tu regardes le niveau du taux de remplissage des avions, je veux dire que c'est quelque chose qui intéresse effectivement une grande partie de la population puisque nous sommes tout près. Pascale, je parle sous ton contrôle, 96 %. Alors que les pilotes soient sous je ne sais quel contrat, pour le coup, nous avons déjà pas mal de choses à gérer, nous n'allons pas rentrer dans ces détails-là.

Claude EIDELSTEIN : Sévérine, c'est à toi.

Sévrine SAINT-PÉ : Pour l'Aménagement et l'inclusion numérique, je vous rappellerai que nous sommes sur des sujets aussi divers et variés que le déploiement de la fibre, bien évidemment, avec le déploiement de la fibre sur Vienne Numérique, j'élargis un petit peu le débat qui est une régie personnalisée. Sur la fibre optique, nous avons un déploiement en régie sur Vienne Numérique et puis nous suivons également tout ce qui se passe sur les territoires où ne nous sommes pas maîtres d'ouvrage. En l'occurrence, nous suivons de près la convention AMEL avec le déploiement de la fibre optique sur le reste du département à horizon 2025. Les sujets d'actualité comprennent aussi l'inclusion numérique avec le déploiement de France Numérique Ensemble. Vous savez que l'inclusion numérique est un sujet qui nous tient à cœur. Nous avons eu dernièrement une réunion de lancement copilotée par le Département, Vienne Numérique et les services de la Préfecture. Nous avons encouragé tous les territoires à s'inscrire. Il fallait s'inscrire avant fin janvier. Je déplore l'absence de certains territoires à cette réunion de lancement. Par contre, pour ceux qui étaient absents, je suis intervenue pour les encourager à s'inscrire avant fin janvier, parce qu'il y a une vraie demande de l'ensemble des territoires, d'énormément d'acteurs. Je pense que plus nous sommes nombreux à travailler sur ce sujet, mieux ce sera. Un comité de pilotage va être organisé et une feuille de route va être établie. Pour une fois que

nous sommes sollicités aux côtés de l'État pour établir tous ensemble la feuille de route et les actions prioritaires, il ne fallait pas louper le coche, si je puis dire. J'espère en tout cas que tout le monde va faire partie de cette aventure. Nous faisons également partie du travail qui est effectué sur le Territoire Numérique Educatif avec notamment des actions de communication sur l'inclusion numérique. Pour 2024, tout un travail va être engagé sur le reconditionnement de matériel. Nous avons également des gestions d'infrastructure en direct. Vous savez qu'il y en a appartenant au Département ou à la régie. Il faut bien évidemment gérer tout cela. Et puis, nous avons également dans les actualités l'animation autour de la téléphonie mobile, où là aussi nous copilotons avec les services de la Préfecture. Nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage en direct, mais nous copilotons avec la Préfecture les dispositifs de couverture ciblée ou de déploiement de pylônes 4 G. J'en profite pour vous rappeler que l'année dernière, nous avons été un des départements qui a bénéficié de l'arrêté 4G avec le plus grand nombre de pylônes sur la France entière. Donc, cela avance. Après évidemment, entre l'arrêté et la mise en service d'un pylône, je vous rappelle qu'il faut 18 mois à deux ans. Les résultats vont arriver progressivement. Je voudrais ajouter un petit mot sur les réalisations de 2023. Je vous rappelle que le Département en régit les opérations de montée en débit, et que ces opérations-là, je vous le rappelle aussi, étaient mutualisées. Cela fonctionne puisqu'aujourd'hui, nous mettons à disposition des réseaux pour faciliter notamment le déploiement de la fibre optique dans le cadre de la convention AMEL dont vous entendez certainement parler sur vos territoires. C'est cette construction, que nous avons faite depuis quelques années, qui permet aussi d'aller plus vite sur la convention AMEL dont le maître d'ouvrage est Orange infrastructure. Je veux vous rappeler qu'en 2023, nous avons terminé, au niveau de Vienne Numérique, le réseau fibre optique pour les communes de la Vienne. Il reste quelques cas de blocage, mais nous sommes dessus et cela devrait avancer maintenant rapidement. Nous avons également suivi, je l'ai dit, le déploiement dans le cadre de l'AMEL. En 2023, nous avons fait la deuxième édition des Heures numériques qui s'est plutôt très bien passée. Nous avons un public qui commence à revenir. Donc, nous espérons que cela va continuer. J'ai parlé aussi de la téléphonie mobile. Nous avons travaillé énormément sur ce dossier-là l'année dernière. Il reste encore du travail, c'est sûr ! Nous allons, pour 2024, continuer d'interconnecter nos réseaux de montées en débit pour permettre, je l'ai dit aussi, le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des territoires. Nous suivons également le déploiement de la fibre optique AMEL. Pour vous donner une information sur vos territoires, vous le savez, ce déploiement, c'est objectif, tout fini, fin 2025. Donc, toutes les communes qui n'ont pas démarré vont démarrer cette année. Un message à faire passer, aussi pour

vos territoires, nous avons souvent des questions sur l'armoire qui est posée alors qu'il ne se passe rien. Effectivement, il y a du délai inhérent à ces travaux parce qu'en premier lieu, c'est l'équipement central qui est posé. Nous raccordons, c'est-à-dire que nous faisons le transport, c'est la fibre qui arrive jusqu'à l'armoire. C'est à peu près le plus simple à faire, mais quand nous repartons de l'armoire pour aller chercher l'ensemble des maisons, vous comprendrez bien que le déploiement est plus complexe et plus long. Donc, il faut rassurer les territoires quand « l'armoire arrive », cela a démarré, le plus dur n'est pas fait, mais quand cela a démarré, cela ira au bout effectivement. Pour 2024, nous prévoyons la troisième édition des Heures numériques, il y a beaucoup d'attente sur tous ces sujets-là. Donc, nous continuons, évidemment. Et puis, je l'ai dit tout à l'heure, sur 2024, nous allons avoir tout le travail à faire sur France Numérique Ensemble avec, je l'espère, le plus grand nombre d'acteurs possibles. Et puis, pour 2024, en téléphonie mobile, nous allons suivre finalement les résultats des négociations autant des dispositifs d'essais que 4G. Même, si nous aimerions plus, le Ministre Délégué à l'aménagement numérique et à la téléphonie souhaite faire un bilan de tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Donc, nous allons être dans une phase d'évaluation avant de pouvoir resolliciter certainement quelques pylônes complémentaires pour mailler encore mieux le territoire de la Vienne. Au niveau des orientations budgétaires, nous affichons en fonctionnement 381 000 €, avec 290 000 € de recettes et en investissement, 4 500 €. Juste pour information, peut-être vous rappeler les chiffres de Vienne Numérique, sur 2024, nous avons un équilibre en fonctionnement à 2 730 000 et un équilibre en investissement à 6 000 000 €.

Claude EIDELSTEIN : Merci Séverine. Nous passons aux Solidarités - Autonomie Personnes handicapées. Valérie.

III. SOLIDARITÉS, ACTION SOCIALE, PÔLE ÉCONOMIQUE

Valérie DAUGE : Concernant les orientations 2024, en dépenses, nous vous proposons un montant de 57 510 000 € et en recettes de 12 344 000 €. Par rapport aux obligations réglementaires, nous aurons l'ouverture de cinq habitations inclusives uniquement pour des personnes en situation de handicap. Nous poursuivons l'évolution du tarif plancher sur la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Nous poursuivons la dotation complémentaire avec cinq gestionnaires de plus. Les bénéficiaires de la PCH ne cessent d'augmenter et nous en tenons compte. Nous poursuivons la contractualisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens. Compte tenu des augmentations constantes, je considère que nous avons un budget sincère, des actions significatives avec

des moyens complémentaires de 150 000 € au niveau de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Sur les États Généraux, il y a + 58 000 €. Nous avons un exemple concret et je fais un petit clin d'œil à Marine GAUDUCHON qui est présente ce matin. Lors de la dernière CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), nous avons bien vu que les deux postes qui avaient été ouverts et créés à la suite des États Généraux du Handicap ont permis d'accompagner les usagers à expliquer ces fameuses notifications qui sont souvent indigestes et expliquer quelques fois pourquoi il y a des refus sur des décisions normées et réglementées. La cadre, disait que c'était très apprécié par les usagers. Nous continuons, et c'est vraiment une volonté forte de notre part de créer des places en foyers de vie, six, et huit en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour les personnes handicapées avec un taux directeur de 2 %. Voilà pour le handicap.

Claude EIDELSTEIN : Merci. Nous passons aux personnes âgées.

Valérie DAUGE : Pour les personnes âgées, nous avons une dépense de 79 075 000 €. Sur les obligations réglementaires, il y a la mise en place de la Gestion Electronique des Documents pour les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), poursuite du tarif plancher, la dotation complémentaire des cinq gestionnaires, les bénéficiaires de l'APA qui ne cessent d'augmenter, la contractualisation de CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). La réforme des services à domicile est assez conséquente, mais nous accompagnons et nous sommes là pour aider les services à domicile à fusionner SAAD SSIAD. Ils ont jusqu'en 2025 pour créer un guichet unique, ce qui devrait faciliter les choses pour les usagers et leurs familles. Je ne vais pas revenir sur l'évolution du point GIR, nous en avons parlé. Les taux directeurs sur les habilitations totales à 2 %, les habilitations partielles à + 4 %. Enfin, la mise en place du tarif différencié qui est vraiment salué par les EHPAD leur permettant une certaine souplesse dans la gestion financière de leurs budgets.

Claude EIDELSTEIN : Merci Valérie. Une question, Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Dans le document qui est projeté, nous voyons qu'il y a la question du point GIR que nous évoquons en ouverture ce matin. Est-ce que cette question est présente uniquement dans le diaporama et pas dans le document des orientations budgétaires ? Parce que, dans celles-ci, nous lisons du mieux que nous pouvons, nous ne sommes pas très nombreux, mais il ne nous semble pas avoir vu la question du point GIR

dans le document d'orientations que nous avons. Cela veut donc dire que ce n'était pas mis dans le document initial, mais que nous le rajoutons ensuite ce matin ou... ?

Claude EIDELSTEIN : Nous allons vérifier le contenu, mais cela a été dit pour le point GIR.

Alain PICHON : Absolument, on augmente comme cela avait été prévu jusqu'à la fin du mandat.

Ludovic DEVERGNE : C'est quelle page dans le rapport d'orientations budgétaires ?

Claude EIDELSTEIN : Nous allons regarder et te le donner.

Alain PICHON : Nous allons regarder.

Ludovic DEVERGNE : D'accord, merci.

Alain PICHON : Olivier ROUSSARIE et Marion ANDRAULT-DAVID sont déjà lancés.

Ludovic DEVERGNE : Merci.

Claude EIDELSTEIN : Nous allons passer à l'Action sociale avec Rose-Marie.

Rose-Marie BERTAUD : Le budget de l'Action sociale s'élève à 1 424 000 € en dépenses et 196 000 € en recettes. Les principales missions de l'Action sociale, que vous connaissez, sont donc :

- les actions collectives et l'accompagnement de publics vulnérables au travers de nos neuf maisons de solidarités de proximité,
- les actions d'insertion sociale avec le versement d'un certain nombre de subventions et le soutien à nos épiceries sociales, ainsi que les actions sur le logement,
- les subventions,
- les secours d'urgence.

En 2024, nous souhaitons avoir une meilleure visibilité de nos maisons de solidarité, qui, je le rappelle, accueillent à peu près 45 000 personnes par an, ce n'est quand même pas négligeable. Un travail sera effectué aussi avec la Direction de l'insertion pour la mise en place de France Travail pour les bénéficiaires du RSA. Et puis, nous continuerons notre travail pour faciliter l'accès aux droits, ce qui est déjà en cours depuis plusieurs années. Il y a lieu de continuer à travailler puisque nous constatons qu'un certain nombre de personnes n'ont pas accès aux droits. Il y a un travail aussi avec le numérique pour que chacun puisse

avoir accès au numérique le plus facilement possible, par nos conseillers numériques dans les MDS (Maisons Départementales des Solidarités) et par les France services qui sont aussi en place. Nous constatons que cela fonctionne bien. Voilà un peu ce qui va se passer sur l'année 2024, bien sûr, avec l'inflation et un travail aussi sur la précarité énergétique, là aussi de façon à pouvoir aider au maximum les personnes les plus fragiles.

Alain PICHON : Absolument, tu fais bien de mettre le point sur l'énergie parce que nous avons un ciseau complètement ingérable pour de plus en plus de familles. L'augmentation de l'énergie, l'électricité c'est quasiment 10 %. L'hiver n'a pas été très rigoureux, mais nous avons quand même eu une période de froid à la différence de l'hiver dernier. Nous le voyons, entre autres, avec nos équipes aussi au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement), il y a de plus en plus, Brigitte, de dossiers où les difficultés progressent. Quand tu dis : « progression du taux de pauvreté dans la Vienne », c'est une réalité malheureusement, même si nous combattons tous les jours avec nos politiques et nos équipes. Merci Rose.

Claude EIDELSTEIN : Rose-Marie, tu continues.

Rose-Marie BERTAUD : Je continue avec l'Enfance et famille. Peut-être en préalable, un point d'actualité... Pardon ?

Alain PICHON : Pardon, il y a une question sur ce dossier ? Pardon, Rose-Marie.

Ludovic DEVERGNE : Sur l'Action sociale, nous avons regardé par rapport aux orientations budgétaires 2022, là aussi, sauf, si nous nous trompons, nous voyons qu'il y a une baisse de 200 000 € prévue entre les deux orientations budgétaires.

Claude EIDELSTEIN : Orientations 2022 ou 2023 ?

Ludovic DEVERGNE : 2023, excusez-moi ! Nous voyons qu'il y a une prévision de 200 000 € de moins. Est-ce qu'il y a une explication particulière ou est-ce une volonté, un choix politique ?

Rose-Marie BERTAUD : Sur les demandes faites, on nous a demandé de faire des économies. Nous n'allons pas revenir sur ce que nous a présenté Claude au début. Comment ?

Alain PICHON : On s'écoute, s'il vous plaît ! C'est Rose-Marie qui parle.

Rose-Marie BERTAUD : Effectivement, le budget alloué au secours d'urgence est baissé de 50 000 €, mais nous nous appuyons sur ce qui a été dépensé en 2023. Nous baissions aussi un petit peu les subventions sociales. En revanche, nous ne toucherons pas au montant alloué aux épiceries sociales. Il doit aussi y avoir une baisse sur les actions collectives puisque nous ne mobilisons pas la totalité des budgets qui étaient alloués. Nous vous le présenterons plus en détail. Voilà les baisses que nous avons mises pour pouvoir aussi s'appuyer sur les baisses de budget qu'on nous demande de mettre en place.

Claude EIDELSTEIN : Nous enchaînons avec Enfance et famille, Rose-Marie.

Rose-Marie BERTAUD : Je vous fais un petit point rapide d'actualité sur le dossier sur les Assises qui ont eu lieu ces jours-ci concernant le mari d'une assistante familiale qui a été condamné pour des faits de violence sexuelle sur des enfants placés. Ces faits remontent à 2017. Dès que les services en ont été informés et que la parole des enfants s'est libérée, les services sont intervenus immédiatement. Les enfants ont été retirés et l'assistante familiale a été entendue et sanctionnée. Elle a pris, de ce fait, sa retraite. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ont fait le nécessaire immédiatement.

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) font partie de l'un des sujets dont nous parlons régulièrement. Nous avons pu constater une baisse des arrivées sur décembre et janvier. Pour autant, le nombre d'arrivées reste quand même important puisque nous restons autour de 30 par mois. Cela nous a quand même permis de faire un nombre d'évaluations supérieur et donc aujourd'hui, nous avons moins d'enfants et de jeunes à l'abri à l'hôtel. Nous espérons que cette baisse du nombre d'arrivées va se poursuivre. Pour autant, nous ne pouvons pas prédire l'avenir, donc nous ne savons pas ce qui se passera demain. Je voulais remercier tous les services. Nous avons renforcé le nombre d'évaluateurs. Tout le monde se met autour de la table pour faire en sorte que nous puissions les garder le moins longtemps possible dans l'intérêt de tous, y compris des jeunes. Je le rappelle à chaque fois, mais c'est important aussi, que nous ne les ayons pas trop longtemps à l'hôtel pour leur dire après qu'ils sont majeurs et que nous n'en voulons plus.

Alain PICHON : C'est la grande difficulté. Un gros travail par les équipes, un grand bravo parce que c'est très difficile. Nous avons renforcé les équipes. Il y a encore malheureusement trop de jeunes à l'hôtel, mais comme tu le dis, Rose, c'est aussi 70 % de majeurs.

Rose-Marie BERTAUD : Entre 70 % et 80 %.

Alain PICHON : Voire plus. Ce qu'il faut vraiment, c'est que nous arrivions très rapidement à déterminer qui est majeur, qui est mineur parce que les mineurs, il faut qu'on s'en occupe et nous sommes là pour cela. Les mises à l'abri sont de notre compétence. Cela fonctionne très bien avec les mineurs, ils sont motivés. Les équipes les encadrent, il y a soit des retours aux études, soit des retours en apprentissage ou des départs en apprentissage, etc. Cela fonctionne très bien, mais en revanche, nous sommes débordés par les majeurs. Il faut réussir à le faire le plus rapidement possible, tu as raison Rose, et les équipes s'y emploient, à faire la différence ce qui n'est jamais très simple et toujours un peu long. C'est un gros travail, bravo !

Rose-Marie BERTAUD : Les 20 % à 30 % qui restent, nous devons les prendre en charge, donc le nombre de ceux qui vont rester au sein du département est quand même important.

Sur la Protection de l'enfance, les besoins augmentent. Là aussi, nous commençons à avoir des difficultés pour apporter des réponses immédiates aux demandes. Nous avons différents facteurs qui vont être l'augmentation des signalements au niveau de la CRIP (Cellule de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes) qui nécessitent des évaluations et des prises en charge. Comme je viens de le dire, le nombre de MNA (Mineurs Non Accompagnés) augmente. Nous constatons que la reconnaissance de jeunes handicapés est passée de 20 % à 30 %. Cela nécessite un travail important et une mobilisation des équipes. Nous avons eu le sujet la semaine dernière avec un jeune extrêmement handicapé et violent pour lequel nous n'arrivons pas à trouver de solutions. Là aussi, les équipes ont été mobilisées pendant plusieurs jours et nous avons fini par trouver une solution avec les différents services que ce soit la pédopsychiatrie, un IME (Institut Médico-Educatif), mais aussi nos propres services. Nous aurons, malgré tout, un budget qui va être en hausse parce que nous continuons quand même à faire beaucoup de choses en matière de protection de l'enfance. Nous allons donc augmenter le nombre de places d'urgence à l'IDEF (Institut Départemental pour la protection de l'Enfance et l'accompagnement des Familles) et en MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social), ce qui va nous faire faire des augmentations de budget. Là, nous n'avons pas trop le choix puisqu'il faut quand même que nous arrivions à prendre en charge nos enfants. Nous allons créer des places de placement à domicile. Donc là aussi, il y aura un budget supplémentaire à mettre en place. Nous allons créer cinq places supplémentaires en lieu de vie et nous allons maintenir nos places d'accueil familial. Nous avons la chance cette année d'avoir pu recruter davantage d'assistants familiaux qu'il n'en est parti à la retraite. Ne plus avoir d'assistants familiaux était une difficulté que nous commençons à avoir, donc moins de

place et plus d'enfants à placer, l'équation n'est pas toujours facile à réaliser. Il y a un travail aussi important pour l'accueil chez les tiers digne de confiance qui sont souvent l'entourage de l'enfant et les tiers bénévoles. Ce sont des choses qui démarrent doucement, mais que nous espérons bien pouvoir continuer à travailler et à mettre en place. Et donc, augmenter aussi les places de milieu ouvert, c'est le travail fait à domicile par les éducateurs de nos services. Enfin, créer 50 places de mesures renforcées en milieu ouvert, c'est pouvoir avoir un accompagnement encore plus important à domicile. Nous espérons à terme éviter les placements. Voilà un peu les grandes mesures de l'année 2024, avec un budget malgré tout en augmentation, donc merci d'avoir quand même accepté. Il va être de 66 805 000 € avec des recettes de 1 883 500 € et 616 500 € dans le cadre de la stratégie de Protection de l'enfance pour aider aux paiements des salaires puisque pour les assistants familiaux, nous avons aussi eu l'inflation et la hausse du SMIC, même si nous ne pouvons que nous féliciter de pouvoir payer correctement nos assistants familiaux.

Claude EIDELSTEIN : Bien, merci Rose-Marie. Oui, Florence.

Florence HARRIS : Merci. Vous venez de le dire, l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés est une compétence obligatoire du Département. Vous dites que le nombre d'arrivées a triplé et pourtant vous écrivez, dans vos perspectives 2024, le souhait du maintien du niveau des places d'accompagnement. Ma première question est : est-il possible au vu des besoins augmentant de créer de nouvelles places ? Il manque donc dans votre budget une augmentation des effectifs de l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés. Ensuite, j'observe que vous renforcez les effectifs du pôle MNA pour accélérer le processus d'évaluation de minorité. Si nous réfutons le sens et l'existence même de ce processus, ce renfort d'effectifs reste à saluer pour les conditions de travail des agents et des agentes. J'espère que cela pourra éviter des évaluations expéditives qui conduisent à déclarer majeurs certains jeunes à tort, les laissant se débrouiller seuls avec une marque pénalisante qui les suivra dans toutes leurs démarches d'accès aux droits pendant de longues années et qui ne sera jamais réparée. Enfin, Monsieur le Président, vous faites souvent appel à l'État, mais pas de la bonne manière, vous devriez plutôt le solliciter pour qu'il garantisse les moyens d'un accueil inconditionnel, et non tenter d'introduire des mesures illégales et porteuses de misère comme les quotas qui contribuent à la fabrique de sans-papiers.

Alain PICHON : Merci pour tes propos mais je ne suivrai pas ton avis. Quand je sollicite l'État, c'est pour que nous avancions ensemble. Et quand il y a des majeurs, c'est à l'État

de s'en occuper, tout comme l'immigration. Ce n'est pas au Département. Le travail que nous effectuons très bien avec Rose-Marie et les équipes, ce sont les mineurs et l'enfance avec l'ASE (Aide sociale à l'enfance), etc. Les majeurs ne devraient pas nous arriver, et s'ils arrivent, il faut que nous les gardions le moins longtemps possible. C'est à l'État de gérer, chacun sa compétence, chacun sa tâche.

Rose-Marie BERTAUD : Je peux préciser rapidement. Il faut garder à l'esprit, je crois que nous le disons régulièrement, que nous ne pouvons pas dire que tous les jeunes qui arrivent, qui se disent Mineurs Non Accompagnés, soient déclarer tous mineurs. Est-ce qu'on doit mettre dans un collège un jeune qui a 28 ans ? Ne serait-ce que pour les autres enfants qui sont à côté, mais aussi pour lui ? Je ne pense pas que nous devons mettre une personne, je dis 28, 25 ou même 23 ans, dans un collège avec des enfants de 16 ans, c'est-à-dire, que nous allons nous comporter avec lui comme un jeune qui a 16 ans. Cela me pose question. Je remercie les services pour le travail qui est fait dans notre département – je ne parlerai pas pour les autres – les évaluations sont faites correctement. Ils y passent un temps très important. Je remercie aussi le travail que nous faisons avec les services de la Préfecture sur les évaluations et les consultations des différents fichiers qui existent.

Alain PICHON : Pour information, une évaluation, c'est trois heures avec deux de nos techniciens. Vous voyez, « on ne passe pas cela par-dessus la jambe » évidemment et heureusement.

Claude EIDELSTEIN : Pour répondre à la question de Ludovic sur l'inscription du point et des taux directeurs dans le rapport, ceci est normal puisque cela a déjà été voté le 21 décembre dernier. C'est là que nous avons indiqué une progression du point GIR de 3,7 % pour 2024.

Anne-Florence, pour la Santé.

Anne-Florence BOURAT : Le budget Santé pour cette année 2024 qui arrive avec un chiffre de 700 000 €. Il ne se retrouve pas dans les mêmes épures que les autres budgets. Et pourtant, c'est un beau budget pour un Département puisque nous rappelons que ce n'est pas une compétence obligatoire. C'est dans ce cadre d'un souhait de budget maîtrisé que s'inscrivent les projets pour 2024. Pour votre information, 2024 en matière de santé, sera pour nous une année de transition, puisque déjà depuis une bonne année, nous travaillons fortement à faire évoluer nos dispositifs tout simplement, parce que nous sommes victimes de notre succès. En 2023, comme vous le voyez, 43 professionnels se

sont installés et 34 étudiants sont dans nos dispositifs de bourses. Cela a forcément un coût financier, mais un coût en accompagnement humain aussi. Et donc, il est l'heure aujourd'hui de revoir nos dispositifs pour continuer à ne pas lâcher ce dispositif qui fonctionne bien, en essayant de l'adapter. Et puis, en parallèle, libérer des fonds pour essayer d'aller sur d'autres nouveaux dispositifs, notamment avec des partenaires. Donc, une recherche forte de co-financement parce que la désertification médicale et en santé s'accélère. Nous avons certaines zones sur notre département qui sont en grande difficulté d'accès aux soins, et qu'il est bon de tout mettre en œuvre pour essayer d'y remédier. Voilà un petit peu l'objet de cette diapositive. Peu de choses aujourd'hui. Au mois de mars, nous vous présenterons de manière très détaillée le fruit du travail maintenant partagé avec l'ensemble des services. Par ailleurs, je tiens à remercier notamment tous les services de Marion qui se mettent aussi en ordre de marche pour travailler tous ensemble, à ce rapprochement malheureusement entre le secteur de la santé et le médico-social puisque quand nous n'accédons pas aux soins, nous sommes dans une difficulté souvent sociale associée.

Claude EIDELSTEIN : Merci Anne-Florence. Nous passons au budget annexe Futuroscope - Palais des Congrès - Arena Futuroscope. Guillaume.

Guillaume DE RUSSÉ : Je rappelle que ce budget est un budget annexe du budget principal. Je ne vais pas revenir sur les équipements que vous connaissez, c'est, d'une part, le Parc du Futuroscope, d'autre part, le Palais des Congrès, et enfin, l'Arena. En tant que propriétaires de ces équipements, nous avons à en assurer l'entretien. Je rappelle que pour le Futuroscope, nous inscrivons des sommes qui sont quasiment semblables à celles de l'année dernière puisqu'elles s'élèvent à 1 761 000 € pour les travaux de grosses réparations et en particulier pour les nouveaux équipements de l'entrée du Futuroscope. Nous travaillons également sur le pavillon du Département au Futuroscope. En ce qui concerne le Palais des Congrès, tous les ans, nous mettons 200 000 € pour l'entretien et les grosses réparations. Nous avons mis un petit peu plus l'année dernière, de façon exceptionnelle, mais cette année nous revenons à 200 000 €. Cela concerne principalement des rénovations de bureaux, de faux plafonds, d'éclairages LED, de motorisations de perches, etc. Nous continuons donc à entretenir cet équipement qui est d'ailleurs amorti depuis un certain nombre d'années. Pour l'Arena, nous avons des sommes importantes puisque nous continuons à amortir, en particulier, nos emprunts. C'est la raison pour laquelle nous mettons quasiment 1 000 000 €, 980 000 € très exactement, sur le remboursement d'emprunt. Sur le fonctionnement, nous mettons 1 939 000 € très précisément. Au regard de ces dépenses, nous avons un certain nombre de recettes, en

particulier le loyer du Parc du Futuroscope pour 3 480 000 €. Ces chiffres seront précisés au fur et à mesure des comptes des différents équipements que nous connaîtrons dans les semaines et les mois qui viennent. Nous nous basons sur les montants de l'an dernier. Pour le Palais des Congrès, nous avons un revenu de 500 000 € correspondant au montant du loyer. Et pour l'Arena, nous avons ce que nous appelons les recettes garanties, c'est-à-dire la somme de 650 000 €. Nous avons quelques recettes exceptionnelles, la vente de « Danse avec les robots » au Futuroscope, cela représente 85 000 €, cela s'ajoute à nos revenus. Pour le Palais des Congrès, je rappelle que, depuis un ou deux ans, il paie le foncier bâti, ce qui n'était pas le cas précédemment, cela nous fait une petite économie. Voilà ce que je peux vous dire sur ces équipements. Nous avons donc un budget qui s'équilibre aux environs de 7 700 000 €. Je voudrais dire pour terminer que les résultats de 2023 sont très encourageants sur l'ensemble de ces équipements. Vous savez que pour le Parc du Futuroscope, nous n'atteignons pas tout à fait, les 2 000 000 d'entrées, mais les résultats sont tout à fait positifs. Pour le Palais des Congrès, nous avons également des résultats positifs pour l'exercice 2023 que nous connaîtrons dans les semaines qui viennent, et surtout pour l'Arena, alors que nous avons prévu dans le business plan une deuxième année légèrement négative, nous aurons une deuxième année plus que légèrement positive. C'est donc tout à fait encourageant. Je voudrais en profiter pour féliciter et remercier les personnels de l'équipement du Palais des Congrès, mais surtout de l'Arena parce qu'ils se sont beaucoup investis dans l'exercice 2023 autour du directeur Stéphane POTTIER. Nous allons avoir d'ailleurs des bilans très précis dans les heures qui viennent puisque nous avons une réunion cet après-midi. Je peux vous dire que l'exercice 2024 paraît également tout à fait encourageant.

Claude EIDELSTEIN : Merci Guillaume, pour ce point précis. Nous passons à la slide sur la technopole budget principal, budget annexe. Benoît.

Benoît COQUELET : La technopole s'étend sur une superficie de 128 hectares. En dépenses de fonctionnement principal, nous avons 747 000 €, en investissement 963 000 € et en recettes 126 500 €. Vous avez le détail sur le slide, je ne vais pas plus loin. Nous reviendrons plus tard sur la technopole du Futuroscope, en commission générale. Voici le budget principal et les budgets annexes.

Claude EIDELSTEIN : Merci Benoît. Comme tu es efficace, tu enchaînes avec l'insertion et le retour à l'emploi.

Benoît COQUELET : Pour l'insertion - je vais essayer de rattraper le retard de Guillaume - pour l'insertion, nous avons un budget en dépenses de 88 717 000 € et en recettes 49 297 000 €.

Le budget de l'insertion est proposé en hausse de 2,8 % par rapport à 2023, soit 2 400 000 € alors que l'impact de la revalorisation prévue en avril 2024 à hauteur de 4,6 % est estimé à 2 800 000 €, cela veut dire que nous avons bien travaillé au Département. C'est une hypothèse de stabilité, des bénéficiaires, attention, à condition qu'on ait 12 000 allocataires comme nous en avons prévu dans le budget. Donc, il faut rester positif. Je me rappelle quand Jean-Pierre RAFFARIN disait « Quand on communique positif, le monde consomme ». Donc, restons un peu positifs dans cette Assemblée. Il est à souligner en 2024 la croissance des entreprises à but d'emploi des deux territoires zéro chômeur et la candidature de Jaunay-Marigny où nous serons présents le 14 février. Nous allons gagner sur ce territoire pour avoir le meilleur territoire zéro chômeur. Et bien sûr, nous continuons les actions du Département en matière d'insertion sur l'année 2024. Nous allons finir sur notre merveilleuse candidature du Département qui a été retenue pour l'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA. Je tiens à remercier le Président pour la lettre, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, Nicolas TURQUOIS, je le cite, parce qu'il nous a bien aidés auprès du cabinet du Ministre sur cette action et nous pouvons être fiers de cette expérimentation parce que nous allons pouvoir proposer des heures de formation à des allocataires. Nous avons plus de 3 300 allocataires. Tout le monde n'aura pas de la formation, ce sera ceux qui seront plus proches de l'emploi au départ. J'ai déjà vu le Président de l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural), le Président de la FFB (Fédération Française du Bâtiment) pendant les vœux, tout le monde est motivé pour créer des formations donc il faut être positif, il faut y aller et continuer à travailler. Je remercie Karine et son équipe parce que ce sont les enjeux de 2024 pour nous. Merci à vous.

Claude EIDELSTEIN : Merci Benoît pour ton optimisme ! Nous continuons dans l'optimisme, Ludovic.

Alain PICHON : Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Oui, je n'aurai pas la positive attitude *raffarinienne*, mais...

Claude EIDELSTEIN : On y croit, on y croit !

Ludovic DEVERGNE : J'ai une question sur la mise en œuvre de la loi plein emploi qui impose aux bénéficiaires du RSA d'avoir, je ne sais plus si elle impose aux bénévoles, donc

tu pourras peut-être nous dire plus précisément Benoît, mais en tout cas qui prévoit une activité et un accompagnement renforcé pour les bénéficiaires du RSA. Ce sont quelques heures, mais quand même, et donc, comme nous avons plusieurs milliers de bénéficiaires dans la Vienne, ce n'est pas quand même une mince affaire. Là, c'est évacué en une ou deux lignes. Concrètement comment imagine-t-on faire avec cette loi plein emploi ? Est-ce que tu peux nous en dire un petit peu plus ?

Alain PICHON : C'est l'intérêt de l'expérimentation. Nous allons justement petit à petit travailler ces questions-là pour rentrer dans le vif du sujet et dans la mise en pratique. Ce sont effectivement des questions d'importance. Je ne sais pas Benoît si tu as des éléments ?

Benoît COQUELET : Nous en parlerons prochainement en commission. Je voudrais simplement rajouter un mot sur l'accompagnement global. J'ai fait une réunion sous la coupe de Rose-Marie BERTAUD. Je trouve qu'il ne faut pas laisser de côté l'accompagnement global. J'ai vu des progrès, des choses extraordinaires qui se mettent en place parce que nous mettons du personnel dédié à l'accompagnement global, ce que nous ne faisons pas avant. Je pense que cette expérimentation que nous avons mise à Loudun, il faut la continuer dans la Vienne. Il faut regarder cela avec les services, j'ai demandé à Marion qu'elle y regarde, je sais que c'est beaucoup de travail pour elle et Karine, mais je crois que quand nous nous orientons vraiment sur l'accompagnement global, nous pouvons gagner des paris de demain aussi.

Claude EIDELSTEIN : Merci, nous passons à la politique habitat logement, Brigitte.

Brigitte ABAUX : Il y a un besoin en fonctionnement en dépenses de 403 000 €, en recettes de 177 000 € et en investissement de 3 000 000 €. Les actions significatives sont :

- l'accompagnement des programmes territoriaux de réhabilitation du parc privé et du PIG (Programme d'Intérêt Général),
- le lancement de la démarche expérimentale BIMBY, c'est-à-dire construire sur des parcelles déjà bâties pour densifier, pour correspondre à la Loi Climat et Résilience,
- l'accompagnement des communes dans leurs projets de restructuration de leurs centres-bourgs et centres anciens,

- le soutien de la programmation des logements locatifs sociaux en neuf et en acquisition-amélioration.

Je voulais dire que la politique du Département concernant l'habitat est une politique qui a quand même généré 49 000 000 € de travaux, ce qui est bon pour l'économie et pour l'emploi.

Claude EIDELSTEIN : Merci Brigitte. Tu continues avec le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Brigitte ABAUX : Je continue avec le FSL. C'est un besoin en dépenses de 1 254 000 € et en recettes 192 000 €. C'est le maintien bien sûr de la capacité de répondre aux ménages en difficulté. Quand on aura la réalité 2023, il faudra ajuster l'enveloppe pour l'Accompagnement Social Lié au Logement qui est l'ASLL.

Nous avons aussi un ajustement du nombre de logements soutenus dans l'aide aux suppléments de dépenses de gestion. Nous passons de 83 à 70. C'est une réflexion globale. Le maintien du soutien à la démarche de lutte contre la précarité énergétique par le dispositif SLIME, appelé avant AM2E qui accompagne sur l'eau et l'énergie. Je voulais quand même préciser qu'il faudrait être vigilant sur le FSL, parce que durant l'année 2023, il y a eu des demandes très importantes pour l'accès au logement et pour les impayés de loyers. Aussi, il y a eu la régularisation des charges sociales en fin d'année dans le collectif. Cependant, nous notons une légère baisse de l'aide au titre de l'énergie mais il faudra, je crois, cette année, se méfier par rapport à l'augmentation de l'énergie et être vigilant sur ce dispositif.

Claude EIDELSTEIN : Merci Brigitte. Nous passons maintenant à l'éducation avec Henri COLIN.

IV. ÉDUCATION, JEUNESSE, ÉPANOUISSEMENT

Henri COLIN : Nous avons un montant de fonctionnement de 8 230 000 €. Cela concerne tout simplement le fonctionnement des collèges tant publics que privés.

Les collèges qui ont connu comme, j'allais dire, chacune des familles et chacune des collectivités, les mêmes difficultés : l'augmentation des coûts de l'énergie, des denrées alimentaires qui fut un phénomène particulièrement important et la hausse des coûts de fonctionnement.

Le Président a signé une nouvelle convention entre les collèges et le Département pour les Adjoint-Gestionnaires qui représentent le Département au sein du collège dans la mesure

où ce sont eux qui dirigent nos équipes et qui organisent la vie matérielle et donc tous les repas.

L'application du droit commun pour les familles déplacées d'Ukraine : puisqu'elles font maintenant leur déclaration d'impôt, elles subissent le même traitement que les familles habituelles, etc.

L'évolution des effectifs dans les collèges : nous étions jusqu'à maintenant d'une stabilité exemplaire avec 20 500 collégiens. La baisse se fera ressentir plus particulièrement à la rentrée 2024. Pour exemple, nous avons un de nos collèges du sud du département qui aura une entrée de 27 élèves en sixième. Autant vous dire que lorsque vous faites la multiplication par quatre, cela ne nous donne pas un gros effectif. Si les établissements ruraux ont tendance à voir leurs effectifs en baisse, il n'en est pas de même des établissements de Poitiers et de la première Couronne. Nous avons donc l'idée de réviser la carte scolaire. C'est ce que nous allons faire très prochainement.

Pour ce qui est des actions significatives pour 2024, nous devons faire face à l'inflation et soutenir les collèges. Heureusement, nos collèges disposaient d'un matelas important, égal voire supérieur à une année de fonctionnement globalement pour 3 500 000 € environ. De plus, nous devons faire face à l'augmentation du Département quant à l'utilisation des équipements sportifs. Comme vous le savez, nous utilisons des gymnases des communes ou des communautés de communes, nous augmentons sensiblement cette participation.

Nous aidons à l'investissement des quatre Maisons Familiales Rurales de la Vienne. Nous maintenons – l'idée est essentielle - une restauration de qualité. Nous avons évoqué le sujet, avec les difficultés du monde agricole, nous sommes en plein dans ce sujet.

Claude EIDELSTEIN : Merci Henri. S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au numérique pour l'Éducation. Une question ?

Henri COLIN : Tu voulais dire quelque chose ?

Ludovic DEVERGNE : Je souhaitais poser une question.

Henri COLIN : Vas-y, vas-y.

Ludovic DEVERGNE : Je parlerai après Grégory.

Grégory VOUHÉ : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai lu le rapport et permettez-moi de vous parler sans ambages. Cher Claude, s'il t'arrivait de mettre les pieds au Conseil d'Administration du Jardin des plantes où tu ne sièges jamais, tu ne verrais pas l'établissement comme une marge d'ajustement pour faire des économies, mais tu ferais peut-être preuve d'humanité en prenant en compte la situation des élèves qui y effectuent leur scolarité pendant plusieurs années. Je pense par exemple à une petite collégienne de sixième en situation de handicap qu'on ne voit plus dans l'établissement et pour cause, ses déplacements d'une salle à l'autre l'épuisent. Elle a du mal à marcher d'où une énorme fatigue. Je pense à un autre élève qui vient de subir une opération et dont les déplacements sont aussi très problématiques. Malgré tout, nous l'avons lu dans le rapport, la Droite départementale juge opportun de reporter le démarrage de la réhabilitation partielle en 2027 sans autre précision, pas un mot encore ce matin. La réalité, que l'on cache sciemment derrière cette ligne du rapport, c'est que les élèves n'auront toujours pas d'ascenseur pendant encore au moins cinq ans alors que la demande de mise en accessibilité remonte à 2014. La réalité, c'est que les 500 élèves continueront de s'entasser dans le plus petit self de l'académie et dans une infirmerie de 4m² où il n'est pas possible, tenez-vous bien, c'est stupéfiant, de déplier le lit sans condamner l'accès au bureau de l'infirmière. Je ne vous parle pas de l'urgence d'une rénovation thermique de cette passoire et de l'urgence du remplacement des chaudières pour faire baisser les factures de fluides qui explosent littéralement.

En tant qu'élu du canton, je vous le dis : « Votre logique comptable est inacceptable ! » Quand on gaspille 180 000 € pour voir passer un flambeau pendant quelques heures, quand on dilapide près de 100 000 € pour aboutir à la marque La Vienne, on ne fait pas ensuite des économies sur le dos de nos collégiens et sans en informer préalablement l'établissement. Je vous remercie.

Claude EIDELSTEIN : Henri, je te laisse répondre à ces questions. C'est vrai qu'avec 280 000 €, nous allons beaucoup investir, c'est clair !

Henri COLIN : Nous allons investir 30 000 000 €. C'est le chiffre que je donnerai tout à l'heure. Je sais bien que ce n'est jamais assez. Il y a aussi des travaux qui sont en cours, en particulier pour l'accessibilité. Nous devons les continuer et les terminer. Il faut aussi que nous commençons par modifier les effectifs d'un certain nombre de nos établissements, c'est pour cela que nous avons construit le 35^e collège et que nous tenons à rouvrir Henri IV au 1^{er} septembre 2025.

Claude EIDELSTEIN : Parfait. Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Merci, une intervention également sur le sujet des bâtiments et les collèges. Je vais vous conter une histoire qui a été relatée par un journal très sérieux, la Nouvelle République, dans son édition du 9 novembre 2017, qui faisait état d'une visite intervenue la veille, le 8 novembre, du Président du Département de l'époque dans le collège France Bloch-Sérazin et qui annonçait pour l'année suivante, le lancement des études pour la rénovation énergétique de cet établissement. Je ne connais pas son classement parmi toutes les passoires qui peuvent rester encore dans notre patrimoine. Dans tous les cas, il doit être classé dans les choses qui doivent être revues prioritairement. En 2018, les études étaient prévues et nous apprenons que dans les orientations budgétaires que vous nous présentez ce matin, il est mentionné que les études vont débiter en 2024. Cela fait quand même six ans de retard pour ce lancement d'études. Les enseignants, ainsi que les collégiens, sont vraiment en attente de cette réhabilitation. Dans cet établissement, se trouve du chauffage basique de type « grille-pain » comme nous disons communément. Nous sommes heureux de le voir en 2024 bien que nous aurions aimé le voir plus tôt, dès 2018 notamment suite à la fameuse visite intervenue à l'époque. Dans les orientations, je n'ai pas vu, cher Henri, et peut-être que cela nous a échappé, mais il n'est pas indiqué l'orientation en matière de tarifs de restauration scolaire. C'est peut-être volontaire. Il y a déjà eu deux hausses importantes en matière de tarification. Nous aurions aimé éventuellement voir dans les orientations, l'idée d'un gel de la tarification de la restauration scolaire, peut-être que vous pourriez nous en dire plus. Merci.

Henri COLIN : Je ne reviens pas sur le calendrier des travaux. Je pense que nous n'avons jamais autant investi dans les collèges, et ce, depuis un certain nombre d'années. Je prends l'exemple du collège Henri IV où nous étions partis sur des travaux pour un montant de 20 000 000 € environ. Nous aurons doublé, voire un peu plus, lorsque nous arriverons au terme de la restauration de ces bâtiments. Lors des dernières épreuves, nous découvrons toujours de nouvelles fouilles archéologiques à faire. Nous essayons, pour notre part, d'être à jour le jour où l'établissement devra ouvrir. Nous souhaiterions que les travaux soient terminés au début du mois de juin pour permettre ensuite que cet établissement soit équipé. Vous verrez, je pense que tout le monde se félicitera de ces travaux.

Claude EIDELSTEIN : Anthony BROTTIER.

Anthony BROTTIER : Merci. Je n'ai pas prévu d'intervenir thématique par thématique. Je ferai une intervention globale. D'ailleurs, dans cette intervention globale en fin de présentation, j'évoque, parce que je le regrette aussi, le report de la réhabilitation pas que du Jardin des Plantes, parce qu'il n'y a pas que le Jardin des Plantes étant élu du Département de la Vienne, il y a aussi le collège Ronsard. Je crois qu'il faut quand même faire attention à ne pas tomber dans la caricature. Cette réhabilitation est regrettable. Le report est regrettable. Je rejoins Grégory. Mais, comparer cela à une dépense de fonctionnement, quand nous parlons d'investissement sur la flamme olympique qui n'a rien à voir, je pense que nous pouvons élever le niveau. Nous pouvons dire : « Ok, pas de problème, c'est regrettable », par contre, les subventions de fonctionnement ne tomberaient pas de toute façon dans l'investissement. J'avais juste une question et c'était le sens initial de ma prise de parole, concernant l'augmentation de la participation sur l'utilisation des équipements sportifs. Je voulais comprendre un peu plus ce que c'était et pourquoi cela a augmenté si significativement. Est-ce parce qu'il y avait plus de demandes ? Est-ce parce que certaines collectivités ou communautés de communes se mettaient à facturer alors qu'elles ne le faisaient pas avant ? Pourquoi augmentons-nous de 170 000 € sur un montant de 350 000 € ?

Henri COLIN : On a pratiquement doublé effectivement la somme qui sera versée à chacune des collectivités pour tenir compte des demandes et du coût de fonctionnement d'un gymnase.

Claude EIDELSTEIN : Florence avait demandé la parole.

Florence HARRIS : À propos justement du collège Henri IV, il est prévu que la SEGPA Jean MOULIN déménage au Collège Henri IV. Les enseignants des SEGPA aimeraient savoir si le voltage, la puissance d'électricité, sera suffisante pour accueillir les fours, les plaques électriques, etc, parce qu'il y a un gros problème là-dessus. Cela augmentera peut-être encore votre budget.

Alain PICHON : C'est une très bonne question pour les orientations budgétaires.

Florence HARRIS : Ce n'est pas prévu !

Alain PICHON : Anthony vient de nous dire qu'il faut un peu élever le débat.

Henri COLIN : Je trouve que Florence HARRIS est vraiment « survoltée » ce matin !

Florence HARRIS : C'est du pratico-pratique. C'est une préoccupation. Sachez que si les élèves de SEGPA ne peuvent pas utiliser les fours sans faire « sauter » toute l'électricité du collège Henri IV, nous allons avoir un problème.

Claude EIDELSTEIN : On se reconcentre sur les orientations budgétaires s'il vous plaît. Si chacun de vous rentrez dans les détails, nous sommes là jusqu'à ce soir 18h.

Henri COLIN : Il s'agit du Territoire Numérique Educatif. Je rappelle que notre département, comme onze autres départements sur le territoire national, a été choisi par l'État pour cette expérimentation. En dépenses, nous avons 1 141 000 €, en investissement, nous avons 2 347 000 € et en recettes, nous avons 829 000 €.

Le projet du Pôle Numérique pour l'Education et la Formation (PNEF) est au cœur du Futuroscope. C'est le premier bâtiment du site qui sera utilisé.

Concernant les ressources numériques pour les collèges, elles doivent être à disposition à la fois des parents, des élèves, des enseignants, mais aussi de toutes les équipes éducatives évidemment. Nos établissements, les collèges publics et privés ont reçu un certain nombre de dotations. Nous sommes en négociation pour l'attribution de subventions pour les demandes arrivant maintenant pour les communes pour nos écoles élémentaires. Concernant l'Innovation dans la Forme Scolaire et les Compétences et Métiers d'Avenir, nous sommes en pleine expérimentation. Tout cela a été reconnu par les Inspecteurs généraux venus visiter un certain nombre d'écoles et de collèges. Nous étions à Latillé il y a quelques jours.

Claude EIDELSTEIN : Merci. Je passe la parole à Grégory.

Grégory VOUHÉ : J'aurai juste un mot pour répondre à Anthony. Je ne faisais pas de comparaison. Les choix dont je parle, ce ne sont pas des compétences obligatoires à la différence des collèges dont les compétences obligatoires devraient être, à mon sens, prioritaires. Tout simplement. Je vous remercie.

Claude EIDELSTEIN : Ce que nous avons voulu évoquer, c'est qu'avec les 280 000 €, nous ne faisons rien du tout dans le domaine évoqué sur les collèges. C'est tout. On continue « Mobilités – Transports des élèves en situation de handicap », Henri.

Henri COLIN : Nous transportons à peu près 480 élèves ou étudiants puisque ce ne sont pas simplement des élèves, pour un montant de 3 263 000 €. Nous avons travaillé avec nos services sur le règlement et je voudrais les en remercier, sur des modifications de règlement, puisqu'il s'agit pour nous de prendre en charge les déplacements lorsque ces étudiants ou ces jeunes sont en stage. Pour un certain nombre, ils ont des stages relativement nombreux. Il faut donc assurer le service, j'allais dire, optimal. Nous sommes également en train de préparer la nouvelle consultation pour ce marché de transport pour la rentrée. Nous faisons appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. C'est un monsieur bien connu dans le département, en particulier autrefois dans le Châtelleraudais. Voilà les chiffres que nous pouvons donner.

Claude EIDELSTEIN : Merci, nous passons à l'enseignement supérieur.

Henri COLIN : Il s'agit de la convention qui a été signée avec l'Université. Elle porte cette année plutôt sur les parcours scientifiques. Le soutien aux métiers des Archives, car, comme vous le savez, il y a un Diplôme Universitaire (DU). Nous travaillons bien sûr à renforcer le partenariat et la convention signée prévoit d'ailleurs un investissement et une participation du Département de 3 000 000 € répartis comme suit :

- 1 200 000 € pour ESIGELEC,
- 1 000 000 € pour le centre Infirmier et maïeutique,
- 800 000 € pour l'IUT de Châtelleraud.

Claude EIDELSTEIN : Nous passons au chapitre suivant : Collèges publics et bâtiments départementaux.

Henri COLIN : Pardonnez-moi, tout à l'heure j'ai annoncé 30 000 000 € alors que c'est en réalité 29 884 000 € pour être précis.

Claude EIDELSTEIN : Nous allons récupérer cela pour la flamme olympique !

Henri COLIN : Dans ces établissements qui pour certains datent des années 70, il faut vérifier s'il n'y a pas la présence d'amiante ou de plomb, tenir compte aussi du décret tertiaire et de l'accroissement des contraintes climatiques et effectuer tous les contrôles techniques obligatoires. C'est normal. Nous avons 87 bâtiments dont 35 collèges et 12 autorisations de programme dont 7 qui seront créées en 2024. Nous percevrons du fonds

vert pour France Bloch-Sérazin le moment venu et 484 000 € de ce fonds pour La Frappière pour la MDS.

Nous travaillons bien sûr sur les économies d'énergie. Elles peuvent nous faire faire des économies ensuite. Nous travaillons à la réhabilitation d'Henri IV, nous l'avons dit, c'est vraiment notre plus gros chantier. La MDS de La Frappière est aussi un autre gros chantier dont les chiffres sont aussi importants. Nous pensons au démarrage des travaux du collège de Mirebeau avec la CCHP (Communauté de Communes du Haut-Poitou).

Claude EIDELSTEIN : Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Pascale, pour le sport.

Pascale GUITTET : Merci Claude. Nous avons pour 2024 des dépenses d'un montant de 1 386 000 € qui représentent une baisse significative d'environ 100 000 € qui vont être dispatchés sur l'ensemble de nos subventions à verser sur les associations départementales.

En investissement, nous avons toujours notre Plan Sport 2024 pour la dernière année à hauteur de 392 000 €, puisqu'il s'agit d'être partenaires des associations et/ou des collectivités qui mettent en place des terrains sportifs en relation avec les Jeux Olympiques ou Paralympiques. Ce ne sont pas simplement des terrains sportifs de loisirs. Nous avons donc ces 392 000 € à leur disposition en partenariat, en termes de travail, avec les services de Pascale MOREAU.

En termes de fonctionnement, nous avons donc – comme cela a été dit tout à l'heure – le passage de la flamme olympique qui va nous permettre, au-delà de ce passage le 25 mai, de mettre en avant les valeurs de l'olympisme sur l'ensemble des territoires avec de nombreux partenariats sur des actions effectuées que ce soit dans les collèges, les associations, l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), etc.

Nous allons à nouveau développer le sport nature par le biais de ce Programme Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). C'est désormais une obligation réglementaire. Nous avons mis ce PDESI en place depuis quelques années maintenant puisqu'il s'agit de développer et mettre en avant les sports de nature. C'est un travail effectué en partenariat avec les services du tourisme et de l'environnement.

Nous allons continuer à soutenir le sport de haut niveau avec nos six grands clubs et les vingt-cinq équipes nationales sur notre territoire départemental. Nous avons aussi l'accueil de matchs internationaux que ce soit au niveau des clubs ou tout simplement aussi par le biais de l'Arena au Futuroscope. Nous avons toujours les actions citoyennes en faveur des jeunes qui sont prises en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Enfin, nous continuerons notre partenariat avec les 54 comités sportifs départementaux avec qui nous travaillons au plus près en faveur des associations sportives départementales.

Claude EIDELSTEIN : Merci Pascale. Henri.

Henri COLIN : J'apporte une précision pour que la journée de Florence soit sereine. Le transformateur du collège Henri IV sera doublé pour répondre à la demande de puissance. La SEGPA ne connaîtra aucun souci au sujet de la puissance électrique.

Claude EIDELSTEIN : Merci Henri pour ton propos. Nous allons pouvoir la mettre au courant puisqu'elle est sortie !

Pascale GUITTET : Nous avons un petit budget de fonctionnement pour la Jeunesse et la Citoyenneté à hauteur de 115 500 €, mais nous travaillons en transversalité avec d'autres services.

Pour 2024, nous assurons la continuité du fonctionnement du Conseil Départemental des Jeunes à hauteur de 50 000 €. Nous avons donc la poursuite des travaux de la deuxième mandature avec l'organisation des Jeux des jeunes – que nous pourrions appeler les Olympiades en lien avec le marathon des collégiens – le 15 mai prochain.

Il faut noter le déplacement des membres du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) pour assister à une épreuve des Jeux Olympiques de Paris 2024 en juillet prochain. C'est un travail en relation avec le service des sports.

Il y a la préparation de la troisième mandature (2024/2026) avec comme thème principal retenu par la dernière commission Jeunesse que nous avons eue : « Être citoyen... », c'est un vaste programme sur lequel de nombreuses thématiques pourront être mises en place pour travailler aux côtés de nos jeunes.

Nous aurons l'obligation d'un choix de la structure d'animation de ce CDJ ainsi que la préparation des élections dans les collèges de la Vienne qui soient privés ou publics.

Nous allons également continuer les subventions en faveur de la Jeunesse et de la Citoyenneté, les soutiens aux différentes actions de cette jeunesse départementale.

Nous continuons – c'est très important – le recrutement des volontaires en service civique. Aujourd'hui, neuf missions de service civique ont été identifiées dans les différents services du Département. Nous continuons également à travailler en relation avec le service de Relation internationale par cette mobilité internationale des jeunes.

Claude EIDELSTEIN : Merci Pascale. Nous passons à la politique culturelle. Bruno.

Bruno BELIN : En trois minutes, vu l'heure passée, nous vous rappelons que le temps fort de cette année concerne les vingt ans des Heures vagabondes avec un budget culture de plus de 2 000 000 €. Il faut aussi saluer les politiques et les compétences qui ne sont pas toujours sous la lumière alors qu'il y a un travail essentiel de fait au niveau de la lecture publique et des archives. Je voulais remercier l'ensemble des services et particulièrement aussi Rose-Marie BERTAUD, qui est très engagée sur ces politiques et ces volets-là.

Claude EIDELSTEIN : Merci Bruno pour cette magnifique synthèse. Nous passons au Tourisme avec Sandrine.

Sandrine BARRAUD : Concernant le tourisme en 2024, nous allons poursuivre la mise en œuvre des actions définies comme stratégiques au sein de notre schéma départemental touristique que nous avons voté en décembre 2022. À savoir, la poursuite du développement de l'observation touristique et la mise en œuvre d'un Système d'Information Touristique (SIT), le déploiement de notre nouvelle marque de destination touristique « La Vienne, à vous de jouer ! ». Nous poursuivons la création du jeu immersif en 2024 dont le déploiement est prévu pour 2025. Un autre point important sur l'année 2024 sera le recentrage de notre Agence départementale touristique, l'ACAP, autour de deux grandes missions que sont la promotion et l'ingénierie. Nous poursuivons également notre Schéma de signalisation touristique. Nous continuerons notre soutien aux acteurs de la filière du tourisme avec la poursuite de la structuration de la filière tourisme d'affaires via le soutien à l'association « La Vienne, Destination Affaires », créée le 16 octobre dernier. Je vous rappelle également l'organisation cette année du salon Proxi Loisirs qui se tiendra au Palais des Congrès les 15, 16 et 17 mars. Nous continuerons notre participation aux « Top du tourisme » qui sont organisés par la Nouvelle République. Nous poursuivons la subvention d'exploitation au château de Mont-sur-Guesnes qui est aujourd'hui de 162 750 € par an. Tout cela pour un budget de fonctionnement de 2 226 000 € et un investissement de 227 500 €. Les petites recettes de 30 000 € correspondent à la location des stands pour Proxi Loisirs.

Claude EIDELSTEIN : Merci Sandrine. Nous passons à la Coopération internationale, Sybil, ah non Bruno.

Bruno BELIN : Pardon Monsieur le Président d'être plus long que sur mon intervention précédente. Merci à Claude de bien vouloir me donner la parole pour pouvoir réagir sur cette fiche tourisme, tout particulièrement. En préambule, je souligne la reconnaissance qui est faite par tout l'exécutif départemental pour les politiques que vous continuez à mener malgré les difficultés réelles des finances des départements et donc, soutien total à ce qui est présenté et ce qui est fait. Je voulais intervenir au moment du tourisme parce que j'ai trouvé des propos particulièrement choquants et blessants lors de la dernière réunion, quand il a été question du château de Monts-sur-Guesnes, dernière phrase que vient de prononcer notre collègue Sandrine BARRAUD. Je voudrais intervenir pour dire quelques vérités sur ce projet. D'abord soyons factuels, il y a eu 32 000 entrées en dix-huit mois entre le 25 mai 2022 et le 13 novembre 2023, sans tenir compte des quelques mois de fermeture à des moments donnés comme cela était prévu. J'ai bien entendu et lu que c'était peut-être loin des estimations qui avaient été présentées en 2014, je le rappelle ! Cette étude, avec un cabinet bordelais, en 2014, qui évoque 40 000 entrées en potentiel. J'aimerais d'abord insister sur le fait qu'entre les études de 2014 et la réalité de 2022, 2023, il s'est passé une période notamment COVID où tous les compteurs du tourisme ont été remis à zéro. Il s'est également passé une période d'inflation inattendue qui fait que la mobilité coûte peut-être plus chère et qu'effectivement, nous pouvons relativiser ces études par rapport à la réalité, ou en tout cas, non sans s'en contenter, chercher à l'expliquer. Chercher à l'expliquer, c'est aussi, parce que cela n'a pas été évoqué, que là encore, cela rejoint un certain nombre de propos de ce matin, nous sommes sur le temps long. Ce projet-là est à sa première étape d'un produit à la demi-journée alors que ce qui a été prévu et délibéré le 28 juin 2019 – et j'invite les collègues à le relire – c'est effectivement une phase de développement. Le Président PICHON s'est engagé – et je l'ai d'ailleurs rencontré encore à deux reprises au second semestre 2023 - à ce que la deuxième phase puisse se faire pour arriver à un produit à la journée. A ce moment-là, nous pourrions évaluer les choses avec humilité, c'est dans la persévérance du temps long. Le temps long, c'est indispensable. Nous l'avons évoqué tout à l'heure et je salue Henri COLIN sur son abnégation sur le plan des collègues, puisque Henri IV nous en parlons effectivement depuis des années, ainsi que Descartes. Il a fallu des années pour faire le 35^e collège. C'est ça le temps long. Nous pourrions parler du temps long aussi sur d'autres sujets parce qu'effectivement, le Futuro 2 dont nous allons beaucoup parler, l'ouverture du Cosmos et l'ouverture de l'Aquascope se sont décidés en 2020. C'est le temps long et c'est normal en politique. Le temps long, nous le voyons sur les Jeux Olympiques. Nous avons commencé à y travailler ici en juillet 2012. Nous en avons parlé entre nous avec Bruno GRIGNARD. Le parcours de la flamme et Terre de Jeux sont des

idées qui sont nées ici et je ne parle pas de l'Arena Futuroscope, où nous sommes encore sur du temps long.

C'est donc cela le temps long et ce projet a le droit aussi au temps long. Mais, ce qui a été le plus choquant dans ces propos, c'est l'expression « trop loin », parce que là, nous blessons toute une France. Je sais bien, que dans l'esprit de certains, peut-être de ceux qui veulent tenir ces propos, il y a un monde urbain, « il y-a-qu'à faut qu'on », « bobo vélo » et puis il y aurait un monde rural qui serait abandonné au chaos. Je sais bien que cela pourrait être la réalité de classes fermées, d'élèves transportés, de commerces aux volets baissés, des patients non soignés. Justement, moi je crois tout l'inverse. Je crois que l'avenir est à la campagne. Pardon, mais c'est ma conviction personnelle parce que c'est la conviction de ce que j'ai vécu. J'ai vécu une première partie de vie dans un milieu on ne peut plus urbain : faculté à Paris, FFI dans les hôpitaux de Versailles, élu dans les Yvelines, élu dans les Hauts de Seine et j'ai choisi l'hyper ruralité pour vivre, parce que je suis convaincu que l'avenir appartient à la campagne et qu'il faut la respecter parce qu'effectivement, nous allons voir encore des barrages, parce que ceux qui vivent à la campagne sont touchés et que nous ne pouvons pas penser qu'il y a une France de l'espérance qui est la France urbaine et puis une France des campagnes qui serait la France de la désespérance, parce que cela deviendra la France de l'outrance et personne ne le souhaite.

Quand je dis que la campagne, et ce « trop loin », a blessé les gens, parce que nous n'aurions pas le droit d'avoir un projet à trente kilomètres de deux autoroutes, de trois gares TGV, de 30 km du Futuroscope ou du Center Parc. Nous serions trop loin de la vie, trop loin de l'avenir alors que les solutions sont à la campagne. Quand nous parlons du mal-logement ou de se loger, l'espace c'est la solution, c'est effectivement le monde rural. Quand nous parlons du défi climatique, quels sont les trois premiers points que met le GIEC en avant ? L'eau, l'élevage et le déplacement dans la proximité. Ce sont trois sujets dont nous ne trouverons les solutions que quand nous aurons traité les questions et l'avenir d'un monde rural. Le « trop loin » est blessant, choquant. Je sais, Président, que vous êtes attaché à ce monde rural. En tout cas, tout à l'heure, vous avez dit que vous étiez un optimiste invétéré. Je serai toujours un combattant invétéré du monde rural et des projets. Je vous remercie.

Claude EIDELSTEIN : Merci Bruno. Coopération internationale avec Sybil.

Sybil PÉCRIAUX : Je vais commencer par ce que nous faisons. Nous soutenons les actions de coopération solidaire et partenariale. C'est ce que nous faisons avec les comités de jumelage du Burkina Faso par exemple que nous soutenons financièrement. Nous

favorisons le renforcement d'une conscience européenne et internationale en offrant aux jeunes une expérience internationale. Ce sont 236 collégiens issus de 9 collèges qui sont partis à l'étranger avec notre aide et aussi un certain nombre d'universitaires. Nous utilisons l'ouverture du monde pour valoriser le département de la Vienne et développer son attractivité, le Canada en est un bon exemple. Ce que nous allons faire cet été montrera bien la promotion que nous allons faire de la Vienne pour attirer les touristes canadiens. Nous renforçons l'exercice des compétences départementales avec des échanges d'expérience et de bonnes pratiques. Par exemple, en Argentine, avec ce que nous faisons sur la sécurité civile et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Pour maîtriser le budget, nous avons arrêté l'adhésion que nous avions avec Cités unies France qui nous coûtait 5 000 € et, à la suite du bilan, nous trouvons que cela ne nous rapportait pas assez par rapport au montant. Nous avons ajusté le budget relatif à la coopération parce que malheureusement, nos actions au Burkina Faso sont limitées. Nous n'avons plus le droit de faire des actions, sauf à travers ces jumelages. Les gens qui peuvent encore faire quelque chose. Nous allons surtout chercher de nombreux financements avec le Ministère des Affaires étrangères et l'AFD (Agence Française de Développement). En réalité, nous allons chercher des financements supérieurs à notre budget. Cette année, nous allons continuer nos actions par rapport à la ligne acadienne avec la participation au Congrès mondial acadien au Canada.

Nous allons dans quelques jours en Autriche, pour remettre au goût du jour le partenariat un peu endormi. Nous allons partir avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et Madame la Rectrice pour voir ce que nous pourrions faire pour nos enfants du point de vue linguistique avec également un volet sur les énergies vertes. Nous sommes en train d'étudier une Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL). Nous arrivons à la fin du FICOL 1 argentin et nous sommes en train d'étudier la possibilité de mettre en place un FICOL 2 qui serait basé sur la santé numérique parce qu'ils ont aussi ce problème de manque de médecins et de grande distance. Ils travaillent donc beaucoup sur la santé numérique.

Claude EIDELSTEIN : Merci Sybil. Nous passons maintenant au personnel départemental avec Marie.

V. RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, MOYENS, NUMÉRIQUE

Marie-Renée DESROSES : Bonjour à tous, en effet, pour le personnel départemental, nous avons la chance d'avoir 1 262 agents avec une moyenne d'âge de 48,4 ans. C'est aussi l'occasion pour moi de les remercier. Sur la masse salariale, nous avons fait un grand bond puisque sur le CA estimé de 2023, nous étions à 64 800 000 € et nous passons à 70 609 000 €. Comme vous le savez, la gestion de carrière des agents passe par des évolutions et par le versement de leur paye, de même, que le recrutement, la mobilité, la formation et les accompagnements personnalisés. Il y a eu aussi beaucoup d'accompagnements sur l'évolution des agents.

Les mesures réglementaires qui nous ont été imposées sont :

- la hausse des 5 points d'indice majoré à partir du 1^{er} janvier pour tous les agents de la fonction publique, mais également pour les contractuels qui représentent 590 000 €,
- l'effort de la hausse de la valeur du point d'indice également puisque la dernière date de juillet 2023. Nous en avons eu une autre en février 2022. Pour l'année 2023, ce sera 860 000 € en année pleine,
- la hausse de 1 point de la part patronale allouée à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui représente 290 000 €,
- la hausse du SMIC, annoncée au 1^{er} février 2024 qui représente environ 30 000 €.

Je remercie le Président pour les différentes mesures que nous avons prises. Nous avons ainsi accompagné la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP), le 1^{er} janvier 2023, sur deux années. Une première partie de 750 000 € a été versée en 2023 et à nouveau 750 000 € sur janvier 2024 et la part du Complément d'Indemnité Annuel (CIA) a été versée pour la première fois en novembre 2023 pour une enveloppe de 500 000 €.

Cette dynamique montre en effet l'augmentation de la masse salariale et nous continuons de définir notre stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en appliquant les lignes directrices de gestion, mais en élaborant aussi un plan d'action sur la Qualité de vie au travail. Un questionnaire a été envoyé à tous les agents et nous pouvons nous féliciter puisque nous avons eu plus de 900 retours. Cela montre donc l'implication des collaborateurs. Nous avons participé à l'élaboration d'un Plan d'action sur l'Égalité professionnelle avec la contribution des groupes de travail sur l'intelligence collective. Je

souhaite remercier les agents qui y ont participé ainsi que les élus. Nous avons eu trois réunions qui se sont déroulées sur ce sujet.

Avez-vous d'autres points ou des questions ?

Claude EIDELSTEIN : Pour l'instant, il n'y a pas de questions particulières. Nous allons pouvoir passer aux affaires générales.

Marie-Renée DESROSES : Concernant les Affaires générales, le budget de fonctionnement s'élève à 2 300 000 € et les investissements à 290 000 €. Les actions significatives pour 2024 sont :

- la rationalisation de l'affranchissement puisque le prix du timbre a augmenté depuis plusieurs années, nous allons donc essayer de l'optimiser,
- la poursuite du verdissement de la flotte automobile. Nous avons été livrés de 5 véhicules en fin d'année et nous allons continuer,
- le lancement de la consultation pour les marchés d'assurance avec les révisions du prix contractuel à la hausse en cours des marchés liés essentiellement à l'évolution du SMIC et notamment sur les matières premières et les fluides où nous avons subi de grosses augmentations.

Nous essayons de respecter toutes ces conditions financières sur les nouveaux marchés, malgré ces augmentations. Nous mettons également en place le nouveau marché d'entretien des locaux sur l'ensemble des sites départementaux. Pour exemple, sur les quelques chiffres clés, l'assurance responsabilité civile aujourd'hui, c'est plus de 30 %, soit 22 000 € entre 2023 et 2024 d'augmentation. En ce qui concerne l'entretien des locaux, c'était plus de 100 000 € entre 2021 et 2024.

Claude EIDELSTEIN : Merci Marie. Comme il n'y a pas de questions, nous allons passer au SDIS que je vais vous présenter.

Claude EIDELSTEIN : Nous respectons bien évidemment la convention pluriannuelle de partenariat qui a été signée. Pour l'exercice 2024, c'est une hausse de la participation du Département de 2,2 %. Nous avons ainsi 13 543 000 € en dépenses de fonctionnement et 650 000 € en investissement. Sur les onze mois de l'année 2023, nous notons plus de 17 000 interventions du SDIS pour dire combien ils ont des actions à mener. En face de nos dépenses de 13 543 000 €, nous mettons la recette sur la taxe sur les assurances qui avait

été au départ mise en place pour cela. Nous sommes seulement à 9 700 000 € donc, encore une fois, le compte n'y est pas en comparant les recettes et les dépenses. Oui, Florence.

Florence HARRIS : Excusez-moi, je voulais juste intervenir sur le SDIS.

Claude EIDELSTEIN : On vous écoute.

Florence HARRIS : Merci. Je siège avec mon collègue, Ludovic DEVERGNE, au Conseil d'administration du SDIS 86. Nous sommes fréquemment en contact avec les syndicats. Je peux donc vous assurer que nous suivons de près la situation du SDIS de la Vienne. Lorsque je lis dans votre rapport que l'augmentation de 2,2 % de subventions au SDIS marque la volonté forte du Département de la Vienne d'octroyer les moyens nécessaires au profit des missions de secours, je suis restée dubitative pour le dire poliment. Quel message donnez-vous au nouveau directeur qui vient de prendre ses fonctions ? L'INSEE a établi à 4,9 % le taux d'inflation en 2023 et je ne parle pas de 2022. Votre subvention ne couvre même pas cette hausse. L'augmentation du budget du SDIS est à peine un saupoudrage. Nous nous étonnons de ne pas voir quelque chose de plus ambitieux, surtout quand nous savons, et vous l'avez écrit sur la diapositive et dans le rapport, que 2024 est l'année de l'adoption du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). Nous notons des difficultés au niveau des ressources humaines, des matériels vieillissants ou de l'attractivité du métier. Il y a beaucoup à faire. Ces difficultés et l'absence de moyens conduisent à des tensions internes, mais surtout à une dégradation des conditions de travail des pompiers qui se mettent davantage en danger pendant les interventions et qui ne peuvent secourir les gens dans de bonnes conditions avec un périmètre d'intervention toujours plus grand. Ce n'est pas nous qui le décrétons, ce sont les sapeurs-pompiers, aussi bien officiers que sous-officiers, qui nous alertent en Conseil d'Administration où le Préfet a également exprimé sa plus vive inquiétude.

Les conséquences sont réelles : allongement du temps d'intervention, perte de chance et de droit pour les habitants, ambiance morose au sein des sapeurs-pompiers professionnels. Quand allons-nous enfin mettre les moyens pour le SDIS ? Lorsque la vie de nos concitoyens est en jeu, une hausse de subventions qui ne couvre même pas l'inflation, c'est tout simplement inacceptable.

Aussi, nous attendons toujours le nouveau centre de secours de Lençloître, régulièrement reporté depuis 2017, budgété à 450 000 €, le projet est reporté car le SDIS ne possède pas cette somme. L'aménagement du centre de stockage à proximité du siège qui a été acheté

800 000 € et l'option tour de manœuvre de la caserne de Saint-Éloi qui a été abandonnée. Ce n'est que la partie immergée de l'iceberg dont nous avons connaissance. C'est cela qui arrive quand nous ne mettons pas les moyens en face des idées. Nous disons souvent que le SDIS de la Vienne est l'un des moins chers de France, ce n'est pas un compliment. Bientôt, ce sera la population de la Vienne qui sera la moins protégée de France.

Claude EIDELSTEIN : Dialogue et échange ont été les maîtres mots des discussions qu'il y a eu entre le SDIS et le Département aboutissant justement à la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2023-2025. Cela a été fait avec le SDIS, en toute transparence, dans le cadre d'un dialogue qui a abouti à la cosignature de cette convention que nous respectons totalement. Maintenant, trouver des moyens supplémentaires pour notre budget départemental, je suis tout à fait preneur d'idées. Benoît.

Benoît COQUELET : Sur les sapeurs-pompiers de la Vienne, il ne faut pas réagir de cette manière-là, mais sur le long terme. N'oublions pas que deux casernes de pompiers ont été réalisées depuis 2015. Il y a eu un gros investissement de fait. Il faut surtout que nous parlions du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque. Il est en cours, de ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer aujourd'hui. Le nouveau colonel arrive, nous y travaillons avec les syndicats autour de la table. Nous ne pouvons pas crier « au secours » alors que nous sommes en train d'analyser le besoin que nous avons aux sapeurs-pompiers de la Vienne. Avec Marie-Jeanne BELLAMY, nous sommes en phase avec le Conseil d'Administration pour trouver les moyens nécessaires. Des efforts supplémentaires ont été faits sur le matériel roulant. Je rappelle que le Département met une hausse supplémentaire tous les ans sur l'investissement. La caserne de Lençloître a été affichée. Il y a seulement un petit problème - Henri nous a écrit sur ce sujet-là - nous sommes en train d'y travailler avec Marie-Jeanne. Il faut voir car lorsque nous construisons une caserne aux Trois-Moutiers de la même dimension qu'à Lençloître, pourquoi y a-t-il un million d'euros d'écart ? Nous souhaitons comprendre. La caserne de Lençloître se fera mais avec des moyens que l'on nous mettra à disposition. Le Président s'est engagé, tout le monde s'est engagé, donc, arrêtons de crier au loup. Nous faisons les choses dans l'ordre.

Claude EIDELSTEIN : Merci Benoît.

Henri COLIN : J'ose espérer que je serai quand même encore élu.

Claude EIDELSTEIN : C'est-à-dire jusqu'en 2050. Il me l'a confié tout à l'heure. Dossier suivant, les Affaires immobilières par Henri.

Henri COLIN : Les dépenses sont des dépenses de fonctionnement parce que nous avons beaucoup de locaux et donc, nous payons à la fois le fonctionnement et les charges. Des recettes, nous avons des locaux qui sont occupés qui nous procurent quelques recettes, 300 000 €. L'élément important, c'est la vente du terrain situé entre l'avenue de la Libération et de la rue des Joncs pour 3 000 000 €. Il est bien évident que le promoteur attend d'obtenir son permis de construire pour signer. Il doit construire 115 logements, dont, sans doute, un certain nombre de logements sociaux. Je suppose que les discussions avec Grand Poitiers autour des permis de construire sont en cours. Je n'ai pas parlé des ENS car le sujet a déjà été évoqué. Les réserves foncières de 210 ha, ce qui est important par les temps qui courent.

Claude EIDELSTEIN : Merci Henri. Pour la transition numérique, Marie.

Marie-Renée DESROSES : Il s'agit du Plan de Transition Numérique (PTN) qui a été voté en mars 2023 pour un budget d'investissement de 2 700 000 € et des frais de fonctionnement de 2 600 000 €. Les actions significatives pour 2024 se retrouvent dans le document :

- autorisation de programme pluriannuel, le Plan de Transition Numérique sur deux périodes, la première, court sur 2023-2025, la deuxième sur 2026-2027,
- Système d'Information pour les Ressources Humaines avec gestion des talents pour la GPEC,
- nouveau système de gestion des bibliothèques,
- gestion du domaine public routier,
- parapheur et signature électronique,
- Dématérialisation des frais de déplacement et des dossiers sociaux pour la Direction de l'Autonomie,
- rédaction d'une politique de sécurité du système d'information,
- sécurisation des infrastructures informatiques du département,
- améliorations des infrastructures des collèges avec deux chiffres clés : le PTN pour 1 400 000 € et pour les collèges 486 000 € où il y a un remplacement important d'équipements réseau à prévoir et un déploiement des nouveaux serveurs pédagogiques sur 33 collèges.

Claude EIDELSTEIN : Merci Marie, termine avec le Cabinet – Communication, s'il te plaît.

Marie-Renée DESROSES : Les principales missions de la politique publique sont le fonctionnement de l'Assemblée départementale et la gestion du fonctionnement des Groupes d'élus « Union pour la Vienne » et « Vienne en Transition ». Le budget 2023 a été de 363 500 €, dont 71 400 € pour le fonctionnement des Groupes d'élus. Le BP 2024 est annoncé à 319 000 €, en diminution de 12 %. Concernant les diminutions, des efforts ont été consentis sur la part du budget consacré à l'organisation des différents événements et aussi sur les déplacements. Des réductions ont eu également lieu sur l'achat de billetteries.

Pour la communication, nous avons un budget de dépenses communication de 600 000 €, les dépenses du cabinet à 313 000 €. Concernant l'information à tous les habitants de la Vienne des actions menées par la collectivité dans ses politiques publiques via le magazine départemental, nous en étions en 2023 à 9 magazines. Nous allons redescendre en 2024 à 7 magazines. Nous passerons de 20 pages à 28 pages, soit environ plus de 220 000 exemplaires distribués. Nous vous rappelons quelques chiffres indiqués dans les chiffres clés.

Claude EIDELSTEIN : Globalement, c'est une réduction de budget de 12 % sur ce chapitre-là. Nous enchaînons avec le dernier chapitre pour clôturer cette session.

VI. ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET PROSPECTIVE

Claude EIDELSTEIN : La loi du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 fixe une trajectoire budgétaire pour les collectivités dans le cadre de l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Nous avons, nous, comme objectif, une limite à la hausse des dépenses de globalement 2 %. Ces 2 %, sans les dépenses sociales évidemment puisque, avec les dépenses sociales, nous sommes bien au-delà. Vous pouvez vous référer pour cela au tableau suivant.

Ce tableau récapitule les chiffres estimés en atterrissage compte administratif 2023. Sur le projet de budget 2024, nous avons une évolution de dépenses de près de 11 000 000 € malgré tous les efforts faits pour essayer de contenir ces hausses dans le respect des recettes que nous avons par ailleurs.

Sur le tableau suivant se trouve le total des dépenses réelles de fonctionnement, estimées en 2023 à 422 000 000 € pour 433 000 000 € en 2024, ce qui fait bien une hausse d'environ 11 000 000 €, soit une évolution de 2,55 %. À ce stade, évidemment, nous serions au-dessus des 2 % prévus par la loi. Mais nous pouvons retraiter et retirer les dépenses sociales afin d'avoir sur une évolution de dépenses d'à peine 1%, à 0,87%. Vous voyez ainsi, tout de suite, par catégorie de dépenses sociales, que le Département continue ses hausses de dépenses sociales. L'APA et le point GIR groupés représentent plus de 5,8 %, le RSA 3,5 %, la PCH 2,8 % et tout ce qui concerne l'ASE : hébergement (hors MNA), qui est encore un autre sujet, pour près de 5,9 %. C'est donc une évolution de nos dépenses sociales de 4,2 % pendant que nos autres dépenses évoluent de 1 %. Tout cela pour tenir dans la colonne « recettes », puisque, encore une fois, nos dépenses ne doivent se faire qu'en fonction des recettes. Voilà pour le côté fonctionnement.

Un mot sur la PPI 2024-2028 avec un zoom sur l'exercice 2024, avec un total de dépenses d'investissement consolidé, c'est-à-dire, comprenant le budget principal et le budget annexe, nous avons pour 2024 un investissement prévu de plus de 106 000 000 € pour 100 000 000 € pour 2023, donc une progression de 6 % au niveau des investissements.

Les recettes prévisionnelles, vues tout à l'heure, où je vous ai évoqué le 1 050 000 € du Fonds vert, les 8 000 000 € de reprise sur la réserve DMTO faite sur les 16 000 000 € et aussi une reprise de 2 000 000 € par anticipation sur le résultat 2023.

Sur l'épargne nette, en budget principal en fonctionnement, c'est 432 000 000 €. L'équilibre se fait à 436 000 000 €, voire 437 000 000 € en fonctionnement, 106 000 000 € en investissement, c'est donc un budget total de 543 000 000 € que nous avons à gérer. Les grands principes mais vous le savez, la différence entre les recettes et les dépenses réelles et l'épargne brute moins les remboursements d'emprunts = épargne nette. Le tableau suivant récapitule ces chiffres.

Le projet de budget 2024 fait apparaître une épargne brute de 35 300 000 €. Sur cette épargne brute est soustrait le remboursement de la dette de 22 100 000 €, il reste donc une épargne nette de 13 200 000 €. Nous ne pouvons pas faire moins que ce chiffre-là, puisque, compte tenu des écritures d'ordre, c'est-à-dire, principalement, les écritures d'amortissement, les dépenses d'investissement et de recettes d'investissement, nous arrivons à une section de fonctionnement équilibrée à 0. C'est donc pour dire que lorsque le Président a évoqué le principe du budget à 1 €, oui, nous sommes à 1 €. Nous le voyons dans le tableau qui confirme bien que l'équilibre est bien à l'euro près.

VII. SYNTHÈSE GRAPHIQUE DES OB2024 EN DÉPENSES ET ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Claude EIDELSTEIN : Ici une synthèse de nos dépenses de fonctionnement et on voit que, pour le souligner, s'il fallait encore insister sur les dépenses sociales qui sont représentées en mauve dans le tableau, qu'elles font partie du plus grand des deux tiers du graphique.

Les dépenses d'investissement s'élèvent, comme cela a été dit tout à l'heure, à 106 000 000 € répartis entre les collèges, le patrimoine bâti, les routes départementales qui sont importantes, et Gilbert me le rappelle toutes les semaines et les différentes autres politiques : le sport, le tourisme, la lecture, l'administration, le SDIS, l'eau, l'environnement, la transition numérique, les équipements numériques des collèges, les budgets annexes et Activ', auprès de nos collectivités départementales.

Voilà la présentation des orientations budgétaires. Merci de votre attention.

Alain PICHON : Grégory.

Grégory VOUHÉ : Merci pour cette présentation qui n'est pas exactement celle du rapport. J'avais relevé page 118, dans le tableau, - 7,4 % pour le budget de la Culture. Il y a des collectivités qui comprennent l'importance de sanctuariser le budget de la Culture. Je voulais juste dire que compte tenu du contexte, la région Nouvelle-Aquitaine ne baisse, par exemple, que de 1 % les moyens alloués à la Culture en 2024. J'en profite pour répondre très rapidement en deux mots à Bruno.

Bruno, tu m'as manifestement mal compris, d'autant que tu étais absent à l'Arena. Trop loin de Tours et trop loin de Poitiers, c'est le point de vue de professionnels du tourisme qu'il faut savoir entendre, or, nous ne sommes ni l'un ni l'autre des professionnels du tourisme. D'ailleurs, le temps long de la politique dont tu nous parles n'est pas celui du tourisme. Et je veux juste faire un point de comparaison pour terminer, un point récemment lu dans la NR, l'an dernier, il y a eu 30 000 visiteurs au château de la Mothe-Chandeniers, plus du double donc... Je vous remercie.

Alain PICHON : Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Oui, merci, avant de faire une intervention courte sur l'ensemble des orientations, j'ai une question sur la page 9 du document qui nous a été envoyé. Il est indiqué que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) prend fin à une date qui semble erronée. Il est évoqué la loi de Finances pour 2023. Il est indiqué qu'en 2024,

aucune entreprise ne paiera plus la CVAE, alors que selon nos informations, ce n'est pas exact, puisque la dernière loi de Finances votée – nous avons un parlementaire dans l'Assemblée - prévoit justement un étalement de la suppression de cette CVAE. Pouvez-vous nous confirmer ?

Alain PICHON : Sur la loi de finances, je ne l'ai pas en tête, mais Bruno peut-être. Aujourd'hui, on nous prévient qu'elle sera compensée, mais jusqu'à quand ? Cela fait partie des questions à se poser tous les ans, à chaque loi de Finances, sur les compensations, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent.

Ludovic DEVERGNE : Alors peut-être qu'il faudrait corriger l'écriture de la page 9, qui, de ce fait, semble inexacte.

Alain PICHON : Nous allons y regarder.

Ludovic DEVERGNE : Mais nous ne nous y opposerons pas si vous souhaitez la corriger.

J'ai une intervention générale à faire sur les orientations budgétaires. On nous a démontré tout à l'heure que les DMTO étaient en baisse, que le contexte financier des départements était contraint. Loin de nous l'idée de contester ces contraintes qui sont évidentes et très fortes. Nous pouvons le dire de façon familière, il est plus facile d'adapter ces dépenses à la hausse qu'à la baisse, c'est vrai pour un ménage ou pour une collectivité. Nous sommes obligés aujourd'hui d'adapter certaines dépenses à la baisse pour faire face à la diminution de certaines de nos recettes dans un contexte où l'État ne nous donne plus de marges de manœuvre. C'est un fait indiscutable. On nous a évoqué la reprise des 14 000 000 € sur 2022 et 3 000 000 € sur 2023, on nous a parlé de la cigale et de la fourmi. Alors attention, nous ne sommes pas des cigales, contrairement à ce que vous pourriez nous faire éventuellement croire. Quand nous proposons 1 400 000 €, alors que nous voyions que c'est 14 000 000 €, nous ne pouvons pas dire que nous étions quand même des cigales forcenées. Nous aussi, nous sommes économes des deniers publics.

Nous ne sommes pas forcément convaincus par vos orientations budgétaires, il y a plusieurs points qui attirent notre attention. On poursuit la dépense concernant l'aéroport de Poitiers-Biard pour 1 400 000 €, on continue à financer les compagnies low cost, cela a été dit ce matin. On ne fait pas figurer dans les orientations budgétaires le plan de rattrapage de la valeur du point GIR ; c'est vrai que cela a été ajouté dans la présentation. On nous dit que cela a été voté en décembre, c'est vrai, mais si c'est vraiment une orientation forte de

notre politique, il va y avoir un impact budgétaire. Nous pensons donc que cela aurait dû figurer de manière ambitieuse dans nos orientations budgétaires de ce matin.

L'Action sociale évoquée est en baisse de 200 000 €. On peut se demander si la demande sociale est moins forte en ce moment, nous n'en sommes pas convaincus. Sur les MNA, même si un effort a été consenti, ce qui nous est proposé dans les orientations ne permettra pas sans doute de faire face à l'arrivée, si elle se poursuit dans le même étiage. S'agissant de la Santé, il était prévu normalement, d'avoir un livre blanc. Il est promis depuis un certain temps. Ce fameux livre blanc sur la Santé, nous l'attendons. Ce serait bien de se consacrer un peu plus à ce sujet puisqu'il pose de plus en plus de problèmes. Nous parlions tout à l'heure du monde rural que nous connaissons tous bien. Je le connais bien puisque j'en viens. Il se trouve que la question de l'accès aux soins dans le monde rural, les choses ne s'améliorent pas malheureusement et se détériorent aussi en zone plus urbaine. Sur les collèges, nous l'avons évoqué ce matin, il y a des reports qui ne nous conviennent pas et des retards qui ont été pris, comme sur France Bloch, où les choses vont se résoudre, nous l'espérons. Sur le personnel départemental, il n'y a pas la fameuse prime de pouvoir d'achat que nous avions réclamée l'an passé. Je crois maintenant que nous n'avons plus le droit de l'adopter. Concernant le SDIS – ma collègue l'a évoqué - si on pense que nous n'aurons pas de besoins complémentaires en 2024, alors que les délais d'intervention sont trop importants pour certaines zones, et nous parlions d'égalité rurale et urbaine, l'attention qu'il faut porter au monde rural, il faut se le dire aujourd'hui, si vous avez un souci de santé en zone rurale ou urbaine ou dans certaines zones du département de la Vienne, le délai d'intervention ne sera pas identique. Florence avait raison de dire que Monsieur le Préfet s'est ému de cette situation. En matière de santé, je ne suis pas médecin, mais si vous mettez quinze ou vingt-cinq minutes pour arriver sur les lieux, cela peut avoir des conséquences vraiment très importantes.

S'agissant de la communication, nous avons fait une proposition il y a quelques années. On nous avait dit « non », mais là, on nous dit « oui » sur la réduction du nombre de magazines. Nous voyons que cela va dans le bon sens et permet de faire une économie assez importante.

Pour toutes ces raisons, nous ne votons pas ce matin, pour ou contre. Nous exprimons simplement des opinions. Nous prendrons bien sûr, acte, que pour les orientations budgétaires, le débat s'est tenu ce matin. C'est conforme réglementairement. Nous regarderons plus précisément le budget quand il nous sera proposé, pour faire

éventuellement des propositions d'ajustement de dépenses, d'arrêt de certaines choses, d'augmentations sur d'autres. Nous essaierons de faire ce travail pour le prochain budget. Je vous remercie.

Alain PICHON : Gérer, c'est choisir Ludovic. Anthony.

Anthony BROTTIER : Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, je voudrais d'abord adresser mes remerciements à l'ensemble des services qui ont travaillé. J'imagine que c'est une période intense comme celle de la préparation du budget qui viendra dans quelques semaines. Je vais essayer de faire bref, mais il semble important pour Aline et moi de revenir, au moins de manière générale, sur les orientations budgétaires de ce matin. C'est important parce que depuis le début de la mandature, s'est installée une instabilité presque permanente. Il y a des facteurs exogènes au Département qui impactent systématiquement les choix budgétaires. Je pense à la crise sanitaire, à l'inflation due à la guerre déclarée par la Russie ou encore aux conséquences de plus en plus fortes du changement climatique. Tout cela fragilise la continuité et la cohérence des budgets départementaux, il est donc utile de bien comprendre les orientations et les choix faits par la Majorité.

La première de nos remarques concerne plus la forme du document et la manière dont il est présenté. Je sais ce que Claude va me répondre, il me répond la même chose à Grand Poitiers, mais il est vrai que y compris au stade des orientations budgétaires, il est important pour l'ensemble des élus et notamment ceux qui ne sont pas en responsabilité de bien comprendre les choix, à la fois les renforcements de certaines politiques publiques, certains subis, d'autres choisis, mais aussi certains renoncements. Et pour cela, nous avons besoin de quelque chose qui manque dans ce document, ce sont des comparaisons, à minima avec le BP 2023, et je ne parle pas du tableau en fin de rapport, mais dans le détail de chacune des politiques publiques. Nous attendrons donc le budget pour le voir.

Je ne vais pas revenir longtemps sur les recettes, elles ont été évoquées en détail. Nous avons tous bien compris le contexte lié aux DMTÖ. Je tiens juste à souligner les choix passés judicieux de mises en réserve qui garantissent aujourd'hui l'équilibre du budget, et voudrais attirer également l'attention sur l'évolution des recettes de fonctionnement qui finalement augmentent significativement, même si j'ai bien entendu qu'elles n'augmentaient pas aussi vite que les dépenses. Des recettes assurées qui permettent peut-être d'espérer des réalisations dans la continuité de ce qui a été fait en 2023. Vous nous avez présenté une liste assez longue de réalisations. Avec Aline, nous tenions à souligner notre

satisfaction d'avoir notamment en 2023, et ce n'est pas exhaustif, pu constater l'initiation du portage du PTGE dont le comité de pilotage s'est réuni pour la première fois cette semaine, la belle progression d'Agrilocal en chiffre d'affaires, en acheteurs, en fournisseurs, la reprise d'un trafic aérien cohérent malgré les difficultés de la ligne Poitiers-Lyon, le maintien de l'appui aux territoires, Pascale l'a dit, via les enveloppes actives, les prémices des progrès au sein de la MDPH pour donner suite aux deux premières éditions des États Généraux du Handicap, la mise en place et c'est vraiment une bonne chose des tarifs différenciés dans les EHPAD habilités totalement à l'Aide sociale ou encore la venue de l'équipe de France de basket-ball féminin à l'Arena Futuroscope. Bref, un certain nombre d'éléments positifs dans un contexte qui reste tendu pour les collectivités locales. Il faudra évidemment que cela se poursuive en 2024 et certains points de ce document, de manière textuelle, à défaut que ce soit toujours de manière chiffrée, laissent penser que ce sera le cas. Nous serons donc, avec Aline, attentifs à ce que 2024 soit réellement une année où les États Généraux du Handicap se traduisent par des avancées pour les bénéficiaires de la MDPH ou que la mise en accessibilité de huit collèges soit effective, que les travaux engagés sur le PTGE fassent consensus, ou tout du moins, le consensus le plus large possible, qu'une solution alternative économique et écologique soit trouvée sur la ligne Poitiers-Lyon à l'aéroport en lien avec une réflexion collective devenue indispensable pour créer une vraie mobilité autour de l'aéroport, que ce soit des liaisons de bus, des pistes cyclables ou locations de mobilités en libre-service, que les travaux menés sur la future sectorisation soient aussi garants de l'équité des conditions d'apprentissage de nos enfants au sein des collèges du département. Parce qu'il faut être honnêtes, Monsieur le rapporteur, notamment du fait de l'absence de détail, il y a quelques sujets qui sont quand même susceptibles de nous inquiéter dans les orientations budgétaires et en voici quelques exemples :

- s'inquiéter tout d'abord de la baisse du forfait d'aide à l'installation des professionnels de santé dans un contexte de tension presque généralisée,
- s'inquiéter de voir reporter – cela a été évoqué sans explication – le début des réhabilitations partielles des collèges de Ronsard et du Jardin des Plantes,
- s'inquiéter de ne rien lire sur l'amélioration de l'accueil des MNA après avoir longuement constaté le nombre de demandes qui croissent fortement,
- augmenter le nombre de contrôles de minorités ne peut être la seule réponse mais je salue néanmoins le travail important des équipes sur ce sujet,
- s'inquiéter de ne pas trouver mention de la suite du travail pour venir en soutien éventuel au CCAS qui sont aussi au chevet des populations les plus fragiles et qui,

il est vrai, doivent eux aussi, trouver des solutions complémentaires ou alternatives telles que celles proposées par l'ADMR,

- s'inquiéter de la suppression de l'aide aux classes découverte et de la suppression partielle des subventions aux associations intervenant auprès des publics scolaires,
- s'interroger sur la baisse substantielle de la dépense d'investissement consacrée à l'eau et à l'environnement. Moins 1 700 000 € moins 58 %, c'est tout de même significatif,
- se désoler de ne pas voir la question de l'égalité femme/homme prendre la place qu'elle mérite de manière transversale au cœur de nos compétences,
- la mise en place d'appels à projets à destination des collégiens est une bonne initiative, mais n'est pas suffisante à enclencher une dynamique réelle pour une vraie prise de conscience pour l'ensemble des acteurs du territoire,
- s'inquiéter, enfin, de la manière dont est réparti l'effort à réaliser entre les différentes politiques publiques. Nous concevons tout à fait la nécessité de faire des efforts, mais lorsque nous avons, entre les DRF estimés 2023 et les OB 2024, une augmentation de 2,55 %, soit 11 000 000 €, nous pouvons nous interroger. Pour nous, il est tout à fait concevable que cette hausse de 2,55 % ne soit pas totalement répartie de manière homogène entre les politiques publiques eu égard à certaines charges incompressibles, mais il y a des choix qui nous interrogent.

A commencer, cela a été évoqué par Grégory de la baisse de 7 %, pas sur la culture mais sur la politique sportive. Finalement, cela se trouve dans la même masse, il faudrait regarder dans le détail, au stade des orientations budgétaires, nous ne le voyons pas forcément, mais pour siéger dans la commission Sport, je sais que des efforts sont demandés à la politique sportive. Vous admettez que l'année des JO de Paris 2024, ça interroge. Je le dis d'autant plus librement que je considère, contrairement à d'autres, que s'il y a une dynamique olympique dans les communes et notamment à Poitiers, c'est uniquement grâce au choix du Département de financer le passage de la flamme. Sans cela, il faut le dire, il n'y aurait pas d'animations ou elles seraient nulles. Pourquoi demander cette année au Sport un tel effort ? Je vous avoue que de mon point de vue, cela semble un peu inopportun. Bref, vous l'aurez compris, nous avons des satisfactions et aussi quelques réserves sur les orientations proposées et nous espérons que les détails qui nous seront donnés dans le budget seront à même de nous rassurer. Je vous remercie pour votre attention.

Alain PICHON : Fidèle à mes habitudes, je vous présenterai effectivement le budget préalablement à sa présentation officielle à tous les groupes ou toutes les personnes de l'opposition.

Sur ces orientations budgétaires, je souhaite dire deux, trois mots sur cette présentation. Des OB avant tout honnêtes, sincères, réalistes et ambitieuses. C'est une réalité avec, je le répète, l'obligation de gérer, quand nous faisons des choix. Si vous avez de très bonnes idées pour limiter certaines dépenses sans que cela ne gêne personne, n'hésitez pas à nous les soumettre. Nous en sommes tous très preneurs, il n'y a pas de difficulté à ce niveau-là. En tout cas, soyez certains que notre majorité départementale est mobilisée pour une Vienne toujours aussi dynamique, qu'elle soit urbaine ou rurale, qu'elle soit du nord ou du sud, une Vienne pour tous ses habitants et pour tous ses projets.

Je vous propose, à l'heure où il est, de prendre acte de la tenue de ce débat des orientations budgétaires. Y a-t-il des personnes opposées au fait que nous ayons pris acte de ce DOB ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Merci à tous.

La séance est levée à 12 h 55.

La Secrétaire de Séance

Conseillère Départementale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP', written in a cursive style.

Joëlle PELTIER

Le Président du Conseil Départemental

de la Vienne

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Pichon', written in a cursive style.

Alain PICHON

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 8 février 2024
Date de la convocation : 17/01/2024
Sous la présidence d'Alain PICHON

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 8 février 2024 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024, tenu sur la base du rapport joint en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 37
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : Joëlle PELTIER

PRÉSENTS	Brigitte ABAUX, Sandrine BARRAUD, Isabelle BARREAU, Gilbert BEAUJANEAU, Bruno BELIN, Rose-Marie BERTAUD, François BOCK, Anne-Florence BOURAT, Catherine BOURGEON, Anthony BROTTIER, Valérie CHEBASSIER, Henri COLIN, Benoît COQUELET, Valérie DAUGE, Guillaume DE RUSSÉ, Marie-Renée DESROSES, Ludovic DEVERGNE, Claude EIDELSTEIN, Aline FONTAINE, Francis GOMEZ, Pascale GUITTET, Florence HARRIS, Alain JOYEUX, Jean-Louis LEDEUX, Pascale MOREAU, Jérôme NEVEUX, Sybil PÉCRIAUX, Joëlle PELTIER, Gérard PEROCHON, Alain PICHON, Benoît PRINÇAY, Sarah RHALLAB, Séverine SAINT-PÉ, Grégory VOUHÉ
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	Marie-Jeanne BELLAMY, Jean-Olivier GEOFFROY, Gérard HERBERT

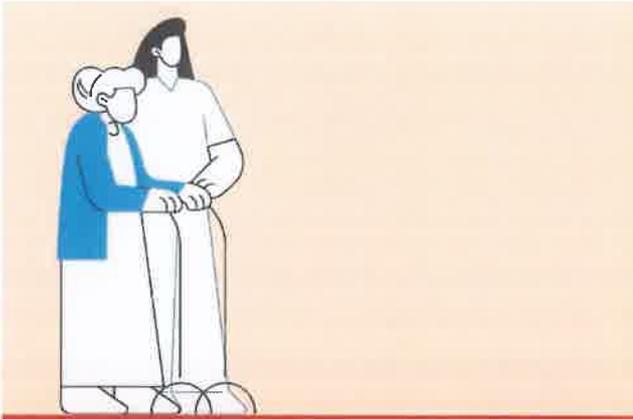
ABSENTS SANS POUVOIR	Lydie NOIRAUT
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	13/02/2024
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20240208-000000000008739-DE
Date de publication	13/02/2024



Orientations budgétaires

2024



SOMMAIRE : Orientations Budgétaires 2024

I. LES RECETTES DEPARTEMENTALES ET LA GESTION DE LA DETTE	5
RECETTES PREVISIONNELLES DU BUDGET PRINCIPAL	7
GESTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL	19
RECETTES PREVISIONNELLES DES BUDGETS ANNEXES	21
II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	23
CLIMAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	25
ROUTES DEPARTEMENTALES	27
MOBILITE	29
AGRICULTURE ET RURALITE	30
APPUI AUX TERRITOIRES	32
AEROPORT DE POITIERS-BIARD	35
AMENAGEMENT ET INCLUSION NUMERIQUES	37
III. SOLIDARITES, ACTION SOCIALE	39
AUTONOMIE : HANDICAP/VEILLESSE	41
ACTION SOCIALE	44
ENFANCE ET FAMILLE	46
SANTE	48
FUTUROSCOPE, PALAIS DES CONGRES, ARENA (BUDGET ANNEXE 80)	51
TECHNOPOLE DU FUTUROSCOPE	53
TECHNOPOLES DU FUTUROSCOPE ET DU VIGEANT (BUDGETS ANNEXES)	55
INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI	59
SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT	61
FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT	63
IV. EDUCATION, JEUNESSE, EPANOUISSEMENT	65
EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	67
NUMERIQUE POUR L'EDUCATION	70
TRANSPORT DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	73
COLLEGES PUBLICS ET BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	75
SPORTS	77
JEUNESSE ET CITOYENNETE	79
CULTURE	81
LECTURE PUBLIQUE	83
ARCHIVES DEPARTEMENTALES	85
TOURISME	87
COOPERATION INTERNATIONALE	89
V. RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, MOYENS, NUMERIQUE	91
PERSONNEL DEPARTEMENTAL	93
AFFAIRES GENERALES	102
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	103

AFFAIRES IMMOBILIERES	105
TRANSITION NUMERIQUE	107
VIE DE L'ASSEMBLEE – CABINET	109
COMMUNICATION	110
BUDGET-FINANCES	111

VI. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET PROSPECTIVE **113**

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	115
ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	118
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI)	124

VII. SYNTHESE GRAPHIQUE DES OB2024 EN DEPENSES ET EQUILIBRES BUDGETAIRES **127**

OB2024 CONSOLIDEES FONCTIONNEMENT	129
OB 2024 CONSOLIDEES INVESTISSEMENT	130
EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE PREVISIONNELLES DU BUDGET PRINCIPAL	131

I. Les recettes départementales et la gestion de la dette

Recettes prévisionnelles du budget principal

A. Recettes de fonctionnement

En l'état actuel de nos informations et des travaux prospectifs réalisés, les prévisions de recettes sont proposées avec une vigilance particulière, en s'appuyant sur les réalisations 2023 et les indicateurs économiques pour chacune des recettes.

Recettes de Fonctionnement - En K€	Budget 2023 (BP +DM)	OB 2024	Variation voté 2023 DOB 2024	% évolution
Fraction de TVA	112 924	122 900	9 976	8,1%
Dotations de l'Etat	68 115	67 817	- 298	-0,4%
DMTO et péréquation	69 080	65 400	- 3 680	-5,6%
TSCA	53 200	58 700	5 500	9,4%
Autres recettes fiscales	23 615	24 560	945	3,8%
Recettes de solidarités	101 592	105 538	3 945	3,7%
Recettes postes cofinancés solidarités	-	1 225	1 225	100,0%
Autres recettes	5 279	5 030	- 249	-5,0%
Total recettes réelles annuelles de fonctionnement	433 805	451 170	17 365	3,8%

1. Fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée

Rappel des transferts de fiscalités

Depuis le 1er janvier 2021, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée au bloc communal. En compensation, le Département perçoit désormais une fraction de TVA dont le montant est notifié par l'Etat.

Initialement prévue en 2024, la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) aura finalement lieu au 1er janvier 2027. Cette disposition a été actée en Loi de Finances 2024.

Les collectivités du bloc communal ainsi que les Départements perçoivent une fraction de TVA compensatrice.

Aujourd'hui, les recettes de TVA représentent plus de 25% des recettes réelles de fonctionnement du Département.

Prévisions budgétaires 2024

La fraction de TVA versée aux Départements bénéficie de la dynamique mécanique de l'inflation et de la croissance qui est estimée dans le Projet de Loi de Finances.

Le PLF 2023 prévoyait une évolution des recettes de TVA de +5,2%. L'atterrissage estimé est évalué à +3,7% fin 2023. Cette révision à la baisse altérera concrètement le budget 2024 avec une régularisation estimée de 800K€ à reverser en 2024. Pour mémoire, en 2023, le Département de la Vienne a reversé 824K€ à l'Etat au titre du trop-perçu de TVA réalisé en 2022.

Le PLF 2024 est établi sur une prévision initiale de +5,1% des recettes de TVA. Toutefois, le scénario proposé consiste à positionner la recette légèrement en dessous des estimations nationales, dont le minimum à + 3,5 %, soit un montant de fraction de TVA à hauteur de 120 M€ (95,25 M€ pour la TVA ex-taxe foncière et 24,75 M€ pour la TVA ex-CVAE).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Projeté 2023	OB 2024
Taxe foncière	81 608,14				
Fraction de TVA (ex : taxe foncière)		81 778,48	89 613,00	92 060,00	95 250,00
CVAE	22 001,80	22 100,30	20 065,00		
Fonds péréquation CVAE	1 106,00	1 105,00	1 911,00	-	
Fraction de TVA (ex : CVAE)				23 900,00	24 750,00
Fraction supplémentaire de TVA		2 625,80	2 618,00	3 058,00	2 900,00
TVA corrigée sur réalisé			- 824,00	- 800,00	
TOTAL	104 715,94	107 609,58	113 383,00	118 218,00	122 900,00
Variation en %		2,8%	5,4%	4,3%	4,0%

En complément, la collectivité est éligible depuis 2021 à la fraction supplémentaire de TVA. Suivant les modalités de répartition basées sur une éligibilité compte-tenu des DMTO par habitant et d'un taux de pauvreté supérieur à 12 %, nous estimons une recette à hauteur de 2,9 M€ en 2024.

Les recettes liées à la TVA sont donc prévues en augmentation globale de +4% pour 2024.

2. Les dotations de l'Etat

Pour 2024, le montant global des recettes issues des dotations de l'Etat a été évalué à **67,817 M€** contre 68,115 M€ en 2023.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Depuis 2005, la DGF départementale comprend trois composantes : la dotation forfaitaire, la dotation de compensation, la dotation de fonctionnement minimale.

Au regard des simulations réalisées, il est proposé d'inscrire, pour 2024 au titre de la dotation globale de fonctionnement, un montant estimé à **56,3 M€**.

La dotation générale de décentralisation

Cette dotation est destinée à compenser les transferts de compétences intervenus entre l'Etat et les Départements depuis la décentralisation. Elle est incluse dans le périmètre de l'enveloppe des dotations allouées par l'Etat aux collectivités territoriales mais, pour l'instant, son montant demeure figé, hors mesures nouvelles. Pour 2024, il est proposé d'inscrire un montant de **2,917 M€**.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

A compter de 2017, le périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités a été élargi à la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements et des Régions.

La Dotation de Compensation de la Réforme Taxe Professionnelle (DCRTP) pourrait diminuer légèrement en 2024 pour s'établir à **5,7 M€** contre 6,1 M€ en 2023.

Les compensations fiscales

Les compensations fiscales correspondent à la contrepartie de la perte du produit fiscal constatée à l'issue des différentes réformes entreprises par l'Etat au fil des ans.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale intervenue en 2010, l'Etat a décidé de maintenir l'attribution de ces compensations aux collectivités territoriales.

Ces compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale, selon leur nature et leur objet, sont parties intégrantes du périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

En 2023, le produit des compensations fiscales notifiées au Département s'est élevé à 2,53 M€. Pour 2024, le produit des compensations fiscales versées par l'Etat est estimé à **2,4 M€**.

FCTVA

La Loi de Finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie payées à compter du 1er janvier 2016.

Le produit du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) fonctionnement relatif aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie est évalué à **0,5 M€** pour 2024

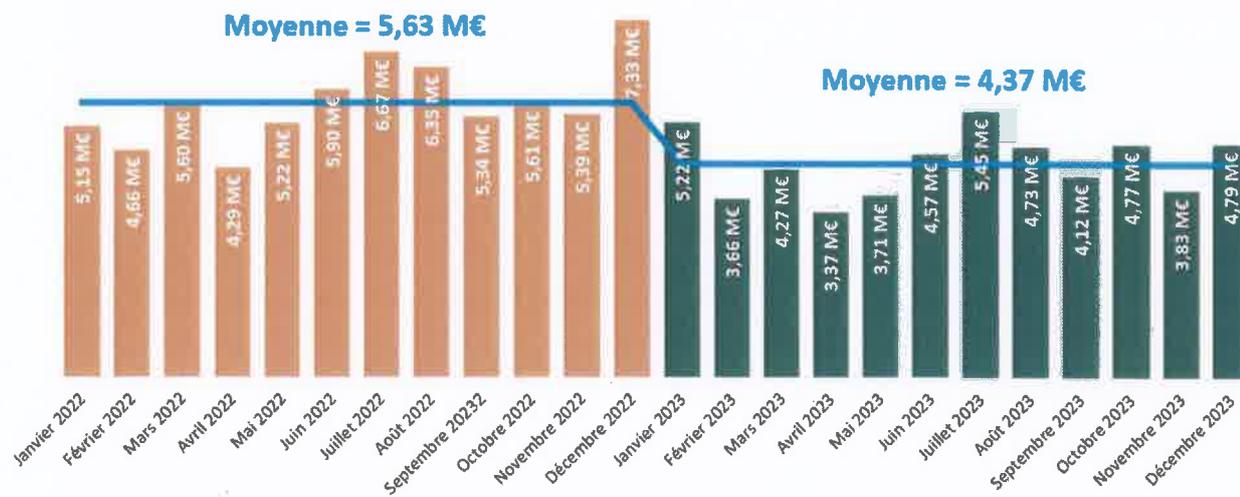
3. Les Droits de Mutations à titre onéreux et péréquation

Les DMTO

L'exercice 2023 est marqué par un repli important des DMTO. La tendance nationale à la baisse observée dès le dernier trimestre 2022 s'est confirmée : les recettes de DMTO s'établissent à 52,5 M€ en 2023 contre 67,5 M€ en 2022 (-22 %).

La baisse des DMTO reste néanmoins hétérogène entre les Départements puisqu'elle est plus marquée dans les territoires urbains (- 22,4 %) que dans les ruraux (aux alentours de moins 9 %). Elle s'explique d'abord, et surtout, par une baisse du nombre de transactions (- 15,5 % de septembre 2022 à août 2023) très légèrement atténuée par une augmentation du prix de vente moyen (+ 1,5 %).

Evolution 2022-2023 des DMTO mensuels :



Concernant l'exercice 2024 et compte tenu de cette situation incertaine, il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle réaliste de 49,4 M€. Cette prévision a été établie sur la base de la recette 2023 estimée à 52 M€, diminuée de 5%.

Cette prévision pourrait être réajustée après constatation des premiers mois d'encaissements sur 2024.

Fonds globalisé de péréquation des droits de mutation à titre onéreux

S'agissant de la péréquation au titre des DMTO, la loi de finances pour 2020 a repris un mécanisme proposé par l'Assemblée des Départements de France la réformant totalement. Un nouveau fonds de péréquation horizontale globalise les contributions au titre du fonds de péréquation DMTO, du fonds de solidarité en faveur des Départements et du fonds de soutien interdépartemental. Le montant du reversement en faveur du Département en 2024 serait de **16 M€**.

	CA 2022	CA 2023	OB 2024	Var % N/N-1
REVERSEMENT en €				
Fonds de péréquation - droits de mutation	14 580 948	18 056 876	16 000 000	2,9%
Fonds de péréquation des droits de mutation	7 047 253	8 192 720	6 900 000	4,7%
Fonds de solidarité des droits de mutation (LFI 2014)	2 700 211	5 007 165	5 100 000	10,8%
Fonds de solidarité inter-départemental DMTO (LFI 2019)	4 833 484	4 856 991	4 000 000	-3,4%

De même, les anciens prélèvements sont remplacés par un prélèvement globalisé désormais assis, non pas sur le produit DMTO, mais sur l'assiette DMTO afin de le déconnecter de l'effet taux. Ce prélèvement comporte un prélèvement proportionnel applicable à tous les Départements et un prélèvement progressif applicable aux seuls Départements éligibles sous certaines conditions. Le Département de la Vienne n'est pas éligible au prélèvement dit progressif, et pourrait prévoir un montant de **3,8 M€** pour le prélèvement dit proportionnel en 2024.

La recette nette relative à la péréquation DMTO est donc évaluée à 12,2 M€ en 2024, contre 13,3 M€ projetés au CA2023.

4. Les taxes spéciales sur conventions d'assurance (TSCA)

Taxes sur les conventions d'assurances

La TSCA comprend trois composantes destinées à compenser les transferts de compétences de 2005 au titre du RMI-RSA (article 52), le financement des SDIS (article 53) et la réforme de la fiscalité locale de 2010 (article 77). Alors même que la dynamique de la recette devrait ressortir proche ou supérieure à l'inflation, l'absence de notification détaillée et d'information des exécutifs locaux sur les bases ne permet pas d'anticiper de manière fiable son évolution.

Pour 2024, sur la base de la dynamique constatée et en l'absence de visibilité sur les encaissements des derniers versements 2023 à date de préparation des orientations budgétaires, il est proposé une hypothèse de recettes à **54,25 M€**. Pour mémoire, une recette prévisionnelle de 53,2 M€ était inscrite au budget 2023. A date de préparation des orientations budgétaires 2024, la recette estimée est évaluée à 53,4 M€.

La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

La proposition de recette de TICPE complémentaire à la TSCA article 52, est estimée à **4,45 M€** pour 2024, considérant le caractère peu dynamique de cette ressource.

5. Autres recettes fiscales

L'attribution de compensation CVAE par la Région

Il est proposé d'inscrire **5,05 M€** au titre de l'attribution de la compensation liée au transfert de la compétence transport scolaire que le Département percevra de la Région Nouvelle Aquitaine, montant identique à celui de 2023 car il est figé en valeur suite à la commission locale d'évaluation des charges et ressources transférées.

Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité, en vigueur depuis le 1er janvier 2012, a été réformée en 2021. Elle devient une majoration de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) avec un coefficient multiplicateur unique de 4,25, quel que soit celui adopté antérieurement par délibération de la collectivité.

À compter de 2022, les Départements perçoivent une part départementale de la TICFE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2021 augmenté de 1,5% et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2019 et 2020. À compter de 2023, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 majoré de l'inflation annuelle constatée en N-1 et multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées en N-2 et en N-3. Son produit est estimé à **5,33 M€** pour 2024.

Taxe d'aménagement

Depuis le 1^{er} mars 2012, la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) est remplacée par la Taxe d'Aménagement (TA). L'assiette de la taxe est déterminée par application d'un tarif réglementaire à la surface du logement taxable. Le produit encaissé est lui-même déterminé par application à l'assiette, d'un taux voté par le Conseil Départemental : par délibération du Conseil Départemental en date du 11 mars 2016, ce taux a été fixé à 1% à compter du 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-17, le Conseil Départemental vote un taux de taxe d'aménagement, dont une partie est affectée à la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et l'autre destinée au fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

La circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement prévoit que le Département fixe la part en pourcentage (et non en valeur absolue) du produit de cette taxe entre les ENS et le CAUE. Le produit estimé de la Taxe d'Aménagement pour 2024 au taux de 1%, génèrerait un produit de l'ordre de **1,3 M€**.

Le taux de la part départementale est fixé par délibération de l'autorité locale. Il est plafonné à 2,5%. Afin d'accompagner le financement de mesures plus fortes en faveur de la préservation et la valorisation de la biodiversité, la possible réévaluation du taux de part départementale de taxe d'aménagement sera mise à l'étude en 2024.

Il est proposé de fixer la répartition de cette taxe comme suit :

- 13,8 % pour le CAUE,
- 86,2 % pour la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles.

Taxe additionnelle de séjour

Par délibération du 4 décembre 2015, le Conseil Départemental a institué la taxe additionnelle à la taxe de séjour pour une application à compter du 1er février 2016. Pour 2024, le montant proposé est maintenu à **200 000 €**.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseaux

Cette imposition s'applique aux immobilisations physiques des entreprises de réseaux. Le produit reversé au Département est calculé sur la base d'un tarif fixé par la loi. Pour 2024, il est proposé d'inscrire un produit de **7 M€**.

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le montant de ce fonds national est figé dans le temps. La recette prévisionnelle est donc reconduite à **5,675 M€**.

6. Les recettes de solidarités

En 2024, le montant des recettes liées aux politiques de solidarités (autonomie, insertion, enfance et autres) est évalué à **105,6 M€** contre 101,5 M€ inscrits en 2023. Soit une progression de +3,9%.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, le montant des recettes prévisionnelles issues de plans spécifiques et fléchées sur des financements de postes (Stratégie Protection de l'Enfance, Plan Pauvreté, CNSA, ...) est identifié dans une catégorie dédiée. Les recettes attendues sont détaillées dans le point 7 du présent rapport.

Recettes insertion

Au titre de la compensation des frais de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA), le Département bénéficie du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion d'un montant de **3,68 M€**.

De même, la taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), versée au Département depuis 2004 pour compenser le coût de transfert du RMI, sera reconduite pour un montant identique à celui de 2023, soit **28,06 M€**. La fraction dite API (Allocation de Parents Isolés) complète ce dispositif pour un montant de **6,58 M€**.

De plus, les Départements bénéficient d'un reversement des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti, via un fonds de péréquation, pour financer partiellement les actions individuelles de solidarité.

Il est proposé d'inscrire **9,1 M€** en 2024.

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, une recette d'un montant de **0,072 M€** est attendue en 2024.

Enfin, des recettes en lien avec la gestion du Fonds Social Européen et la récupération d'indus auprès des tiers sont estimées respectivement à **1 M€** et **0,8 M€**.

Recettes Bien Vieillir

Ces recettes comprennent la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au financement des dépenses de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) d'un montant de **18,3 M€**.

Par ailleurs, la loi dite « ASV » relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement, du 28 décembre 2015, a créé trois nouveaux concours sur le champ de l'autonomie des personnes âgées :

- la seconde part du concours APA destinée à compenser l'augmentation des nouvelles dépenses exposées par les Départements au titre de l'APA à domicile,
- le concours correspondant au forfait autonomie,
- le concours correspondant aux autres actions de prévention.

Pour 2024, le Département de la Vienne prévoit un montant prévisionnel de recettes relatives à la loi ASV de **3,75 M€** au titre des trois concours et qui correspond à la compensation d'une dépense de même montant.

Par ailleurs, le Département va recevoir une compensation de l'Etat dans le cadre de l'agrément de l'avenant 43 qui prévoit une augmentation des salaires des employés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) qui est estimée à **2,36 M€**.

Les prévisions budgétaires 2024 intègrent également la reconduction du financement des dispositifs annoncés par l'Etat en 2022 tels que le Ségur et le volet qualité pour les SAAD, soit des recettes prévisionnelles supplémentaires de **3,55 M€**.

Enfin, les recettes liées à la récupération sur les établissements et bénéficiaires ainsi que d'autres recettes diverses sont estimées à **13,86 M€**.

Recettes Handicap

La CNSA participe également aux financements des dispositifs liés au handicap avec la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) (**5,66 M€**), et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) (**0,695 M€**). De même, sont prises en compte les recettes liées à des dispositifs tels que le Ségur mais aussi l'habitat inclusif pour un montant de **1,789 M€**.

Enfin, la récupération sur les tiers est estimée à un montant de **4,2 M€**.

Enfance/Famille

Une recette de **0,883 M€** peut être inscrite au titre de la Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance. S'agissant du fonds de Protection des Mineurs Isolés, il est estimé à **0,3 M€** en 2024.

Un produit lié à la récupération sur les tiers et au remboursement des consultations médicales est également estimé à un montant de **0,7 M€**.

Action sociale

Des recettes d'un montant de **0,12 M€** sont attendues en 2024 au titre du dispositif SLIME ainsi que d'un montant de **0,07 M€** au titre du FSL (Fonds de Solidarité Logement).

7. Les recettes fléchées sur des postes cofinancés

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de solidarités, le Département de la Vienne conventionne avec l'Etat pour le déploiement d'actions spécifiques sur le territoire. Ces conventions permettent en partie le financement de moyens humains dédiés : Stratégie Prévention et Protection de l'Enfance, Pacte des Solidarités (ex : plan pauvreté), Maisons France Service, Conseillers numériques, Conférence des Financeurs.

Une recette prévisionnelle de **1,225 M€** est ainsi intégrée aux orientations budgétaires 2024. Etant entendu que la reconduction des postes prévue en mars 2024 sera conditionnée au maintien de ces recettes.

8. Autres recettes

Pour 2024, le montant global des recettes diverses a été évalué à **5,03 M€**. Ces recettes sont corrélées à la mise en œuvre des autres actions de politiques publiques, et au fonctionnement de l'administration départementale.

Recettes aménagement du territoire et développement durable :

en K€

Environnement et agriculture	131,00
Redevances de voirie	638,00
Nouvelles technologies	290,00
Logement et autres recettes	322,00
Aménagement du territoire et développement durable	1 381,00

Recettes éducation, jeunesse et épanouissement :

en K€

Fonds de rémunération des agents de restauration	1 200,00
Territoire Numérique Educatif	829,00
Culture, Lecture publique, Archives	135,00
Education, Jeunesse, Epanouissement	2 164,00

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'Etat a transféré aux Départements la gestion du Fonds de Rémunération des Agents de Restauration (FRAR). Ce fonds est alimenté par un prélèvement opéré sur la participation que versent les familles aux collèges pour financer les dépenses de restauration et d'internat. Le Département recouvre cette recette auprès des collèges.

Recettes ressources humaines, moyens généraux, finances :

en K€

Ressources et relations humaines, FIPHFP	771,00
Revenus du patrimoine, locations	300,00
Autres recettes administration générale	414,00
Ressources humaines, moyens généraux, finances	1 485,00

9. Autofinancement complémentaire

Pour 2024, le montant global des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement a été évalué à **451,17 M€**. En complément de ces recettes, afin de garantir l'équilibre de la section de fonctionnement du budget principal, et également de générer une épargne nette suffisante dans un contexte où le Département a perdu toute marge de manœuvre significative dans ses recettes de fonctionnement, il est envisagé d'inscrire une recette de reprise sur résultat antérieur de **17 M€**.

Cette reprise de résultat pourra se financer de la manière suivante :

- **14 M€** mis en réserve sur le résultat 2022 en vue de préserver l'équilibre budgétaire 2024 en fonctionnement. Cette intention a été présentée à l'assemblée départementale lors des différentes commissions des finances 2023.
- **3 M€** prélevés sur le résultat 2023 au regard des premières estimations.

B. Les recettes d'investissement du Budget Principal

Recettes d'investissement - En K€	Budget 2023 (BP+DM hors reports)	OB 2024	Variation BP 2023 / DOB 2024
Dotations de l'Etat	10 898	11 398	500
Recettes sur projets d'aménagement	1 851	2 195	344
Atténuations de dépenses sur projet	-	3 900	3 900
Recettes sur cessions et autres	1 392	3 530	2 138
Autofinancement prévisionnel	2 000	10 000	8 000
Emprunt	38 646	33 000	- 5 646
Emprunt RN147	3 965		- 3 965
Dotations aux amortissements	39 600	38 000	- 1 600
<i>hors écriture de neutralisation (pour mémoire : 14 M€ 2023)</i>			
Total principales recettes prévisionnelles	98 352	102 023	3 671
Crédits renouvelables	12 450	9 000	- 3 450
Avances sur marchés	825	525	- 300
Virements de la section de fonctionnement	915		- 915
Total recettes prévisionnelles	112 542	111 548	- 994

1. Les dotations de l'Etat

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

A travers le FCTVA, l'Etat compense une partie de la TVA que les collectivités territoriales acquittent sur la plupart des dépenses d'investissement. Depuis 2016, le taux de remboursement s'établit à 16,404 % des dépenses toutes taxes comprises constatées au Compte Administratif précédent pour le calcul du FCTVA attendu.

Compte tenu des dépenses d'investissement réalisées en 2023, le produit du fonds de Compensation de la TVA à percevoir en 2024 est évalué à **6,5 M€**.

La dotation de soutien à l'investissement des Départements

Jusqu'en 2021, la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) comportait une part « péréquation » non fléchée, et une part « projets » affectée à des projets d'investissements spécifiques.

Depuis la Loi de Finances pour 2022, la DSID est intégralement attribuée par le Préfet de Région sous forme d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.

La Dotation de Soutien à l'Investissement est proposée pour un montant de **2,2 M€** en 2024.

Le fonds vert

Le fonds vert a été créé par la loi de finances 2023 suite à la suppression de la CVAE, que l'Etat a décidé de compenser de la manière suivante : attribution d'une fraction de TVA compensatrice de CVAE calculée sur la période 2020-2023, et attribution d'une subvention d'investissements fléchée sur des investissements locaux dans le cadre de la transition écologique. La gestion de ce fonds est déconcentrée au niveau des préfets de régions et de départements.

Confirmé dans la Loi de Finances 2024, il a été porté à 2,5 milliards d'euros au niveau national. Pour 2024, le Département peut donc prévoir un montant équivalent à celui attribué en 2023, soit **1,06 M€**.

La dotation départementale d'équipement des collèges

Depuis le 1er janvier 1986, la charge des investissements dans les collèges a été transférée par l'Etat aux Départements. Pour aider les Départements à financer cette compétence, l'Etat a créé la dotation départementale d'équipement des collèges.

La Dotation Départementale d'Equipement des Collèges est stable depuis plusieurs années, non indexée sur l'inflation. Elle est donc proposée pour un montant stable de **1,64 M€**.

2. Recettes sur projets d'aménagement du territoire

Les recettes diverses d'investissement sur projets spécifiques en aménagement du territoire, sont prévues pour un montant de **6,095 M€** :

En K€

Recettes sur projets : aménagement du territoire	
Participations Etat, Région, communes pour la voirie	1 422
Pôle mobilité	148
Participation de la CCHP – Collège Mirebeau / Pôle éducatif	3 900
Agriculture, Environnement	535
Participation de la région – travaux gare TGV Futuroscope	90
	6 095

3. Recettes sur cessions d'actifs et autres

Les recettes exceptionnelles d'investissement sur cessions et autres projets sont inscrites pour un montant prévisionnel de **3,53 M€** :

En K€

Recettes sur cessions d'actifs et autres	
Produits de cession immobilière	3 000
Récupération d'avances	480
Subventions et remboursements divers	50
	3 530

4. Autofinancement

Mobilisation de la réserve DMTO

Le 15 juillet 2022, un décret a été publié afin d'encadrer les modalités de mise en réserve des DMTO (article 12 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022, codifié à l'article R 3321-4 du Code général des collectivités territoriales). Compte tenu des DMTO enregistrés depuis 2018, le Département de la Vienne était autorisé à constituer une réserve maximale de 16,2 M€ en 2023.

Dans le cadre de ce décret, le Département de la Vienne a fait le choix de provisionner une enveloppe de 16 M€ en 2022, pour se prémunir des risques potentiels suivants :

- Inflation sur les matières premières, augmentation du coût de la main d'œuvre, difficultés d'approvisionnement,
- Augmentation des taux d'intérêts en comparaison avec la situation de marché constatée au 01/01/2022.

Il est proposé d'étaler la reprise de cette réserve pour autofinancer des investissements, selon le calendrier suivant :

- 8 M€ en 2024
- 8 M€ en 2025

Modalités de reprise :

Conformément aux dispositions réglementaires, l'affectation de **8 M€** en autofinancement par prélèvement sur la somme mise en réserve se fera par l'intermédiaire d'un virement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement par opération d'ordre. Cette écriture sera constatée lors de l'affectation des résultats 2024.

Reprise sur résultat 2023

Afin de limiter le recours à l'emprunt et d'améliorer l'autofinancement départemental, il est envisagé d'affecter une somme de **2 M€** en recettes d'investissements à partir du résultat 2023. Cette opération sera réalisée lors de l'affectation du résultat 2023.

Gestion de la dette du budget principal

Situation prévisionnelle de la dette au 31/12/2023

Caractéristique de la dette - budget principal	31/12/2022	31/12/2023
Encours total	185,43	188,84
Taux moyen	1,54%	2,14%

Au 31/12/2023, la projection de la situation de la dette du Département intègre les emprunts suivants :

- 5 M€ Crédit Mutuel Loire Atlantique-Centre Ouest mobilisé en juin 2023, taux fixe 3,13 % sur 15 ans),
- 10 M€ Banque Postale mobilisé en avril 2023 (taux fixe 3,37 % sur 15 ans),
- 10 M€ Banque Postale mobilisé en avril 2023 (taux fixe 3,32 % sur 20 ans).

La dette départementale est saine. Au 31/12/2023, l'encours de dette se répartit comme suit :

- 75,2 % : emprunts à taux fixe,
- 12,4 % : emprunts à taux révisable,
- 12,4 % : emprunts à taux livret A,

Dette prévisionnelle 2024 : financement et mobilisation

- *Remboursement du capital*

Compte tenu des échéanciers des emprunts en cours et prévisionnels, il est proposé d'inscrire un montant de 22,1 M€ pour le remboursement en capital de la dette en 2024.

- *Intérêts prévisionnels*

L'année 2023 a de nouveau été marquée par l'inflation et par une augmentation des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne. Cela a eu pour conséquence une augmentation des taux d'emprunt qu'ils soient fixes ou variables, l'Euribor 3 mois avoisinant désormais les 4 %.

Il est à noter que le taux du livret A sur lequel sont indexés certains emprunts, a également été revalorisé à 3%.

En conséquence, le montant des intérêts à inscrire s'élèverait à **4,6 M€** en 2024 contre 3,83 M€ en 2023. Ce montant inclut les frais financiers divers, composés essentiellement de commissions, frais de dossiers et intérêts relatifs à la ligne de trésorerie mais également aux contrats d'échanges de taux passés avec les banques (SWAP Payeur).

- *Dette nouvelle*

Afin d'assurer le financement de la programmation pluriannuelle d'investissements, il est proposé de recourir à l'emprunt pour compléter l'ensemble des recettes d'investissement prévisionnelles.

Pour 2024, il pourrait être ainsi inscrit une recette prévisionnelle d'emprunt de **33 M€**.

- *Emprunt à long terme revolving*

Enfin, pour une gestion active de la dette et de la trésorerie, il y a lieu d'inscrire également, en recettes et en dépenses, les crédits liés à l'utilisation des Contrats à Long Terme Revolving (CLTR), pour un montant de **9 M€** en recettes et en dépenses d'investissement).

Recettes prévisionnelles des budgets annexes

En plus du budget principal, le Département de la Vienne compte 5 budgets annexes établis pour certains services locaux spécialisés. Équilibrés en recettes et en dépenses, les principales recettes prévisionnelles générées par ces budgets sont les suivantes pour 2024 :

Budget annexe Futuroscope - Palais des Congrès – Aréna

- 3,48 M€ pour le bail signé entre le Département de la Vienne et le Parc du Futuroscope,
- 0,50 M€ de loyer relatif au Palais des Congrès, conformément au contrat de bail en vigueur,
- 0,65 M€ de recettes garanties prévues au contrat Aréna Futuroscope,
- 130 k€ de recettes d'investissement (recettes exceptionnelles et avances sur marchés).

Budget annexe Hôtels d'entreprises

- 1,085 M€ de recettes locatives (immeubles de bureaux), dépôts et cautionnements reçus.

Budget annexe Eau et Assainissement

- 0,987 M€ de chiffre d'affaires.

Réseaux Images

- 0,205 M€ de ventes de produits et prestations de services,
- un emprunt d'attente de 128 K€ est prévu préalablement à la reprise du résultat antérieur 2023 qui permettra d'autofinancer des investissements nouveaux.

Le Vigeant

- 6 K€ de recettes locatives sont prévues en 2024,
- 28,6 K€ de recettes exceptionnelles,
- 28 K€ de recettes d'investissement suite à une vente de foncier à la SCI Concept.

II. Aménagement du territoire et développement durable

Climat et développement durable

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

L'action du Département porte sur 3 axes :

- **L'appui au territoire et l'environnement** ce qui permet de soutenir des acteurs des politiques publiques environnementales ;
- En septembre 2023, lors de la DM2, le Département a confirmé et recentré **sa politique de l'eau** avec plusieurs objectifs :
 - priorisation des actions du Schéma Départemental de l'eau (SDE) en fonction des enjeux actuels, en copilotage avec l'Etat,
 - consolidation des données de l'observatoire départemental de l'eau pour disposer d'un outil de pilotage fiable,
 - portage d'un projet de territoire de gestion de l'eau (PTGE) pour le bassin versant du Clain.
- En septembre 2022, le Département a défini les orientations de **sa stratégie Espaces Naturels Sensibles (ENS)** qu'il conduit sous différentes formes :
 - la maîtrise d'ouvrage pour les sites les plus remarquables,
 - le soutien financier et les outils techniques auprès des collectivités pour les ENS locaux,
 - l'acquisition d'ENS départementaux avec des enjeux de biodiversité et d'eau remarquables.

2 – REALISATIONS 2023

- **L'appui au territoire et l'environnement**
 - Soutien aux associations environnementales et appel à projets collèges.
- **La gestion durable de la ressource en eau : Schéma Départemental de l'Eau (SDE)**
 - Elaboration de la nouvelle stratégie « eau » du Département ;
 - Animations au titre du SDE et de la Charte Assainissement Non Collectif ;
 - Participation aux travaux des Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dont le suivi des études « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) du Clain, de la Vienne-Vienne tourangelle, de la Creuse et du Thouet ;
 - Suivi des Contrats territoriaux des milieux Aquatiques (CTMA) et des contrats territoriaux Ressources (Eau potable) ;
 - Préparation des marchés relatifs à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du Projet de Territoire de la Gestion de l'Eau du Clain (PTGE) et pour la révision du Schéma Départemental de l'Alimentation de l'Eau Potable (SDAEP).
- **La préservation et la valorisation de la biodiversité à travers les ENS**
 - Finalisation de l'élaboration du plan de gestion quinquennal de la zone humide de la Forêt de Scévollès ;
 - Animations foncières sur les ENS Départementaux du Coteau du Trait et des Marais de la Pallu et du Baillant ;
 - Mise en place de la zone de préemption ENS du site des Marais de la Pallu et du Baillant ;
 - Finalisation de la renaturation de l'ENS de la zone humide de Fontou ;
 - Lancement de la révision du diagnostic écologique de l'ENS du Bois de la Loge ;
 - Vidange de l'étang de Beaufour sur le site de l'ENS de la zone humide du Léché et finalisation de l'étude du fonctionnement de la zone humide ;
 - Présentation de la nouvelle stratégie des ENS aux EPCI, notamment les ENS locaux.

3 – PERSPECTIVES 2024

Mise en œuvre de la stratégie « eau » du Département

- **Schéma Départemental de l'Eau (SDE)**
 - i. Actualisation du SDAEP 2018-2027 et sécurisation de l'alimentation en eaux brutes et en eau potable du Département.
 - ii. Développement et pérennisation de l'observatoire de l'eau du SDE,
 - iii. Poursuite et renforcement des actions « milieux aquatiques », via les CTMA.
- **Hors Schéma Départemental de l'Eau (SDE)**
 - i. Elaboration du **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau** sur le Bassin Versant du Clain,
 - ii. Mise en œuvre d'**actions pour expérimenter et agir rapidement** sur les masses d'eau de la Pallu, de la Dive du nord, du Salleron et de la Creuse Aval.
- La contribution de la stratégie de l'eau du Département se traduira par l'**appui financier** via ACTIV'4, et l'**appui technique** (SATESE, Assistance et suivi des travaux en rivière (ASTER), animation de la charte départementale pour l'assainissement non collectif, et le suivi de la qualité des eaux superficielles).

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

- **Classement de deux sites départementaux supplémentaires** : la Matauderie (commune de Ligué) et la frayère à Vieille-Monnaie (commune de Champagné Saint-Hilaire)
- Animations foncières pour l'**acquisition des ENS Départementaux de la Matauderie et de la frayère de Vieillemonnaie** avec la mise en place de zones de préemption au titre des ENS ;
- **Etudes scientifiques** prévues dans les plans de gestion conservatoires dont les diagnostics écologiques des zones humides du Léché et du Fontou ;
- **Inauguration des sentiers pédagogiques** des sites du bocage de la Verrerie et de la zone humide de la Forêt de Scévolles.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	712,7	1 221
Recettes	131	117

Routes Départementales

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le budget routier comprend un volet fonctionnement pour l'exploitation et l'entretien quotidien du réseau, et un volet investissement regroupant les dépenses suivantes :

- Les investissements courants pour la maintenance patrimoniale ;
- Les grands investissements qui concernent le développement du réseau, les aménagements de sécurité et les interventions lourdes sur ouvrages d'art.

2 – REALISATIONS 2023

L'année 2023 est la seconde année de réalisation du schéma routier 2022-2027, adopté en septembre 2022. Les principales opérations de travaux 2023 ont porté sur :

- La poursuite des travaux des ouvrages de Bonneuil-Matours avec notamment le renforcement de la pile droite de l'ouvrage (4 300 K€ mobilisés en 2023) permettant la réouverture à la circulation le 7 décembre dernier ;
- La réalisation de la liaison RN10 RD7 à Valence en Poitou (2 760 K€) ;
- Une phase de travaux sur les ponts de la couture à Château Larcher (1 152 K€) ;
- L'engagement du chantier de la RD5 à Port de Piles.

3 – PERSPECTIVES 2024

Un budget de fonctionnement minoré de 101,3 K€ par rapport au BP 2023, à périmètre identique, en réduisant les dépenses de viabilité hivernale pour les dimensionner à un hiver peu rigoureux. Le budget de fonctionnement s'élève à **6,7 M€** avec une recette envisagée de 638 K€ (+ 228 K€) au titre de l'occupation du domaine public routier.

Le budget des Grands Investissements est de 8,185 M€, dont 1,422 M€ compensés par des recettes, pour la modernisation et le développement du réseau ainsi que pour les ouvrages d'art non courants (opérations nouvelles et celles engagées en 2023 et années antérieures) :

- Poursuite des travaux du renforcement et calibrage Port de Piles (600 K€) ;
- Poursuite des travaux de la liaison RN10 RD7 (Barreau de Couhé)(1 245 K€) ;
- Fin des travaux de réhabilitation du pont de Bonneuil Matours (700 K€) ;
- Traverse de Vaon (1 250 K€) ;
- Giratoire RD21/RD 43 sur la commune de Vendevre (550 K€) ;
- Giratoire RD12/12C sur la commune de Nouaillé-Maupertuis (440 K€) ;
- Une phase de travaux sur les ponts de la Couture sur la commune de Château-Larcher (1 300 K€) ;
- Redressement et calibrage du « Chemin Noir » à Lhonnaizé (600 K€ - début des travaux à l'automne 2024) ;
- Réhabilitation du pont de Savigné (900 K€) ;
- Poursuite des études pour les autres projets (RD347, RD148, ...) pour préparer les réalisations futures.

Le budget des Investissements Courants est ajusté à 13,815 M€ pour financer de nouvelles opérations et celles à achever de 2023, afin de mieux prendre en compte les attentes des territoires, notamment en matière de maintenance patrimoniale et de sécurité routière :

- 1 250 K€ pour les ouvrages d'arts courants,
- 7 500 K€ pour l'entretien des chaussées et dépendances,
- 2 575 K€ pour la signalisation et les équipements,

- 2 490 K€ pour le renouvellement des matériels. (Volume financier important de commandes en cours sur l'autorisation de programme).

Premier financeur de l'aménagement de la déviation de Lussac-les-Châteaux, le Département a déjà versé sa contribution pour les premières prestations et continuera d'accompagner la montée en charge de cette opération dans les prochaines années selon l'avancement réel des travaux.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	6 700	22 000
Recettes	638	1 422

Mobilité

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

A partir du socle d'actions formées par la gestion d'infrastructures de mobilités douces (randonnées, deux-roues à vocation touristique), le Département souhaite, au travers de l'identification du pôle mobilités de la Direction des routes, rassembler les éléments en faveur des mobilités développés dans le cadre de ses différentes compétences. Il s'agit ainsi de mieux caractériser le rôle qu'il joue en la matière et porter les actions correspondantes.

2 – REALISATIONS 2023

Le budget de fonctionnement s'est élevé à 27,5 K€ pour 2023.

Les investissements, à hauteur de 550 K€, ont concerné les aménagements suivants :

- L'itinéraire Scandibérique (Eurovélo 3 - EV3) ; pour 100 K€ ;
- L'itinéraire La Rochelle Bourges (Véloroute 94 - V94) ; pour 280 K€ ;
- La voie Jacquaire de Tours (Véloroute 41 - V41) : signalisation pour 70 K€ ;
- Le chemin d'Aliénor : réfection de 2 sections de la ligne verte pour 100 K€.

Le budget de fonctionnement s'est élevé à 27,5 K€.

3 – PERSPECTIVES 2024

Le budget de fonctionnement est porté à 32,5 K€.

Le budget investissement est évalué à 738 K€, dont 148 K€ compensés par des recettes, pour la poursuite des aménagements initiés en 2023 :

- L'itinéraire Scandibérique (Eurovélo 3 - EV3) ; pour 230 K€ ;
- L'itinéraire La Rochelle Bourges (Véloroute 94 - V94) ; pour 290 K€ ;
- La voie Jacquaire de Tours (Véloroute 41 - V41) : signalisation pour 40 K€ ;
- Le chemin d'Aliénor : réfection de 2 sections de la ligne verte pour 140 K€.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	32,5	738
Recettes		148

Agriculture et Ruralité

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

La feuille de route 2022-2027 vise à soutenir une agriculture :

- **économiquement viable** : productions agricoles, autres revenus (agritourisme, énergies, ...),
- **en interaction avec le territoire** : ruralité, consommations alimentaires et non alimentaires,
- **socialement pérenne** : conditions de travail, liens entre producteurs et consommateurs, ...
- **tout en respectant l'environnement** : climat, eau, biodiversité.

Le soutien du Département est réalisé selon 3 axes de travail :

- pour des outils de travail durables pour le territoire, dont le foncier via **l'aménagement foncier**,
- pour une alimentation durable et locale, notamment via **Agrilocal86**,
- pour le maintien et le développement des structures et des filières de proximité.

2 – REALISATIONS 2023

Aménagements fonciers agricoles environnementaux et forestiers

- Poursuite des opérations de Saint-Martin-la-Pallu et de la déviation de la RN147 à Lussac-les-Châteaux ;
- Initiation d'une opération sur la Chapelle-Bâton et création de la Commission Communale d'Aménagement Foncier(CCAF).

Soutien pour une alimentation durable

- Le chiffre d'affaires de la plateforme **Agrilocal86** comptabilisé au 30 novembre 2023 est de 478 130 € soit + 47 351 € par rapport à la même période en 2022 (ce qui confirme la hausse de +11 % constatée sur les 3 premiers trimestres) ;
- 10 nouveaux acheteurs et 29 nouveaux fournisseurs dont 10 en bio ont rejoint Agrilocal86 depuis janvier 2023 pour un total de 151 acheteurs et 215 fournisseurs début décembre ;
- Organisation d'évènements pour favoriser le lien acheteurs fournisseurs (« Au pré de la ferme » avec 34 acheteurs participants, « Connectez-vous local », Le Forum Agrilocal86 avec 17 fournisseurs qui ont présenté leur activité à quelques 109 visiteurs) ;
- Mise en relation des sites touristiques avec des producteurs locaux ;
- Valorisation des producteurs locaux (une campagne de vidéos « à deux pas de chez vous » a été lancée à la Ferme S'Invite) ;

Soutien au développement des structures et des filières de proximités

- Renouvellement de la convention pluriannuelle du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII), co-financement Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) (investissements agricoles) avec 51 953 € attribués à 13 porteurs de projets ;
- Révision des statuts de Qualyse liée à l'intégration de la ville de Limoges dans le syndicat mixte ;
- Financement d'actions en lien avec la feuille de route agricole du Département auprès des organisations agricoles pour 285 300 €.

3 – PERSPECTIVES 2024

Aménagements fonciers agricoles environnementaux et forestiers

- Poursuite des opérations de **Saint-Martin-la-Pallu** et de la **déviaton de la RN147 à Lussac-les-Châteaux** ;
- Réalisation de l'étude préalable pour l'opération de la Chapelle-Bâton ;
- Poursuite de l'animation de la bourse foncière de Lussac-les-Châteaux.

Soutien pour une alimentation durable

- Poursuite de l'animation de la plate-forme **Agrilocal86** et des évènementiels dédiés ;
- Dans la continuité du travail de partenariat mené avec les différentes collectivités dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux, animation par le Département à compter de 2024, d'un groupe de travail sur l'alimentation durable avec tous les EPCI.

Soutien au développement des structures et des filières de proximités

- Poursuite du financement des organismes professionnels agricoles conformément à la feuille de route ;
- Contribution pour le volet agricole au **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** sur le bassin du Clain porté par le Département en 2024.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

K€

En

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	760	489
Recettes		418

Appui aux territoires

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Politique d'appui au développement et à l'aménagement des territoires par des programmes de soutien financier aux investissements des collectivités (ACTIV « Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne ») et d'assistance en ingénierie territoriale (aide aux organismes d'ingénierie : CAUE, AT 86).

Le programme ACTIV comprend plusieurs volets :

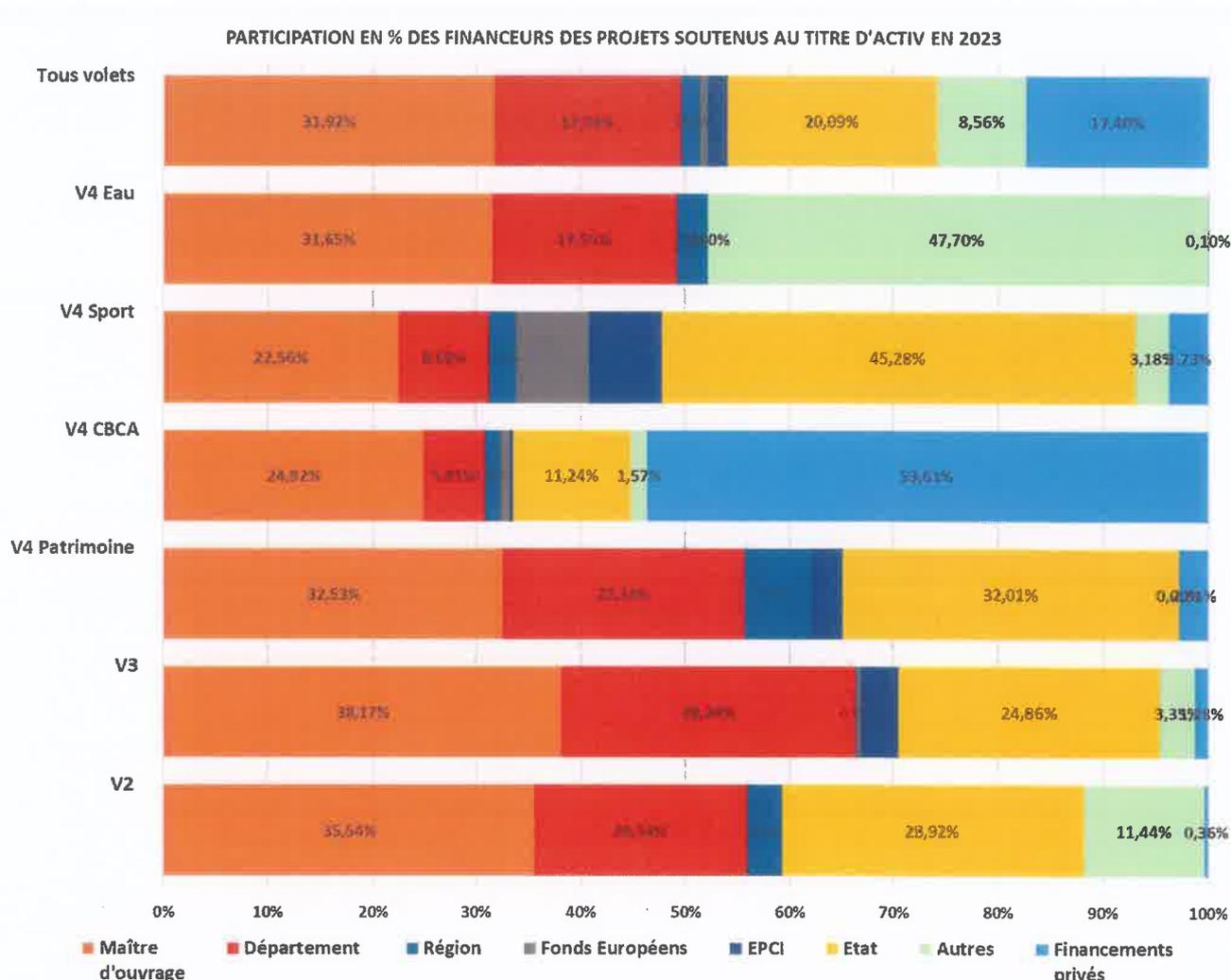
- ACTIV Volet 2 Projets de Territoire (AP 2022-2026 23,5 M€)
- ACTIV Volet 3 Dotation de Solidarité Communale (CP 7 M€)
- ACTIV Volet 4 Appel à projets Patrimoine (AP 2022-2025 2,5M€)
- ACTIV Volet 4 Appel à projets Eau (AP 2022-2026 8,1 M€)
- ACTIV Volet 4 appel à projets Plan Sport 2024 (AP 2021-2024 1,26 M€)
- ACTIV Volet 4 Appel à projets Centres Bourgs Centres Anciens (AP2023-2028 2,4M€)
- ACTIV Volet 5 Schéma Départemental de l'Habitat (AP 2323-2025 6,6 M€)

2 – REALISATIONS 2023

Avec plus de 15 Millions d'€ de subventions accordées en 2023, le Département est avec l'Etat le premier financeur des collectivités de la Vienne.

Volet ACTIV	nombre de dossiers	Dépense subventionnable HT	Participation maître d'ouvrage	Subvention ACTIV	Taux
V2	19	11 028 703 €	3 920 089 €	2 137 031 €	19,38%
V3	484	27 660 910 €	10 558 736 €	6 966 382 €	25,18%
V4 Patrimoine	21	5 495 825 €	1 788 046 €	985 503 €	17,93%
V4 CBCA	13	24 819 268 €	6 185 126 €	1 300 536 €	5,24%
V4 Sport	5	4 287 021 €	967 306 €	372 511 €	8,69%
V4 Eau	118	9 094 278 €	2 878 415 €	1 596 272 €	17,66%
V5 SDH	413	49 152 248 €	46 899 983 €	2 252 265 €	4,58%
Total 2023	1073	131 538 253 €	73 197 701 €	15 610 500 €	11,87%

APPUI AUX TERRITOIRES EN 2023



3 – PERSPECTIVES 2024

- ♦ Individualisation des dotations de solidarité communale (V3) ;
- ♦ Appel à projets Patrimoine (V4) ;
- ♦ Poursuite des échanges avec les EPCI sur le financement de projets répondant dans la majorité des cas aux priorités départementales (V2) ;
- ♦ Renforcement de la mission d'ingénierie avec une coordination des organismes intervenant pour l'accompagnement technique pour les projets des collectivités, notamment dans le cadre du programme « Villages d'avenir ».

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	650	14 700
Recettes	130	

Détail par volet ACTIV

	OB2024
ACTIV 3 - Dotations de Solidarité Communale (hors AP)	7 000 000
ACTIV 2 - Contrats de territoire 2017 2021	1 700 000
ACTIV 2 - Contrats de territoire 2022 2026	2 000 000
ACTIV 4 - PATRIMOINE 2017 2021	560 000
ACTIV 4 - PATRIMOINE 2022 2027	440 000
ACTIV 4 - CENTRES BOURGS 2017 2021	700 000
ACTIV 4 - CENTRES BOURGS 2023 2028	300 000
ACTIV 4 - SCHEMA DE L'HABITAT 2017 2022	1 250 000
ACTIV 4 - SCHEMA DE L'HABITAT 2023 2028	750 000
Total aides aux tiers - Aménagement du territoire	14 700 000
ACTIV - Plan SPORT 2024	327 000
ACTIV - Schéma Départemental de l'eau	1 221 000
Total autres aides aux tiers intégrés au dispositif ACTIV	1 548 000
TOTAL ACTIV 2024	16 248 000

Aéroport de Poitiers-Biard

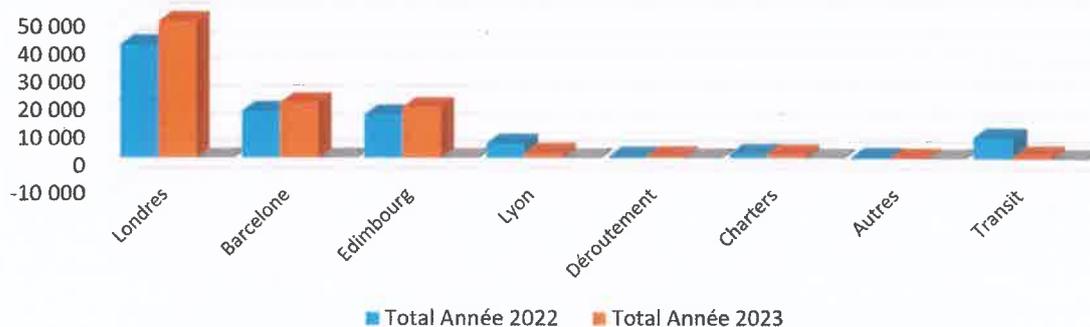
1 – CONTEXTE ET ENJEUX

En 2023, le trafic de passagers en France devrait pratiquement retrouver le niveau de 2019 avec un trafic de novembre 2023 représentant 94 % de celui de novembre 2019.



Pour l'aéroport de Poitiers, les données pour l'année 2023 indiquent une augmentation du trafic de près de 5 % rapport à 2022 grâce à de très bonnes fréquentations sur les lignes vers Londres, Edimbourg et Barcelone. Le trafic hors transit est supérieur de 10 % par rapport à 2019, année de référence avant COVID.

Evolution du trafic passagers 2022-2023 par destination



Destinations	Total Année 2022	Total Année 2023	évolution en %
Londres	40 995	49 440	20,60%
Barcelone	16 941	20 030	18,23%
Edimbourg	15 690	18 377	17,13%
Lyon	5 228	1 918	-63,31%
Détournement	602	688	14,29%
Charters	1 541	1 456	-5,52%
Autres	441	320	-27,44%
Transit	7 620	1 263	-83,43%
Total	89 058	93 492	4,98%

Pour autant, il convient de relativiser cette belle reprise par les difficultés constatées sur la liaison Poitiers Lyon, liaison historique et essentielle pour le développement socio-économique du département de la Vienne et des territoires limitrophes.

En effet, le 10 novembre 2022, la compagnie Chalais a décidé la résiliation anticipée avec interruption des vols à compter du 10 mars 2023 de la convention de délégation de service public en vigueur sur la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2023.

Le SMAPB a donc été obligé d'organiser en urgence une procédure transitoire afin d'assurer la continuité du service public et de relancer en parallèle une procédure de délégation de service public afin de confier l'exploitation du service selon le nouveau schéma pour les 4 prochaines années.

Cependant, les offres des candidats dans le cadre de la consultation engagée par le SMAPB conduisant à une forte hausse des contributions par rapport aux budgets actuels, le Comité Syndical du SMAPB a fait **le choix de déclarer sans suite la procédure de renouvellement de cette liaison.**

2 – PERSPECTIVES 2024

- Rechercher et mettre en place toute solution alternative pour le maintien de services aériens entre Poitiers et Lyon,
- Maintenir les contributions à la SEALAPB pour que celle-ci conserve ses capacités d'intervention pour la reprise et le développement du trafic commercial et les investissements nécessaires à ce développement (et réhabilitation de la piste),
- Engager les études avec l'exploitant pour la réfection de la piste,
- Signer avec EDF Renouvelable le bail emphytéotique pour les deux parcs photovoltaïques,
- Lancer la démarche avec les partenaires du transport aérien sur l'aviation décarbonée (exploitant, compagnies, entreprises de la filière aéronautique),
- Effectuer le transfert des réseaux voirie et eau situés hors de la concession aéroportuaire à Grand Poitiers,
- Négocier la révision du contrat de DSP à la demande de l'exploitant pour la prise en compte des conséquences du COVID 19 et du plan d'investissement, notamment la réfection de la piste.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 400	
Recettes		

Aménagement et inclusion numériques

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

- **Déploiement de la Fibre** par Vienne Numérique sur le Réseau d'Initiative Public (Mise à disposition de moyens humains et matériels) et généralisation du déploiement de la fibre sur le territoire à travers la convention de Projet Locale de Déploiement (Arrêté ECOI2016997A du 17 août 2020 issu de l'engagement L33-13 du Code des Postes et Communications Electroniques faisant suite à l'Appel à Manifestation d'Engagement Local ou **AMEL** de 2019) et mise à disposition des infrastructures de fourreaux départementales.
- **Inclusion numérique et France Numérique Ensemble (FNE)** : accompagnement des populations dans les usages en association avec la Direction Générale Adjointe des Solidarités et coordination en association avec Vienne Numérique. Actions de communication, mise en réseau des acteurs et dorénavant via FNE en 2024. Organisation d'un réseau d'acteurs de l'inclusion en parallèle des actions déjà engagées relatives notamment à l'accompagnement financier des connexions alternatives.
- **Territoire Numérique Educatif (TNE)** : communication sur les actions d'inclusion numérique, reconditionnement de matériel (2024)
- **Gestion des infrastructures** de communication électronique départementales,
- Animation de l'équipe projet pour faciliter le déploiement de nouveaux sites de **téléphonie mobile** dans la Vienne à travers les Dispositifs de Couverture Ciblée et de 4G Fixe. L'enjeu de la téléphonie mobile est traité au sein de l'équipe-projet de la Vienne installée depuis fin 2018.

2 – REALISATIONS 2023

- **MONTEE EN DEBIT**
Mise à disposition du réseau de fourreaux construit dans le cadre de la Montée en débit pour faciliter l'exécution de la Convention de Projet Locale de Déploiement (AMEL). Réalisation du dossier de solde de la subvention de l'Etat.
- **FTTH/FTTE public**
Vienne Numérique a terminé le déploiement du réseau en fibre optique sur les communes de la Vienne concernées par cette phase. Il reste quelques cas de blocages par des Tiers à terminer.
- **FTTH/FTTE privé**
Suivi régulier des engagements d'Orange S.A. sur la zone AMEL.
- **INCLUSION**
L'année 2023 a permis d'organiser de multiples actions de mise en réseaux des acteurs de l'inclusion, de communication, notamment « Les Heures Numériques », d'accompagner les structures employeuses dans le renouvellement de la subvention de l'Etat.
- **TELEPHONIE MOBILE**
La participation à L'équipe-projet de la Vienne a permis de proposer de nouveaux sites. Dans une optique de fin de programme, la Mission Aménagement et Inclusion Numérique a produit une étude du « reste à faire » envoyée au Ministère.
- **TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF (TNE)**
Des actions de communication et une aide au conventionnement relatif à l'organisation d'ateliers.

3 – PERSPECTIVES 2024

- **MONTEE EN DEBIT**

2024 permettra de finaliser les opérations d'interconnexion de réseau débutées fin 2023.

- **FTTH**

Dans le cadre de la convention de Projet Local de Déploiement signée avec Orange pour le déploiement de la fibre sur le reste du territoire départemental à échéance 2025, le déploiement de la quasi-totalité des dernières communes à équiper démarrera en 2024 avec une fin de programme en fin 2025.

- **INCLUSION**

Le Département continuera d'accompagner financièrement les raccordements à des technologies alternatives là où la montée en débit ou le FTTH ne sont pas encore déployés. Du point de vue des usages, l'année 2024 permettra la mise en œuvre des Heures Numériques 2024, de la feuille de Route de France Numérique Ensemble (FNE) et des actions e-parentalité de Territoire Numérique Educatif (TNE) dont les crédits de paiement sont inscrits dans le budget TNE.

- **TELEPHONIE MOBILE**

Les sites décidés en 2022 seront construits et opérationnels. Dans un contexte de fin de programme, l'équipe projet devra proposer de nouveaux sites pour les années à venir en ayant l'exigence de répondre de façon optimale aux besoins exprimés sur le territoire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	381	4,5
Recettes	290	



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

III. Solidarités, Action sociale

Autonomie : Handicap/Vieillesse

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le Département, acteur majeur de la politique en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap met en œuvre l'ensemble des lois qui régit le secteur et incarne sa compétence de chef de file des solidarités au quotidien.

Le défi démographique du pays demande une adaptabilité permanente de nos orientations. En effet, les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 15 millions aujourd'hui. Elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Le nombre des plus de 85 ans passera de 1,4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060, selon l'Insee. Pour apporter une réponse à la population, le Département construit sa feuille de route avec l'ensemble des acteurs. La boussole qui le guide en matière de personnes âgées, consiste à proposer une réponse adaptée, choisie et cordonnée aux besoins des usagers. « Bien vieillir » dans la Vienne est rendu possible grâce à un maillage du territoire des établissements et services, fortement soutenu par le Département par diverses démarches ou dispositifs. En outre, il veille à la qualité des prises en charge et à la sécurité des résidents en établissement et à domicile, via le plan de contrôles adopté en juin 2022. Egalement, la réforme du dispositif d'évaluation de la qualité des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux, pilotée par la Haute Autorité de Santé doit permettre d'harmoniser un cadre commun centré sur la personne accompagnée et de son projet de vie. Le Département est engagé auprès des personnes âgées isolées et/ou des plus modestes. Il apporte une aide financière substantielle au travers des places d'aide sociale à l'hébergement pour permettre des conditions de vie décentes adaptées à l'évolution progressive de la dépendance quel que soit le lieu de vie.

S'agissant de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, le Département mène seul depuis 4 ans l'ouverture des nouvelles places en établissements et services et accompagne les gestionnaires à la nécessaire transformation de l'offre. De plus, 50 000 nouvelles « solutions » pour les enfants et les adultes en situation de handicap entre 2024 et 2030 ont été promises par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) le 26 avril 2023.

Par ailleurs, l'action du Département consiste à financer la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Celle-ci, créée par la loi du 11 février 2005 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public, est placée sous la tutelle administrative et financière du Conseil Départemental. Conjointement avec la MDPH, le Département œuvre en faveur d'une réponse adaptée aux situations individuelles les plus délicates, notamment à date celles de 54 jeunes en situation d'amendement Creton accueillis en IME (Institut médico-éducatif), établissement enfant alors qu'ils relèvent d'un établissement adulte. Disposant d'un budget propre, la MDPH fonctionne grâce aux subventions et mises à disposition de moyens humains et matériels du Département et de l'Etat. Ses missions sont multiples et visent à informer, accueillir, aider les personnes concernées et leurs familles à la formulation des projets de vie, évaluer pour compenser le handicap, décider des moyens de compensation et participer au suivi et à leur mise en œuvre.

2 – REALISATIONS 2023

L'année 2023 a permis l'émergence d'actions relatives aux travaux réalisés lors des Etats Généraux du Handicap déclinés en un plan d'actions assorti de moyens complémentaires et a permis le renouvellement de ce temps fort fédérateur des acteurs concernés dans une volonté commune de réfléchir et d'agir ensemble. Egalement, elle a marqué le lancement des projets d'habitats inclusifs soutenus par le Département et la CNSA.

Pour le secteur du handicap :

- MDPH : la mise en œuvre de la Gestion Electronique des Documents (GED), et la poursuite de la mise en place du SI (Système d'Information),

- La poursuite de la création de places nouvelles de foyer de vie pour les amendements Creton et de places de SAVS (Services d'accompagnement à la vie sociale) pour les personnes handicapées à domicile en ciblant les besoins identifiés par la MDPH, notamment pour le handicap psychique,
- La conclusion de l'appel à projet pour l'UPHV (Unité pour personnes handicapées vieillissantes) dans le Sud Vienne avec 10 places octroyées,
- Le soutien au développement des projets d'habitat inclusif PH,
- Le soutien financier du Département en matière de revalorisations des personnels socio-éducatifs et liées à l'inflation.

Pour le secteur des personnes âgées :

- La poursuite de l'accessibilité des plus démunis aux offres intermédiaires (Aide sociale en résidence autonomie et accueil familial),
- La poursuite de la signature des CPOM (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) avec les SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile) avec la mise en œuvre de la dotation complémentaire (volet qualité) auprès de 10 gestionnaires,
- Le développement de la lutte contre l'isolement et du soutien aux aidants,
- Le soutien au développement des projets d'habitat inclusif PA,
- Le soutien financier du Département en matière d'inflation,
- La mise en place du tarif différencié pour les EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) habilités totalement à l'aide sociale,
- La participation à la commission du fonds d'urgence national pour les EHPAD et services à domicile,
- La campagne de visites conjointes entre le Cabinet du Président et les Services de la Direction de l'Autonomie auprès de l'ensemble des EHPAD et des RA (Résidence Autonomie).

En transversalité, les travaux relatifs à l'Espace Vienne Autonomie se sont poursuivis par la création d'un GCMS (Groupement de coopération médico-sociale avec la Mutualité Française de la Vienne et Soliha) et par la constitution de 4 commissions assorties de la formalisation d'un retro-planning jusqu'à l'ouverture prévue fin 2025 sur le site de la Frappière.

3 – PERSPECTIVES 2024

Pour le secteur du handicap :

- La poursuite de la création de places nouvelles de foyer de vie ou foyer d'accueil médicalisé pour les amendements Creton et de places de SAVS ou SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) pour les personnes handicapées à domicile en ciblant sur les besoins identifiés par la MDPH et le travail collaboratif avec les partenaires dans le cadre du groupe d'évaluation des besoins (GEB).
- Le soutien au développement des projets d'habitat inclusif PH avec l'ouverture d'une nouvelle programmation,
- La déclinaison de l'ensemble des actions et expérimentations du plan d'actions issu des États Généraux du Handicap,
- La poursuite de la transformation de l'offre des établissements,
- La poursuite du renforcement des moyens humains à la MDPH en réponse aux besoins d'accompagnement des usagers.

Pour le secteur des personnes âgées :

- La mise en place de la GED (Gestion électronique des documents) au sein de la DA et la mise en œuvre de la réforme du SI (Système d'information) APA national,

- La poursuite de l'accessibilité des plus démunis aux offres intermédiaires (résidence autonomie et accueil familial),
- La poursuite de la signature des CPOM avec les SAAD avec la mise en œuvre de la dotation complémentaire (volet qualité) auprès de 5 gestionnaires supplémentaires,
- Le diagnostic partagé avec l'ARS sur l'offre en matière de lutte contre l'isolement et du soutien aux aidants,
- La conduite de la réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)
- L'accompagnement des ESMS (Etablissements et services médico-sociaux) en matière d'aide sociale et de provisionnement des ressources.

En transversalité et avec les partenaires internes et externes, 2024 sera l'année des consultations pour construire la feuille de route des solidarités 2025 à 2029, scellée par le Schéma Unique Des Solidarités.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

➤ Handicap

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	57 510	
Recettes	12 344	

➤ Bien vieillir

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	79 075	
Recettes	41 821	
	40,7	

Parmi les recettes prévisionnelles, 40 700€ sont destinées à couvrir des dépenses de personnel (cofinancement fléché).

Action Sociale

(hors Fonds Solidarité pour le Logement)

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

L'article L121-1 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent.

Dans le Département de la Vienne, l'action sociale est organisée en cinq territoires, au sein desquels sont implantés 9 Maisons Départementales des Solidarités et 100 lieux de permanence en proximité.

Les Maisons Départementales des Solidarités sont un point d'accueil unique regroupant des professionnels médico-sociaux interdisciplinaires : assistants sociaux, éducateurs, puéricultrices, infirmières, sages-femmes, médecins de Protection Maternelle et infantile (PMI), conseillers en économie sociale et familiale, conseillers en insertion professionnelle, assistants administratifs...

Parmi ces professionnels, ceux de la direction de l'action sociale représentent 185 agents et exercent les missions suivantes :

- Etre la porte d'entrée pour les publics en situation de pauvreté et de précarité, rencontrant des difficultés d'ordre social (financières, éducatives, de logement, d'accès aux droits, de santé, d'insertion sociale et professionnelle...);
- Œuvrer pour l'ensemble des politiques ciblées par public (bénéficiaires du RSA, enfance et petite enfance, personnes âgées et handicapées);
- Faciliter l'inclusion numérique et l'accès aux services publics de proximité grâce à 5 conseillers numériques départementaux et à 4 Espaces France Service.

Depuis 2019, le Département a choisi de s'engager dans la contractualisation avec l'Etat pour lutter contre la pauvreté. Cette stratégie a permis d'améliorer l'accueil social inconditionnel de proximité et la participation des personnes concernées dans la construction de leur parcours, mais aussi de développer des actions renforcées pour prévenir les expulsions locatives et faciliter l'insertion professionnelle sur le territoire de Châtellerauld-Loudun.

2 – REALISATIONS 2023

- Amélioration de l'Accueil social inconditionnel de proximité grâce à :
 - une meilleure visibilité des Maisons départementales des Solidarités auprès du public : réalisation d'une plaquette à l'attention des publics, publication de l'ensemble des lieux de permanence sur le site internet de la Vienne, référencement dans les plateformes numériques Soliguide et Dora...,
 - la tenue de 5 séminaires réunissant les professionnels, élus ou bénévoles réalisant des missions d'accueil social, afin de structurer des réseaux locaux d'accueil social inconditionnel de proximité,
 - la modernisation de nos modalités de réception grâce à un logiciel de prise de rdv permettant l'envoi de SMS de confirmation et de rappel.
- Mise en place d'actions favorisant la participation des personnes concernées :
 - Déploiement de formations sur la référence de parcours sur l'ensemble du Département de la Vienne (professionnels du département et partenaires);
 - Participation des personnes accompagnées aux commissions d'attribution des mesures d'accompagnement social liées au logement et d'accompagnement social personnalisées;
 - Association des personnes concernées dans différents groupes de travail et actions collectives (charte d'accueil, travaux DGAS, insertion professionnelle...).
- Accompagnement vers l'insertion et l'emploi : accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la polyvalence de secteur, partenariat avec Pôle Emploi pour un accompagnement global des demandeurs d'emploi grâce à un binôme conseiller Pôle Emploi dédié et assistante sociale de polyvalence;

- Facilitation de l'accès aux aides, aux droits et aux démarches administratives en ligne grâce aux Espaces France Service des MDS de Chauvigny, Civray, Jaunay-Marigny et Montmorillon et aux 5 conseillers numériques départementaux ;
- Soutien à l'insertion sociale grâce à des subventions sur des actions innovantes (écoute psychologique de l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité, actions collectives...), mais aussi par des aides directes à l'aide alimentaire et à la réalisation d'une mission de coordination sur l'aide alimentaire ou les secours d'urgence;
- Poursuite du dispositif MASP (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé) ;
- Développement des visites à domicile effectuées par la mission APEL (Accompagner pour prévenir les expulsions locatives) dans le cadre de la prévention des expulsions locatives ;
- Participation à la stratégie gouvernementale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Elaboration du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2023-2028 et réunions de la Commission consultative des Gens du voyage.

3 – PERSPECTIVES 2024

- Engagement du Département dans une nouvelle contractualisation avec l'Etat dans le cadre du Pacte local des Solidarités :
 - faciliter l'accès aux droits grâce à des outils permettant la coordination des acteurs, le repérage des publics par une démarche d'aller vers et des accompagnements renforcés,
 - participer à une transition écologique solidaire en luttant contre la précarité énergétique, favorisant un droit à la mobilité et l'accès à une alimentation durable.
- Développement des services proposés dans les Espaces France Service des MDS de Chauvigny et de Montmorillon avec notamment un accueil de 1er niveau proposé aux personnes en situation de handicap, en partenariat avec la MDPH ;
- Animation transversale des démarches de participation au sein de la Direction Générale Adjointe des Solidarités ;
- Engagement avec la Direction de l'Insertion et du retour à l'Emploi et Pôle emploi dans la préfiguration de France Travail.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 424	
Recettes	196	

Parmi les recettes prévisionnelles, 196 000 € sont destinées à couvrir des dépenses de personnel (cofinancements fléchés).

Enfance et Famille

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le Département de la Vienne met en œuvre les compétences obligatoires qui lui sont confiées par le législateur concernant la protection de l'enfance, à travers ses missions de prévention médico-sociale dans le domaine de la petite enfance avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), ses missions de repérage, de prévention et de prise en charge des enfants en danger ou en risque de l'être avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et ses missions d'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Dans ce cadre, il autorise et contrôle les assistants maternels, les assistants familiaux et de nombreux services et établissements médico-sociaux.

Dans la Vienne, tout comme au niveau national, les besoins en matière de protection de l'enfance croissent de manière conséquente.

Les demandes d'évaluations de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) ont évolué de 63 % entre 2019 et 2023. La lutte contre les violences intrafamiliales fait partie des facteurs inflationnistes.

Les mesures de milieu ouvert permettant un accompagnement à domicile des enfants et des familles (1 155 mesures autorisées) restent très sollicitées. Il perdure une file active d'attente de 160 mesures en moyenne.

Pour la première fois depuis de très nombreuses années, l'ASE ne parvient plus à trouver une réponse immédiate à certaines demandes de placement pour les enfants. Une file active de 10 à 15 accueils existe désormais, nettement inférieure cependant aux niveaux observés dans les départements limitrophes.

Il est à noter que l'ASE continue à accueillir sans délai les urgences (ordonnances de placement provisoire, accueil 72h et recueil provisoire d'urgence) au nombre de 140 en 2023. Autre bouleversement majeur, le niveau d'arrivée des jeunes sollicitant la reconnaissance du statut de Mineur Non Accompagné (MNA) a triplé en 2023 à partir du mois d'août. De 5 à 20 avant cette période, ce sont désormais 60 arrivées en moyenne par mois qui provoquent un engorgement des places de mise à l'abri (200).

Le dispositif des MNA était constitué jusqu'au 1^{er} semestre 2023 de 50 places de mise à l'abri et de 260 places d'accompagnement. Chaque année, ce sont 70 nouveaux jeunes mineurs qui intègrent les dispositifs d'accompagnement, pour autant de sorties. Le nouveau flux impliquerait une hausse de 400 places supplémentaires d'accompagnement en 3 ans.

Par ailleurs, le recours aux mesures de protection des jeunes par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour pallier l'insuffisance d'autres modes de prise en charge interroge. En effet, le nombre d'enfants ayant une reconnaissance handicap a évolué de 20% en 2019 à 30% en 2023. L'ASE accueille également des situations lourdes de troubles psychiatriques, de déscolarisation ou avec une scolarisation partiellement couverte et de délinquance dont la minorité bloque la reconnaissance pénale.

2 – REALISATIONS 2023

- Accompagnement de l'IDEF dans sa restructuration, consécutivement à la fermeture de la MECS de Métives en novembre 2022, avec notamment une priorisation des missions sur la gestion de l'urgence, l'évaluation et l'orientation et les interventions en milieu ouvert
- Continuité des objectifs de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance avec l'intégration des actions suivantes :
 - o Lutte contre les sorties sèches de l'ASE
 - o Lutte contre la prostitution des mineurs
 - o Participation à la création de l'Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger
 - o Mise en œuvre d'une gestion centralisée de l'accueil familial
- Finalisation de l'étude milieu ouvert permettant de projeter la transformation des mesures
- Engagement des travaux sur l'autonomie des jeunes
- Tenue de conférences sur la scolarisation des jeunes et sur le rôle de l'entourage familial dans l'application des mesures de protection
- Création d'un poste de contrôle des établissements de l'enfance pour mise en œuvre d'un plan pluriannuel
- Augmentation des interventions de la PMI par les médecins, puéricultrices et sages-femmes notamment à travers l'équipe dédiée aux familles vulnérables

3 – PERSPECTIVES 2024

- Maintien du développement des places d'urgences à l'IDEF
- Augmentation de 10 places en Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECS) et 5 places en lieux de vie (LVA) et création de 9 places de placement à domicile (PEAD) à partir des MECS
- Maintien de 487 places en accueil familial tout en augmentant le nombre d'assistants familiaux (230 actuellement)
- Progression de l'accueil chez les Tiers Digne de Confiance (TDC) et les tiers bénévoles
- Création de 50 places de mesures renforcées en milieu ouvert (AED R et AEMO R) et maintien de l'extension de 50 places de mesures ordinaires (AED et AEMO)
- Actions de maîtrise budgétaire :
 - Ajustement des enveloppes liées aux subventions
 - Recalibrage du financement de la Prévention spécialisée
 - Variation du montant des allocations mensuelles
 - Maintien du niveau des places d'accompagnement pour les MNA tout en augmentant les effectifs du Pôle MNA pour réaliser les évaluations de minorité

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	66 805	
Recettes	1 883,5 616,5	

Parmi les recettes prévisionnelles, 616 500€ sont destinées à financer des dépenses de personnel (Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance).

Santé

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

- Le Plan Santé est une priorité du Département. Les objectifs principaux de ce plan portent sur :
- Une contribution à l'élaboration de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire avec les professionnels et les institutions.
 - Une sensibilisation et une information du public et des acteurs du monde médical sur les mutations du système de santé.
 - Un développement des actions de prévention de santé, envers les jeunes notamment ainsi que le soutien aux associations et autres structures intervenant dans le domaine de la prévention.

2 – REALISATIONS 2023

Poursuite des aides aux études avec une stabilisation des entrées par rapport à l'année dernière : 11 entrées et 32 étudiants en cours de suivi.

Répondre aux besoins de santé de notre territoire par l'aide aux études médicales et paramédicales

	ENTREES	SORTIES	INSTALLES	EN COURS
MEDECINS	44 <small>dont 4 entrées en sept. 2023</small>	11	21*	12
DENTISTES	6	3	2	1
ORTHOPHONISTES	42 <small>dont 4 entrées en sept. 2023</small>	5	20	17
KINESITHERAPEUTES	8 <small>Dont 1 entrée en sept. 2023</small>	1	6	1
INFIRMIERS DE PRATIQUE AVANCEE (I.P.A.)	5 <small>dont 2 entrées en sept. 2023</small>	0	2	3
TOTAL flux	105	20	51	34

105 étudiants dans le dispositif d'aide aux études de santé depuis 2009

51 professionnels installés – 34 étudiants en cours de cursus

* Installés : Avelles-Limouzine, Ayron, Bonneuil-Matours, Châtellerault (2), Civaux (3), Civray (2) Gençay, Ingrandes, L'Isle-Jourdain, Loudun, Moncontour(2), Mirebeau Sommières-du-Clain, Gençay/Sommières-du-Clain, Thuré (2), La Trimouille, Les-Trois-Moutiers, PMI, Urgence,

Poursuite des aides à la première installation pour toutes les professions mentionnées dans le code de santé publique. Une augmentation du nombre des aides assez importants est à remarquer en raison de la communication qui se fait de mieux en mieux entre professionnels de santé et à travers l'étroite collaboration entre le Département et les conseils de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes et des dentistes. L'augmentation par rapport à l'année 2022 est de + 53.13%. Cette année, ce sont les masseurs-kinésithérapeutes qui ont bénéficié le plus de l'aide départementale à hauteur de + 87.5% (+7) suivis des chirurgiens-dentistes +71.4% (+5). Pour les médecins généralistes, 10 ont bénéficié de l'aide mais leur progression est en baisse par rapport à 2022.

	INSTALLÉS	Demandes en INSTANCE
MEDECINS	42* dont 1 spécialiste ORL, 1 ophtalmo, 3 dermatos	8 dont 1 pédiatre, 3 ophtalmo
DENTISTES	12	5
ORTHOPHONISTES	6	2
KINESITHERAPEUTES	15	3
SAGES-FEMMES	2	1
AUTRES PROFESSIONS PARAMEDICALES (infirmiers, pédicures-podologues, psychomotriciens, orthoptistes)	21	2
TOTAL flux	98	20

98 professionnels de santé dans le dispositif des aides à la primo-installation depuis 2019

9 médecins installés en 2019-2020, 8 installés en 2021, 15 installés en 2022, 10 installés en 2023

* Installés : Auvilliers-Limouzine, Ayron (3), Buxerolles (Ophtalmo) Cenon Sur Vienne, Châtelleraut (3), Chauvigny (2), CMSI (5), Le-Roche-Posay (ORL) (dermato), Lathus-Saint-Rémy, Lathé, Loudun, Lusignan (2), Lussac-les-Châteaux (2), Mauprévoir, Montamisé, Saint-Benoit, Saint-Georges-les-Bailargeaux, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Saint-Julien-L'Ars, Saint-Sauvant, Savigné (2), Usson-du-Poitou, Valdivienne, Valence-en-Poitou, Verrières, Vivonne, Vouillé

Les dispositifs du Département prennent de l'ampleur. Depuis 2009, **203 professionnels de santé ont été accompagnés** par le Département et **149 se sont installés**.

En 2023, Le département a aidé 43 professionnels à s'installer

- L'accompagnement des étudiants en orthophonie principalement et un étudiant en kinésithérapie pour la recherche de lieux d'installation a permis de rencontrer des élus et parfois des professionnels de santé sur les territoires.
- L'accueil unique piloté par l'ARS en présence de la CPAM et de l'ordre des médecins a été accueilli dans les locaux du Département de la Vienne et a poursuivi ses rendez-vous en les élargissant aux chirurgiens-dentistes et aux masseurs kinésithérapeutes qui ont un projet d'installation ou de départ en retraite.
- Création d'une équipe territoriale d'appui composée d'agents de l'ARS, de la CPAM, du conseil de l'ordre et du Département qui a pour but de rencontrer les médecins sur leurs territoires pour les écouter et tenter de trouver des solutions pour leur permettre de travailler dans de meilleures conditions et de se sentir soutenus. La première visite a eu lieu en novembre 2023 dans le Loudunais
- La collaboration avec le CMSI a vu la concrétisation de projets expérimentaux en téléconsultation de soins immédiats avec les infirmiers libéraux de Champagné-Saint-Hilaire et Paizay-le-Sec. Le Département a adopté une aide financière pour ces communes engagées dans la réhabilitation de bureaux pour accueillir les patients en téléconsultation de soins immédiats dans ces deux communes.
- En 2023, deux nouvelles réunions départementales ont été organisées pour les orthophonistes sur le thème « *mieux s'organiser pour travailler dans de meilleures conditions* » et pour les masseurs kinésithérapeutes, organisé par le conseil de l'ordre sur le thème de la réhabilitation respiratoire.
- La plateforme départementale de remplacement Doc n Doc a inscrit 10% des médecins de la Vienne, le Groupement Hospitalier de la Vienne et la CPTS Pictave santé. 56 médecins ont utilisé la plateforme et 6 pharmaciens. 46 candidats se sont dit intéressés par les annonces des médecins et pharmaciens et 202 mises en relation ont eu lieu pour 18 remplacements effectifs pour les médecins et 8 pour les pharmaciens.

3 – PERSPECTIVES 2024

- Modifications des dispositifs d'aides aux étudiants et d'aides à l'installation avec la fin de l'aide complémentaire et la baisse du forfait pour l'aide à l'installation.
- Réflexion sur la création d'une aide à l'équipement par le biais d'un prêt à taux zéro en lien avec un fonds d'investissement.
- Réflexion sur la création d'une nouvelle aide financière pour aider au déplacement pour les stages en faveur des étudiants en dentaire qui vont, à partir de l'année 2024, être toute l'année sur l'antenne de la faculté de Bordeaux au CHU de Poitiers.
- Réflexion sur la création de nouvelles bourses pour les étudiants infirmiers et pharmaciens sur 3 ans, avec obligation de s'installer dans les hôpitaux de proximité pour les infirmiers et dans les officines rurales pour les pharmaciens.
- Réflexion autour de la création d'une nouvelle structure centralisatrice des interventions des acteurs de la santé qui pourrait être cofinancée par l'ARS : Vienne Santé 86, avec pour objectif de créer une équipe pluri professionnelle de conseils, d'appui et d'accompagnement personnalisé regroupant toutes les instances de la Vienne : ARS, CPAM, Ordres et Département.
- Poursuite du travail avec la plateforme de remplacements Doc N Doc pour apporter des solutions concrètes aux médecins généralistes, aux remplaçants de la Vienne et de la France en élargissant le bénéfice de cette plateforme aux dentistes, aux kinésithérapeutes et aux sages-femmes. Création de webinaires de formation pour les étudiants.
- Poursuite de l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets de santé de territoire, dans l'accueil de professionnels de santé et dans leurs projets de télémédecine.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	700	
Recettes		

Futuroscope, Palais des Congrès, Aréna (budget annexe 80)

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Chaque année, dans le cadre des baux qui ont été signés avec la SA du Parc du Futuroscope et la SEML du Palais des Congrès du Futuroscope, le Département de la Vienne consacre un budget affecté aux travaux de gros entretien réparation (GER).

Ces travaux permettent ainsi de maintenir l'ensemble bâti et foncier dont le Département est propriétaire, en bon état et disponible pour les exploitants.

Le Département perçoit en retour des loyers de leur part.

Pour l'ARENA FUTUROSCOPE, le Département s'acquitte, conformément au marché de partenariat, du paiement des redevances annuelles qui couvrent le solde de l'investissement initial et les coûts d'exploitation (entretien/maintenance, frais d'exploitation, gros entretien et réparation, frais de gestion de la société FUTURARENA : taxes, redevance, impôts, assurance).

Le Département de la Vienne perçoit en contrepartie des recettes garanties et le cas échéant des recettes additionnelles.

Cet équipement qui accueille des événements sportifs et des spectacles notamment musicaux de grande notoriété vient enrichir l'offre du territoire départemental.

L'ensemble de ces équipements participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire notamment en matière touristique.

2 – REALISATIONS 2023

- 1 761 678 € (montant actualisé en 2023, conformément au bail et selon la variation annuelle de l'indice national des loyers commerciaux) de travaux de grosses réparations sur le Parc du Futuroscope : travaux de contrôle d'accès dans différents pavillons, bâtiments ou restaurants ; travaux de réhabilitation de l'entrée principale, travaux de voirie et travaux divers.

- 250 000 € de travaux engagés au Palais des Congrès du Futuroscope : travaux pour la mise en place d'un système de gestion technique centralisée de la climatisation, travaux de rénovation complète des loges, divers travaux.

3 – PERSPECTIVES 2024

PARC DU FUTUROSCOPE

- Réalisation de travaux de grosses réparations sur le Parc du Futuroscope pour un montant de 1 761 000 € (montant estimé sur la base 2023 qui nécessitera une actualisation en 2024) : poursuite des travaux de contrôle d'accès dans de nombreux pavillons, restaurants ou bâtiments (2^{ème} tranche), poursuite des travaux de l'entrée principale, travaux de voirie, travaux d'étanchéité de la verrière du Pavillon de la Vienne, travaux divers.

-53-

PALAIS DES CONGRES

- Réalisation de travaux de grosses réparations au Palais des Congrès du Futuroscope, pour un montant de 200 000 € notamment avec des travaux de rénovation de bureaux, des travaux de changement de faux

plafonds, la mise en place d'un éclairage LED dans l'amphi 300, la motorisation des perches, la mise en place de portes automatiques à l'entrée principale et dans le sas de l'amphi 300 et des travaux divers.

ARENA FUTUROSCOPE

- En fonctionnement, financement des redevances liées à l'exploitation de l'Aréna et aux charges financières pour un montant de 2 099 000 € (montant basé sur 2023 qui nécessitera une actualisation en 2024) ;
- En investissement, les dépenses effectives prévisionnelles relatives au remboursement des emprunts sont évaluées à 982 000 € (montant à actualiser en 2024). Une ligne du budget est abondée à hauteur de 1 930 000 €. Elle est destinée à équilibrer le budget annexe en dépenses.

RECETTES DU BUDGET

- En contrepartie des dépenses, le Département perçoit, d'une part des loyers du Parc du Futuroscope et du Palais des Congrès, pour un montant estimé de 3 980 000 € et d'autre part un montant de recettes garanties par FUTURARENA de 650 000 €. Il est précisé aussi que le Palais des Congrès rembourse au Département de la Vienne la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- En 2024, le Département percevra également des recettes exceptionnelles liées d'une part à la vente des robots Kuka qui équipaient le pavillon « danse avec les robots », pour un montant de 35 000 € HT et d'autre part au co-financement Sergies/Département de la Vienne pour les travaux d'étanchéité de la verrière du pavillon de la Vienne, pour un montant estimé de 50 000 € HT.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le budget annexe Futuroscope, Aréna, Palais des Congrès est assujéti à la TVA. Les lignes budgétaires sont en HT.

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses réelles	2 220	5 568
Amortissements	5 800	362
Recettes réelles	7 658	130
Dont subvention d'équilibre du budget principal	2 975	
Amortissements	362	5 800

Technopole du Futuroscope

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le Département de la Vienne, créateur de la Technopole du Futuroscope qui comprend la ZAC du Téléport, en est le principal aménageur. A ce titre, il engage des travaux de viabilisation de terrains lors de la vente de fonciers dont il est propriétaire. Il peut aussi si nécessaire financer des travaux de construction. Il assure le volet entretien-maintenance et développement de la Technopole en ce compris les voiries, les cheminements doux, les aménagements paysagers et l'éclairage public de la zone. Le Département de la Vienne assure aussi en tant que copropriétaire de la gare TGV du Futuroscope les travaux d'entretien et de grosses réparations du bâti en cofinancement avec la SNCF et des abords la desservant ; de même le Département intervient dans les bâtiments que ses services occupent et dont il est propriétaire. D'autres missions sont assurées par le biais des budgets annexes.

La Direction des Technopoles et des sites Futuroscope (DTF) a également une mission d'animation de la Technopole du Futuroscope à destination des usagers de la zone.

2 – REALISATIONS 2023

Volet Technique :

- Remplacement du système de sécurité-incendie de la gare TGV Futuroscope ;
- Création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) à la gare TGV Futuroscope avec quai sécurisé de desserte de transports en commun et scolaires, réhabilitation de la zone de stationnement, espace vélos, zone de rechargement de véhicules électriques, bassin d'infiltration des eaux de ruissellement (travaux en cours) ;
- Aménagement de fonciers disponibles à la vente (division parcellaire, viabilisation, VRD) ;
- Vidange et nettoyage du lac de la Technopole pour un maintien d'un biotope de qualité, (gestion de la faune piscicole, entretien de la flore des berges) ;
- Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public (passage progressif au LED) ;
- Dépose minute au niveau de la crèche NA.

Volet animations de la Technopole

- Organisation de 3 petits déjeuners ;
- Organisation de 5 afterworks ;
- Organisation d'un marché de producteurs locaux (12 producteurs) ;
- Organisation de la 1ère fête des arobases avec la présence d'environ 300 personnes.

3 – PERSPECTIVES 2024

Volet Technique

- Sécurisation et amélioration des cheminements piétons et cyclables sur la ZAC ;
- Amélioration des circulations routières ;
- Viabilisation et mise en état du foncier à la vente sur la ZAC ;
- Travaux d'entretien/maintenance/GER des bâtiments dans un souci d'efficacité énergétique ;
- Amélioration des accès et des circulations à l'intérieur des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap (AD'AP) ;
- Réduction du coût de fonctionnement de la Technopole (poursuite du passage à LED de l'éclairage public, implantation de végétaux moins consommateurs d'eau et nécessitant moins d'entretien...) ;
- Lancement des études et concertations pour définir le contexte juridique et opérationnel des opérations de décarbonation sur le site de la Technopole ;
- Création et sécurisation par éclairage solaire d'un cheminement piétons de la gare Futuroscope vers la Technopole et les zones de loisirs (dans le cadre des travaux PEM de la gare) ;

- Changement de la vitrophanie de la gare Futuroscope, en cohérence avec le renouvellement des kakémonos sur la RD20 qui mettront en avant les sites touristiques de la Vienne et la nouvelle marque « La Vienne, à vous de jouer » ;
- Renouvellement des kakémonos implantés sur les giratoires Aréna et SDIS ;

Volet animations

- Proposer aux acteurs de la Technopole un évènement par mois (petits déjeuners et afterwork) ;
- Organisation d'un marché de producteurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ;
- Organisation de la 2nde édition de la fête des arobases ;
- Acquisition d'un logiciel permettant de recenser et tenir à jour une base de données sur l'ensemble des entreprises présentes sur la Technopole.

En cela, des **crédits de fonctionnement** en dépenses réelles de **747 000 €** et des **crédits d'investissement** d'un montant de **963 000 €** sont nécessaires.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	747	963

Technopoles du Futuroscope et du Vigeant (Budgets annexes)

Quatre budgets annexes sont dédiés à cette politique :

- Budget annexe Réseau Images (boucle locale / BA60)
- Budget annexe Eaux et Assainissement (BA90)
- Les « Locations Immeubles Entreprises » sur le site du Futuroscope (BA70)
- La Technopole du Vigeant (BA50)

Deux budgets annexes consacrés aux réseaux de la technopole du Futuroscope :

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Ces deux budgets permettent la gestion de deux services publics industriels et commerciaux en budget annexe, l'un pour des services de communications électroniques (Réseau Images), l'autre pour l'adduction en eau potable et l'assainissement de la Technopole du Futuroscope.

En ce qui concerne le **budget annexe Réseau Images**, ce dernier permet d'offrir une desserte fibre optique aux entreprises, étudiants et habitants de la Technopole. Ce service de qualité, qui intègre des prestations de garantie de service, contribue à l'attractivité du site auprès des entreprises utilisatrices de services web et permet à ses clients de bénéficier d'une liaison très haut débit modulable en fonction de leurs besoins (prestation de services sur catalogue).

Les recettes de ce budget sont encaissées par une régie depuis 2014.

Dans le cadre de ce budget, le Département de la Vienne va en 2024 débiter le déploiement de la vidéo-protection sur certains sites de la Technopole du Futuroscope.

Le **budget annexe Eaux et Assainissement** permet la fourniture de l'eau à l'ensemble de la Technopole ainsi qu'au Parc du Futuroscope, à l'Arena Futuroscope et ZerOGravity.

Le Département de la Vienne réalise aussi des travaux d'entretien de son réseau, et notamment de terrassement concernant les réseaux d'eau (adduction d'eau potable et eau industrielle) et d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

Les recettes de ce budget sont encaissées par une régie.

2 – REALISATIONS 2023

- Pour le budget annexe « **Réseau Image** » les phases d'études techniques, juridiques et la mise en place du calendrier de déploiement de la vidéo-protection ont été poursuivies en 2023. Des travaux de sécurisation des chambres de télécommunication se sont poursuivis ainsi que des travaux de remplacement de matériels informatiques ;
- Pour le budget annexe « **Eaux et Assainissement** », Eaux de Vienne pour le compte du Département, assure les travaux d'entretien sur les réseaux d'eau mais aussi la relation clients et la facturation.

Les principales actions menées en 2023 :

- Campagne de contrôle et remplacement des accessoires de la défense incendie de la Technopole (poteaux et bouches d'incendie) ;
- Remplacement de compteurs d'eaux vieillissants ou défectueux ;
- Entretien du réseau (fuite, problème évacuation, ...).

3 – PERSPECTIVES 2024

Concernant les Réseaux image :

- Le déploiement de 5 sites placés sous vidéo-protection sur la Technopole du Futuroscope en 2024, 9 d'ici 2028 :
 - Il s'agit de la nouveauté principale au sein de ce budget. Cette nouvelle activité intègre à elle seule le traitement de problématiques nouvelles (juridiques, administratives, techniques ...).
- La poursuite de la sécurisation des chambres de télécommunication souterraines pour éviter l'intrusion d'opérateurs non-conventionnés dans les fourreaux du Département et la dégradation de la fibre optique départementale ;
- La maintenance du réseau existant et son éventuel intégration à une base de données SIG afin de garantir une meilleure localisation ;
- Le remplacement progressif des boîtiers wifi qui équipent les logements étudiants est à poursuivre.

Le budget prévisionnel en dépenses est de **203 000 €** pour la **section de fonctionnement** et **130 000 €** pour la **section d'investissement**.

Concernant l'Eau et l'Assainissement :

Les orientations pour 2024 et les années à venir sont :

- Achat d'eau et revente aux usagers de la Technopole ;
- Etablir un diagnostic de l'état des réseaux d'eau sous pression et gravitaire (à moyen terme) ;
- Travaux de réparations (fuite, mauvais état, ...) en vue d'assurer une bonne qualité du service ;
- Etude des réseaux y compris déploiement suivant le développement à venir de la Technopole (à moyen terme) et son avenir ;
- Marché de prestations de services avec Eaux de Vienne.

Le budget en dépenses réelles s'élève à **987 000 €** pour la **section de fonctionnement** et à **20 000 €** pour la **section d'investissement**.

Un budget annexe consacré à la « Locations Immeubles Entreprises » sur la Technopole du Futuroscope

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Ce budget annexe qui s'inscrit dans la politique patrimoniale du Département permet, tant en fonctionnement qu'en investissement, de gérer, exploiter les immeubles d'entreprises de la Technopole qui sont loués et d'en percevoir les loyers (@3-@2-bureaux Morphée-bâtiment Téléport).

2 – REALISATIONS TRAVAUX 2023

- Prestations de maintenance et d'entretien dans le fonctionnement des bâtiments en location ;
- Travaux GER (Gros Entretien Renouvellement) des bâtiments loués, propriétés du Département de la Vienne ;
- Travaux d'accessibilité (accès, circuit de cheminement et mise aux normes des équipements sanitaires) ;
- Remplacement d'une porte automatique dans le bâtiment @2 ;
- Changement de la signalétique des locataires dans le bâtiment @2 ;
- Mise aux normes des boîtes aux lettres des bâtiments @ pour permettre leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- Mise aux normes accessibilité des locaux dans la résidence Morphée ;
- Installation de cendriers permettant le recyclage des mégots de cigarettes (28 kg collectés et recyclés en mobiliers urbains notamment) ;
- Création d'une salle de réunion au sein du bâtiment @2 afin de proposer un service supplémentaire aux locataires du bâtiment.

3 – PERSPECTIVES TRAVAUX 2024

- Prestations de maintenance et d'entretien dans le fonctionnement des bâtiments en location ;
- Continuité des travaux d'accessibilité fonctionnelle (accès, circuits de cheminements, et mise aux normes des équipements sanitaires) ;
- Réhabilitation d'un ascenseur dans le bâtiment @3 (celui conduisant au sous-sol) ;
- Changement du contrôle d'accès au 3^e étage du bâtiment @3 ;
- Création d'un sas d'entrée au rez-de-chaussée du bâtiment @3, afin de réduire les déperditions énergétiques (chaleur, fraîcheur).

Concernant la section de fonctionnement et afin d'assurer l'entretien courant des immeubles loués et des différentes dépenses associées il est nécessaire d'inscrire en dépenses réelles la somme de **648 000 € (hors dotation aux amortissements)**.

Concernant la section investissement, la somme de **85 000 € (hors dotation aux amortissements principalement)** permettra de réaliser les divers travaux de grosses réparations/entretien sur les bâtiments.

Un budget annexe consacré à la « Technopole du Vigeant »

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

La Direction des Technopoles et des sites Futuroscope (D.T.F.) assure la gestion du Pôle Mécanique du Val de Vienne. A ce titre, elle gère les locations d'immeubles dans le cadre des sections de fonctionnement et d'investissement.

2 – REALISATIONS 2023

Entretien des bâtiments et des espaces verts ; gestion de l'éclairage public ; petites réparations diverses.

3 – PERSPECTIVES 2024

Vente de la totalité des actifs du Département sur la zone pour un montant estimé d'environ 668 000 €.

Concernant la section de fonctionnement et afin d'assurer l'entretien courant, il est nécessaire d'inscrire en dépenses réelles la somme de 26 000 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Budget annexe « Réseaux Image »

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	203	130
Recettes	205	128

Budget annexe « Eaux et Assainissement »

	En K€ HT	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	987	20
Recettes	987	

Budget annexe « Locations Accueil Entreprises »

	En K€ HT	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	648	85
Recettes	1 085	

Budget annexe « Technopole du Vigeant »

	En K€ HT	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	26	
Recettes	6	

Insertion et Retour à l'emploi

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

La politique en faveur de l'insertion et de l'emploi recouvre deux responsabilités confiées au Département par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion : garantir le droit au RSA dans sa double dimension de droit à une allocation et à un accompagnement personnalisé et faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Cette seconde responsabilité est partagée avec de nombreux intervenants en matière d'emploi, de formation et de lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de la politique départementale « insertion et retour à l'emploi » se structure autour des axes suivants : l'accès au juste droit et le respect des droits et devoirs, le renforcement des parcours d'insertion et la mobilisation vers l'emploi des bénéficiaires du RSA et la structuration de l'offre d'insertion pour lever les freins à l'insertion.

Ces grandes orientations figurent dans le schéma unique des solidarités adopté par le Département en décembre 2019 qui conforte la transversalité des actions relatives aux différents publics des solidarités (autour des questions de mobilité, fracture numérique, développement de la prévention, etc.).

L'année 2024 sera une année de transition dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

2 – REALISATIONS 2023

- Mise en œuvre opérationnelle du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi autour d'une meilleure coordination des professionnels et articulation des différents dispositifs.
Deux projets numériques importants ont été portés. D'une part, la cartographie de l'offre de l'insertion (DORA) sur le Département afin de faciliter le travail des professionnels de l'accompagnement. D'autre part, le développement d'un outil facilitant la connaissance des bénéficiaires du RSA afin de proposer des actions plus ciblées au regard de leurs besoins.
- L'orientation effective de l'ensemble des allocataires RSA vers la solution d'accompagnement la plus adaptée, sous un mois d'ici trois ans. Cette action a pu être déployée sur l'ensemble du territoire départemental, avec une orientation en moins de 15 jours pour 96% des nouveaux entrants. Le travail spécifique avec les référents uniques a été poursuivi afin de proposer un premier rendez-vous d'accompagnement sous un mois après l'orientation ainsi qu'un suivi régulier tout au long de l'année.
- Les actions autour du nouveau site Emploi86, plus intuitif, ont été renforcées : prises de contacts ciblées avec les entreprises dans les secteurs d'activité en tension, ateliers d'inscription pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA, actions spécifiques pour répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises sur les territoires, notamment en lien avec les métiers du Grand Age et au regard des profils des bénéficiaires du RSA.
- La poursuite des actions en faveur de la mobilité : accompagnement au développement de la plateforme départementale de mobilité, des pôles mobilités et de la flotte de véhicules des structures locales, et du transport solidaire en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale au regard de la loi d'orientation des mobilités. Le projet de garage solidaire s'est concrétisé par l'ouverture du garage Soligo86 le 4 décembre à Saint-Georges les Baillargeaux, avec les deux premiers salariés en insertion.
- Le plan « contrats aidés » a été maintenu en tenant compte des orientations de l'Etat, en assurant le co-financement d'environ 80 Parcours Emploi Compétences dans le secteur non-marchand. Pour le secteur marchand, le Département assure seul la prise en charge financière des Contrats Initiative Emploi avec une vingtaine de Top Emploi86 au titre du RSA.

- L'accompagnement des deux territoires dans la Vienne qui expérimentent « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » dans le châtelleraudais et à Poitiers, projets accompagnés et financés par le Département.
- La poursuite des Contrats à durée déterminée d'insertion qui facilitent l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi, par l'intermédiaire des 35 structures d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires et entreprises d'insertion).

3 – PERSPECTIVES 2024

- L'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre progressive de la loi Plein Emploi vers « France Travail » : diagnostic d'orientation partagé, orientation rapide des bénéficiaires du RSA, accompagnement renforcé vers l'emploi, levée des freins périphériques. Ces dispositifs seront travaillés en concertation avec les partenaires du service public de l'emploi.
Un travail important autour de l'interopérabilité des systèmes d'information sera à engager, afin de faciliter la diffusion de l'information pour favoriser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
Le Département a, par ailleurs, proposé sa candidature pour expérimenter l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA sur le territoire de Grand Châtelleraut dès 2024.
- Un troisième territoire expérimentateur « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pourrait être habilité au cours de l'année 2024, sur les communes de Jaunay-Marigny et Dissay, avec pour perspective la création d'une nouvelle entreprise à but d'emploi.
- Des actions autour du juste droit vont être renforcées, notamment pour faciliter l'accès aux droits retraite, aux prestations « allocations de solidarité aux personnes âgées », à l'articulation vers l'allocation adulte handicapé ou tout autre droit plus favorable pour l'utilisateur.
- Les actions en faveur de la mobilité seront poursuivies, avec un travail autour de la coordination entre structures, de l'offre de transport solidaire en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale et de diffusion de l'information autour des possibles aides individuelles. La mobilité est le 1^{er} frein au retour à l'emploi identifié par les bénéficiaires du RSA.
- Les travaux du futur schéma unique des solidarités 2025-2029 vont être menés tout au long de l'année, associant les partenaires mais également les usagers.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	88 717	
Recettes	49 297 372	

Parmi les recettes prévisionnelles, 372 000 € sont destinés à couvrir des dépenses de personnel (Pacte des Solidarités 2024).

Schéma Départemental de l'habitat

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le périmètre d'intervention du Schéma Départemental de l'Habitat concerne les communes ou EPCI situés en **zone 2 et 3 du SDH** (les communes de la zone 1 (GP 13) étant non concernées par les aides départementales à la pierre).

Les interventions financières du SDH 2023/2028 sont destinées à la revalorisation du parc existant, la création d'une offre nouvelle, la production de logements à destination des seniors et des publics jeunes.

L'Appel à Projets « Restructuration des centres-bourgs et centres anciens » (fiche action 9 du SDH) concerne les communes et EPCI situés en **zone 2 et 3**. Les interventions financières permettent d'aider les communes à redynamiser leurs centres-bourgs (aides aux études préalables et phase opérationnelle à destination des communes, EPCI et bailleurs sociaux).

2 – REALISATIONS 2023

Mise en œuvre du nouveau SDH sur la période 2023/2028 :

- financement de 624 logements en 2023,
- impression livrets SDH 1000 exemplaires,
- signature convention d'objectifs 2023/2025 avec Habitat de la Vienne,
- décision de lancement de la démarche expérimentale BIMBY® consistant à organiser une densification douce des zones résidentielles situées en périphérie des centres-bourgs et contribuant à apporter une réponse à la consommation de foncier dans le cadre de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, par la Communauté de Communes des Vallées du Clain (CCVC),
- accompagnement du dispositif Petites Villes de Demain (PVD) permettant aux communes de moins de 20 000 habitants désignées par l'Etat de bénéficier d'un soutien spécifique en ingénierie pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de revitalisation (signature des conventions ORT et OPAH RU PVD),
- poursuite du PIG Départemental « Habiter Mieux et Autonomie » en 2023.

Poursuite de l'Appel à Projets CBCA sur la période 2023/2025 : financement de 13 projets en 2023.

Autorisation de Programme	Montant AP	Engagement AP	CP 2023	Réalisations
SDH 2023/2025	6 600 000 €	2 295 576 €	500 000 €	624 logements financés
AP CBCA 2023/2025	2 400 000 €	1 300 536 €	0	13 projets validés

3 – PERSPECTIVES 2024

- **Accompagnement des programmes territoriaux de réhabilitation** du parc privé et du PIG départemental « Habiter Mieux et Autonomie » au titre de l'année 2024,
- **Lancement des études pré-opérationnelles de la démarche expérimentale BIMBY® sur le territoire de la CCVC** contribuant à apporter une réponse à la consommation de foncier de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 (ZAN),
- **Accompagnement des communes dans leurs projets de restructuration de leurs centres-bourgs et centres anciens,**
- **Soutien de la programmation des Logements Locatifs Sociaux (LLS) en neuf et en acquisition-amélioration** dans le cadre de la convention d'objectifs 2023/2025 signée entre le Département et Habitat de la Vienne.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	403	3 000
Recettes	177	

Fonds de Solidarité pour le Logement

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Institués par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sont des instruments incontournables des politiques du logement en faveur des personnes défavorisées, sous la responsabilité des Départements.

Dans la Vienne, la gestion financière et comptable du Fonds de Solidarité Logement est déléguée à l'Association FSL86, dans les conditions définies par son règlement intérieur.

Le FSL86 regroupe dans son conseil d'administration présidé par le Président du Conseil Départemental de la Vienne, la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, la Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne, l'Association des Maires de la Vienne, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), Action Logement, collecteur du 1% logement.

Il permet l'octroi d'aides financières individuelles aux ménages en difficultés d'accès ou de maintien dans leur logement, sous forme de cautionnement, prêt ou subventions, ainsi qu'au titre des impayés d'énergie et d'eau.

Le FSL86 conventionne également avec les organismes qui conduisent l'accompagnement social lié au logement (ASLL) et l'Aide aux Suppléments de Dépenses de Gestion (ASDG).

En matière de lutte contre la précarité énergétique des ménages, il conduit le dispositif d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Eau (AM2E) depuis 2016. Ce dispositif s'est intensifié sous la forme d'un SLIME co-financé par l'Etat en 2023.

Le FSL86 rend compte de son activité annuelle au ministère du logement. Il fait aussi l'objet d'une présentation au Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), instance co-pilotée avec l'Etat.

2 – REALISATIONS 2023

Le contexte de crise énergétique et de contraction du pouvoir d'achat des ménages a lourdement impacté les ménages fragilisés, entraînant une hausse des demandes d'aides, ainsi que des montants d'aides individuelles faites auprès du FSL86 en 2023. Par ailleurs, l'augmentation générale des loyers rend toujours plus complexe l'accès à des logements à loyer et charges maîtrisés, abordables pour les ménages visés par le Plan (PDALHPD).

La mise en œuvre d'un fonds exceptionnel en réponse aux difficultés de paiement des régularisations de charges locatives des locataires de logements collectifs depuis fin 2023 doit permettre de contribuer à minimiser les impacts de ces hausses sur les budgets des ménages les plus fragiles.

L'année 2023 confirme :

- Une recrudescence des demandes au titre de l'accès au logement, après deux années de baisse significative.
- La continuité de la forte demande d'aides au titre des impayés de loyer et des régularisations de charges locatives dans le collectif.
- Une reprise des demandes de mise en jeu de la garantie, confirmant les difficultés de paiement de loyers,

- Et une légère baisse du nombre de demandes d'aides au titre de l'énergie, avec l'hypothèse de l'efficacité des différentes démarches de sensibilisations et de boucliers tarifaires auprès des particuliers.

Dans le champ de l'**accompagnement social lié au logement (ASLL)**, les demandes d'accompagnement de ménages en difficultés restent globalement fortes sur l'ensemble des territoires des solidarités, particulièrement en zones urbaines (Poitiers-Châtellerauld). Néanmoins certains territoires ont vu le nombre de demandes baisser, du fait d'un turn-over important de professionnels, ayant un impact sur la continuité des accompagnements. Ainsi, malgré une demande d'accompagnement qui reste forte, la réponse des opérateurs a pu être partielle sur certains territoires ou à certaines périodes de l'année.

S'agissant de l'**aide aux suppléments de dépenses de gestion (ASDG)** attribuée à trois opérateurs, elle a permis aux associations pratiquant la sous-location et à l'agence immobilière à vocation sociale d'assurer une mission de gestion locative adaptée ou de « tiers social » entre le propriétaire et le locataire. Cette gestion administrative a concerné jusqu'à 83 logements destinés à des ménages en difficulté.

Dans le champ de la **lutte contre la précarité énergétique**, le FSL86 a amplifié son action de repérage, diagnostic et accompagnement des ménages très modestes. L'adhésion au dispositif national « SLIME + » porté par le CLER (Réseau de transition énergétique) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour 3 ans, permet en effet de multiplier par 4 le nombre de ménages concernés.

3 – PERSPECTIVES 2024

Le budget 2024 du FSL 86 s'appuie sur :

- le maintien de la capacité de réponse aux ménages en difficulté via les aides individuelles pour accéder ou se maintenir dans leur logement
- L'enveloppe allouée à l'ASLL sera ajustée sur le réalisé 2023. S'agissant de l'ASDG, une diminution du nombre de logements conventionnés de 83 à 70 sera proposée dans l'attente d'une réflexion plus globale sur ce dispositif.
- le maintien du soutien à la démarche de lutte contre la précarité énergétique, via le dispositif SLIME, engagée début 2023 pour 3 ans.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 254	
Recettes	192	



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

**IV. Education,
Jeunesse,
Epanouissement**

Education et Enseignement supérieur

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Les objectifs de cette politique publique sont de :

- Garantir le fonctionnement des collèges publics et privés malgré le contexte inflationniste
- Mener une politique de restauration de qualité et contribuer à aider les familles dans le cadre de la hausse des prix
- Soutenir des actions éducatives à destination des collégiens pour favoriser un cadre d'apprentissage riche
- Soutenir le développement de l'Université de Poitiers et l'enseignement supérieur

Le Département accueille 20 000 collégiens publics et privés.

A la rentrée de septembre 2023, ce sont **16 271 élèves** qui sont accueillis au sein des 35 collèges du Département (Henri IV en travaux), soit – 156 élèves par rapport à l'an passé) et **4 268 élèves** au sein des 12 collèges privés. La baisse des élèves se confirme dans les collèges ruraux mais les collèges de Poitiers et de la première couronne voient leurs effectifs augmenter de manière conséquente. Le travail relatif à la sectorisation débutera en 2024 et devrait aboutir à une nouvelle carte scolaire à la rentrée de septembre 2025.

Le Département doit assurer et garantir le fonctionnement des collèges en leur versant une dotation de fonctionnement destinée à couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant ce qui englobe les frais de chauffage, consommations téléphoniques, dépenses d'entretien courant des locaux, matériels et mobiliers.

Depuis deux ans, l'enjeu est de permettre aux collèges d'honorer leurs factures malgré l'inflation et l'augmentation significative du prix de l'énergie tout en ayant la capacité d'assurer des projets pédagogiques. Les réserves des établissements seront étudiées avec vigilance lors des prochains comptes financiers.

Le Département, également responsable de la restauration scolaire, met en œuvre une politique de restauration de qualité, avec l'approvisionnement en produits durables, locaux à un tarif moindre pour les parents. Cependant depuis deux ans au regard du contexte économique, les tarifs ont été augmentés afin de garantir l'équilibre financier des collèges et la qualité des repas.

Enfin, le Département initie et soutient les actions éducatives envers les collégiens et les étudiants.

2 – REALISATIONS 2023

- Nouvelle convention-cadre entre les collèges publics et le Département qui définit les modalités de fonctionnement et les instances de concertation après un travail de collaboration et de co-rédaction.
- Mise en place de l'Assemblée des Adjoint-Gestionnaires réunie pour la première fois en novembre 2023
- Réunion de présentation d'une demi-journée de la Collectivité et de la politique jeunesse avec les Principaux et les Adjoint-Gestionnaires nouvellement arrivés
- Livraison d'une nouvelle demi-pension au collège Joachim du Bellay avec la mise au point de la dotation en personnels
- Poursuite de l'amélioration des conditions de travail des Adjoint-Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) (équipements, formations professionnalisantes, procédure de remplacement)
- Animation du réseau des Chefs de cuisine
- Ouverture d'une antenne de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Génie Electrique (ESIGELEC) sur le campus du Futuroscope

3 – PERSPECTIVES 2024

- Soutenir les collégiens scolarisés dans les établissements publics, privés et les Maisons Familiales et Rurales (MFR) et faire face à l'inflation
 - o DGF 2024 des collèges publics : 4 680 802 (+7%)
 - o Subventions pour l'aide à l'investissement des 4 MFR de la Vienne : 20 000 €
 - o Forfait d'externat des collèges privés : 2 346 213 (+6%)
 - o Assurances : 60 000 € (+ 10%)
- Augmenter la participation du Département aux communes et communautés de communes pour l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens
 - o Participation : 350 870 € (+ 170 000 €)
- Soutenir les familles les plus fragiles face à l'augmentation des coûts de restauration
 - o Maintien des aides départementales à la restauration (640 000 €)
- Soutenir les structures, associations qui interviennent auprès des collégiens les plus fragiles (10 000 €)
 - o Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APPEL), Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Privé (APEP), association pour les enfants malades
 - o Intervention du Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD)
 - o Intervention CHU
- Recentrer les projets pédagogiques à destination des collégiens
 - o Appel à projets pour les collèges sur des thématiques d'actualité (harcèlement, égalité Femme/Homme)
- Accompagnement de l'Université de Poitiers
 - o Soutien aux parcours scientifiques et co-financement du Diplôme d'Université (DU) archives
- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
 - o Financement demi-allocation doctorale Université de Poitiers
 - o Subvention établissement enseignement supérieur

Pour 2024, trois actions ne sont pas reconduites :

- o Les actions éducatives envers les élèves du 1^{er} degré (classes de découverte)
 - o Le soutien aux familles déplacées d'Ukraine : l'aide d'urgence n'a plus lieu d'être
 - o Les subventions aux associations intervenant auprès de publics scolaires remplacées partiellement par les appels à projets envers les collèges
- Pour l'Enseignement supérieur : suppression des subventions ne relevant pas des actions ciblées dans la convention liant le Département et l'Université.
De plus, les crédits d'investissement seront inscrits lorsque les projets et leur calendrier seront connus.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

➤ Education-Collèges

En K€

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	8 230	520
Recettes		

➤ Education-Enseignement supérieur

En K€

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	43	
Recettes		

Numérique pour l'éducation

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Garantir l'égalité des chances des élèves dans les apprentissages quel que soit leur environnement scolaire, social, géographique et lutter contre les risques de décrochage scolaire liés à la situation de fracture numérique sont des enjeux majeurs pour le Département, tout comme renforcer les alliances entre les parents, les collèges, la collectivité, le tissu associatif et favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

Pour y répondre, le Département se mobilise au travers de plusieurs projets et actions :

- **plan d'équipement et d'investissement sous la forme de dotations numériques** pour les collèges publics et privés ;
- **mise à disposition de ressources numériques**, avec depuis septembre 2023 un nouvel espace numérique de travail (ENT), suite à la demande de l'Etat de ne pas continuer à maintenir l'ENT actuel (nommé « I-Cart »).
- le choix de l'Etat de retenir le territoire de la Vienne comme l'un des 12 « **Territoires Numériques Educatifs** » (annonce faite en octobre 2021) ; ce programme d'une durée de 4 ans à compter de mai 2022, prévoit d'assurer en même temps la formation des enseignants, la mise à disposition de ressources numériques pour les enseignants et les élèves, d'équiper davantage en numérique les écoles et les collèges et d'accompagner les parents. Le Département est collectivité cheffe de file et à ce titre réceptionne, reverse et justifie l'utilisation des fonds France 2030 (engagements prévus dans le cadre d'une convention avec la Caisse des Dépôts). Pour les 4 années, le Département percevra en sa qualité de chef de file 2 680 083 € (780 500 € destinés aux collèges publics, 1 179 695 € destinés aux écoles publiques, 435 953 € destinés aux écoles et collèges privés sous contrat et 91 280 € pour l'inclusion numérique).

Pour ce faire :

- Une modification du règlement d'ACTIV' a été réalisée permettant de verser les fonds France 2030 auprès des communes pour l'équipement des écoles publiques ;
 - Une convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne a été signée pour proposer des audits d'infrastructures aux communes pour l'équipement des écoles publiques ;
 - Une convention avec l'UDOGEC a été signée pour le financement des collèges privés ;
 - Les fonds France 2030 destinés aux écoles privées seront reversés par le biais des communes. A ce titre des conventions quadripartites ont été signées ou sont en cours de signature avec les communes ayant sur leur territoire des écoles privées, les OGEC et la Direction diocésaine.
 - S'agissant des collèges publics qui relèvent de la compétence du Département, des financements pour l'équipement en matériel numérique et en ressources numériques sont proposés jusqu'en 2026 (9 collèges sont proposés comme pilotes de l'expérimentation, avec le déploiement de la visio-conférence dans tous les collèges).
- le projet du « **Pôle Numérique pour l'Education et la Formation** » (projet sous la direction de l'Etat) véritable pôle d'excellence dédié aux innovations numériques pour l'éducation et la formation, à portée nationale, voire internationale, dont le « lieu totem » va s'installer dans « le pavillon du Futuroscope » et pour lequel le Département est l'un des acteurs majeurs. Le PNEF a été identifié comme projet structurant par l'Etat et retenu dans les 23 projets toutes activités confondues pour participer à la relance du pays. Pour mémoire, le Département a financé l'étude de préfiguration conduite par les cabinets EFFIOS/SCET (mai –octobre 2021) sous maîtrise d'ouvrage du Département, pour un montant de 220 K€ avec le concours de l'Etat (FNADT) et de la Caisse des Dépôts. Ce projet est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « innovation dans la forme scolaire », qui permettra de financer une grande partie du PNEF (investissement et fonctionnement sur 5 ans). Le Département soutient fortement ce projet par le biais d'investissements pour participer à l'aménagement du pavillon du Futuroscope, à hauteur de 1 200 000 €. La SEM patrimoniale assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'aménagement.

2 – REALISATIONS 2023

- Conduite du dispositif TNE suivant deux axes :
 - Collectivité cheffe de file : mise en place des circuits financiers et juridiques pour le transfert des fonds France 2030 vers les communes, les OGEC et UDOGEC.
 - Conduite du projet dans le cadre des compétences départementales auprès des collèges publics : **un peu plus d'1 million d'euros en termes d'équipement et 220 000 euros pour les ressources numériques.**
 - Dans 7 collèges pilotes TNE : mise en place des Lab pédagogiques / numériques, à la place des salles informatiques ; de la mobilité en remplaçant les PC fixes des élèves par des équipements mobiles (PC/tablettes), et de la visio-conférence.
 - Mise en service de Lire en Vienne collèges et de la plateforme de stage 3eme, auprès des tous les établissements publics, depuis l'automne 2023, à partir de l'ENEJ.
 - Mobilisations de crédits TNE pour des actions non prévues (**environ 150 000 €**)
 - Remplacement de PC windows 7 et windows 10 dans les salles de classe des collèges pilotes, mais également en complément des dotations numériques dont les montants ne sont pas suffisants pour les autres collèges.
 - Remplacement de 200 tablettes obsolètes au sein du collège de Ronsard et financement de classes mobiles pour le collège Clovis Pin.
 - Mobilisation de crédits pour des travaux d'infrastructures réseaux qui ne relèvent pas de ce budget pour le collège de Saint Savin.
- Pour le PNEF : travail partenarial important visant à l'aboutissement du projet, avec une ouverture programmée en 2025. Engagement de financement de **1,2 million d'euros** par le Département pour l'aménagement du pavillon du Futuroscope qui hébergera l'I2SCHOOL.
 - Signature d'une convention en janvier 2023 entre le Département, le Futuroscope, la Préfecture et le Ministère de l'Education Nationale et signature d'un accord de consortium en octobre 2023, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir ».
- Ressources Numériques :
 - Mise en place de l'Espace Numérique de l'Education et de la Jeunesse (ENEJ) auprès de tous les collèges publics de la Vienne en septembre 2023 => **131 500 €**
 - Financement pour la 2ème année consécutive de E-sidoc, accessible via l'ENEJ => **20 000 €**
 - Financement de Microsoft 365 => **72 000 €** et abonnement internet pour **180 000 €**
- Pour les dotations numériques ordinaires :
 - Dans tous les collèges publics, remplacement des PC fixes obsolètes des salles de classe sous windows 7 et windows 10, par des PC fixes. Dotation numérique ordinaire visant à mettre en place des équipements mobiles. => environ **409 000€**
 - Dotation numérique ordinaire pour les collèges privés => environ **61 000€**
- Prêt de PC/Tablettes auprès des enseignants de Joséphine Baker, sous forme d'expérimentation (signature d'une convention-cadre entre le Département et le collège le 14 décembre 2023).

3 – PERSPECTIVES 2024

- Poursuite du dispositif TNE actif jusqu'en juillet 2026, avec **une recette de 804 025 €**
 - Financement une ressource en vue de limiter le décrochage scolaire. Financé à 50% par des fonds France 2030 jusqu'en 2026 => **65 000 €**

- Financement des collèges privés, à hauteur des fonds France 2030 => **70 000 €**
- Accompagnement des établissements dans les usages des ressources numériques (E-sidoc, Lire en Vienne Collèges, stage 3^{ème}) avec un service civique (janvier 2024 – aout 2024), sous forme d'ateliers pour promouvoir les solutions financées par le Département auprès des établissements (élèves, enseignants, chefs d'établissement).
- Inclusion numérique – Mission aménagement et inclusion numérique – 50% de financement Banque des territoires - actions de communication et recyclage de matériel => **50 000 €**
- **PNEF :**
 - Mise en place d'une association avec les membres fondateurs, dont le Département et l'Etat assureront la Présidence par alternance.
 - Signature de l'accord de consortium dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de « l'Innovation dans la forme scolaire ».
 - **Financement de 1,2 M€** pour l'aménagement du pavillon du Futuroscope.
- **Ressources numériques (hors TNE) :**
 - Mise en place de l'ENEJ premium en septembre 2024, avec de nouveaux services (visio conférence, espaces collaboratifs, outils de bureautique,...) et animation des établissements scolaires avec la mise en place d'un « club utilisateurs » pour faire évoluer la solution en lien avec les besoins. => **environ 142 000 €**
 - Financement direct de Pronote, en déduction de la dotation globale de fonctionnement, avec l'acquisition d'une console collectivité => **environ 99 500 € (contrat sur 4 ans) – récupération du FCTVA (16, 404% - 16 322 €)**
 - Arrêt du financement de microsoft 365 des collèges (politique de la Dinum de l'Etat)
 - Transfert de la ligne budgétaire permettant de financer l'abonnement internet dans les collèges auprès de la Direction de la Transition Numérique.
- **Dotation numérique ordinaire** pour les collèges publics et les collèges privés. S'agissant des collèges publics, une problématique se pose sur l'obsolescence des équipements installés dans les établissements scolaires (hors pilotes TNE). Une action d'identification du matériel à remplacer est en cours par la Direction de la Transition Numérique.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	 FONCTIONNEMENT	 INVESTISSEMENT
Dépenses*	1 141	2 347
Recettes**	829	

* Dépenses : Ajout de 50 000 € pour l'inclusion numérique en fonctionnement sur TNE, à la demande de la Direction du Budget et des Finances et de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable suite rencontre avec la Mission Aménagement et Inclusion Numériques.

** Recettes :

- Prévoir des recettes, fin 2024 sur TNE dans le cadre des ateliers inclusion numérique qui seront dispensés par les 5 conseillers numériques du Département (Direction de l'Action Sociale) = : 200 euros par atelier, avec un versement fin 2024, début 2025 ;
- Prévision : solde du projet « Appels à Projets (AAP) » collèges numériques et ruralité, à ajouter au budget 2024.

Transport des élèves et étudiants en situation de handicap

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

A l'issue du transfert de la compétence Transports, le Département a conservé la gestion du transport d'élèves en situation de handicap (TESH), notamment pour son lien avec la compétence personnes handicapées et les mobilités solidaires et sociales.

2 – REALISATIONS 2023

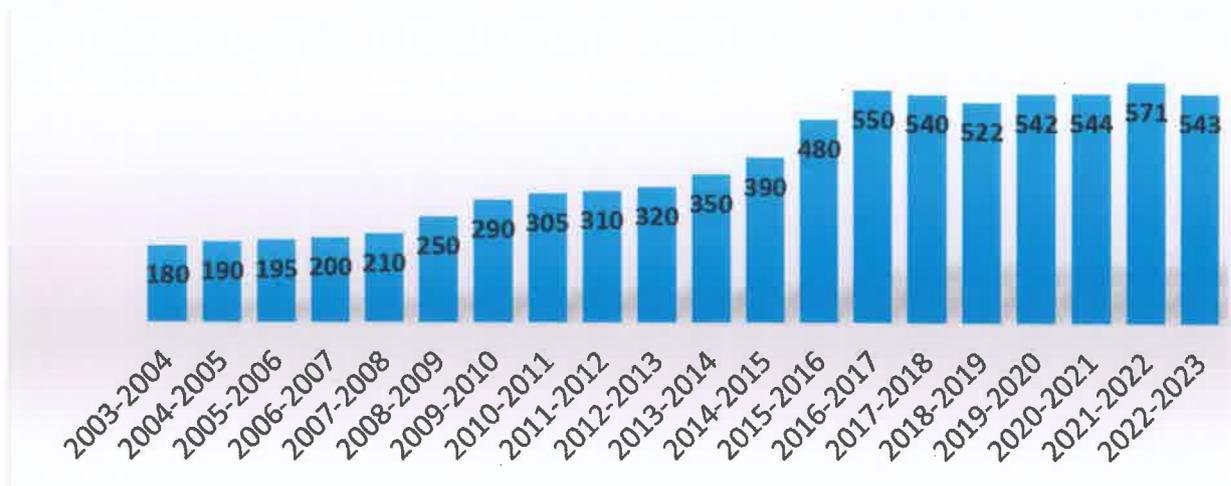
Pour l'année scolaire 2022/2023, le Département a pris en charge les frais de transport scolaire de 480 élèves, répartis comme suit :

- 12 au travers du remboursement de cartes de transport en commun (pour 16 demandes) ;
- 67 au travers de l'indemnisation de frais kilométriques aux familles ;
- 4 au travers du remboursement de frais de taxi, dont 1 a fait l'objet d'un acte de subrogation ;
- 397 par l'organisation de transports collectifs adaptés.

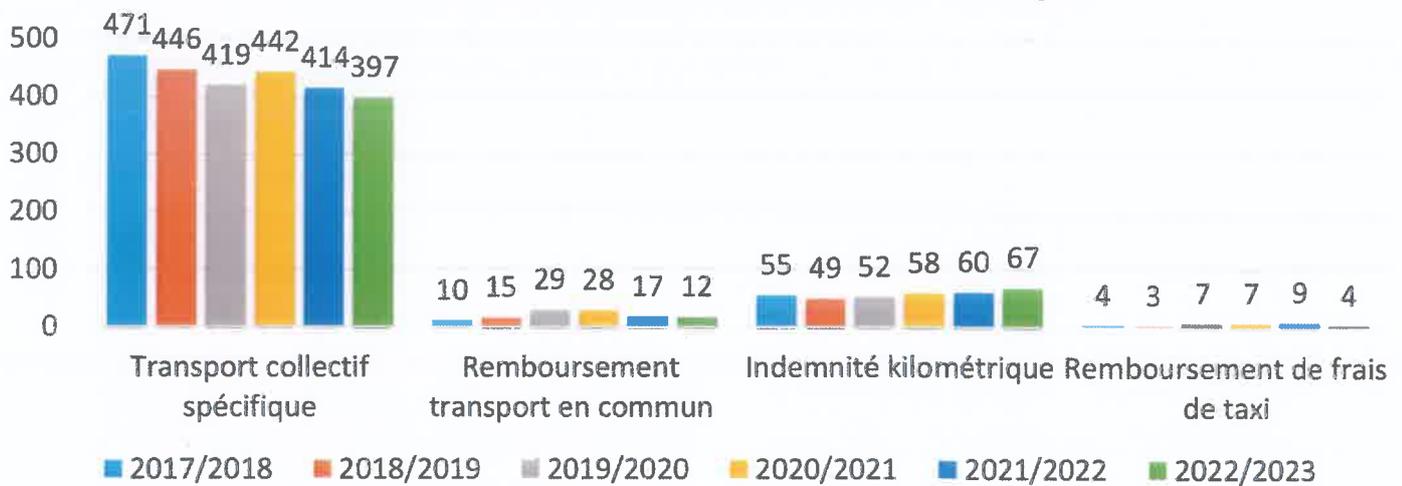
Concernant les transports collectifs adaptés, le coût total facturé par les entreprises est de 2 925 288,15 € soit un coût moyen par élève de 7 368,47 €.

3 – PERSPECTIVES 2023

L'évolution du nombre des demandes de prises en charge réelles tend à se stabiliser pour la 6^{ème} année consécutive. Evolution des demandes de prise en charge, tous types confondus :



Evolution par type de prise en charge



Si le nombre d'élèves à transporter est stable ou en légère baisse, les coûts dépendent fortement :

- de la nature des transports offerts,
- du résultat des appels d'offres de transport,
- des coûts de carburant,
- de la distance domicile/établissement scolaire de chaque enfant.

Il est donné priorité aux transports qui permettent d'optimiser le nombre de passagers par véhicule et de rationaliser les kilomètres parcourus.

La poursuite des actions, avec une actualisation des prix estimée modérée (+ 3% pour les marchés de transports et indemnités kilométriques), nécessite 3 263 K€.

Le montage d'un nouvel accord-cadre pour les prochaines années scolaires doit se poursuivre avec une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour 4 680 € en 2024.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 263	
Recettes	15	

Collèges publics et bâtiments départementaux

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le périmètre d'intervention de la Direction des Bâtiments (DB) concerne principalement les opérations de construction, d'extension et de réhabilitation :

- Des bâtiments administratifs du Département (Hôtel du Département et ses annexes, Archives, Bibliothèque, DGAS, MDSP, MDS...),
- Des subdivisions et des centres d'exploitation de la Direction des Routes,
- De 35 collèges publics du Département.

L'activité de la Direction des Bâtiments porte également sur l'entretien et la maintenance de ces sites.

Cette activité est conditionnée par :

- Les exigences techniques liées à la réglementation amiante et plomb.
- Le décret tertiaire (domaine de l'énergie).
- Les contrats de maintenance et de contrôles techniques obligatoires (défibrillateurs, sécurité incendie, ascenseurs, réseaux électriques et gaz...).
- Le code de la commande publique et les règles internes de la collectivité en la matière.
- Les règles d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration Préalable de Travaux...).

2 – REALISATIONS 2023

Les principales actions exécutées sur le budget 2023 sont :

- L'extension et la réhabilitation de la MSDP de Loudun : Suite et fin des travaux (financement antérieur à 2023 et complément à prévoir en 2024).
- L'extension de la demi-pension du collège Joachim du Bellay de Loudun : suite et fin des travaux (0,35 M€).
- La réhabilitation thermique et la mise en accessibilité du collège Jean Moulin de Poitiers : suite et fin des travaux (1,8 M€).
- La réhabilitation du collège Henri IV de Poitiers : démarrage des travaux des 11 lots de réhabilitation du collège (3,9 M€).
- Les études de conception du Centre Socio-Educatif et Sportif de Mirebeau en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou (CCHP) (0,367 M€).
- L'extension du Préau et de la vie scolaire du collège Jules Verne de Buxerolles : Démarrage des travaux (0,57 M€).
- La réhabilitation et l'extension des locaux du site de la Frappière à Poitiers (MDS/EVA/DGAS/MDPH) : démarrage des travaux (0,742 M€).
- Les études de conception pour la mise en accessibilité (Adap) de 8 collèges (0,525 M€).
- Le lancement des études de programmation pour la rénovation des collèges Descartes à Châtellerauld et France Bloch Sérazin à Poitiers (0,15 M€).
- Les Diagnostics de Performance Energétiques (DPE) des collèges et Bâtiments Départementaux et les actualisations des Dossiers Techniques Amiante (DTA) sur l'ensemble des bâtiments et des collèges (0,135 M€).
- Le lancement des études du Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) avec le cabinet Oxand (0,141 M€ sur budget DTN).

3 – PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre de la PPI des collèges, il est proposé de reporter à 2027 le démarrage des deux opérations suivantes :

- Réhabilitation partielle du collège Pierre de Ronsard de Poitiers.
- Réhabilitation partielle du collège Jardin des plantes de Poitiers.

Et de poursuivre les opérations ci-dessous inscrites dans la programmation pluriannuelle :

- La rénovation du collège René Descartes à Châtelleraut : études de programmation et lancement d'un appel d'offres de travaux en procédure conception/réalisation inscrit au BP2024 pour un montant de crédits de paiement de 0,2 M€ pour une opération de 24 M€.
- La fin des études de conception du Centre Socio-Educatif et Sportif de Mirebeau et le lancement des appels d'offres de travaux inscrit en crédits de paiement pour 4 M€ pour une opération estimée à 33,25 M€.
- Etudes de programmation pour la rénovation du collège France Bloch Sérazin à Poitiers avec un montant de crédits de paiement de 0,2 M€ au Budget Primitif 2024.
- Les travaux pour la mise en accessibilité (Adap) de 8 collèges inscrits en crédits de paiements pour 2,353 M€ pour une opération estimée à 2,878 M€.
- L'intégration au PPI de 2 nouvelles opérations portant sur la rénovation des demi-pensions des collèges de Saint Gervais les trois Clochers (2024) et de Saint Jean de Sauves 2025) inscrites au BP2024 pour un montant de crédits de paiement de 0,37 M€ sur une opération de 3,4 M€ (collège Maurice BEDEL pour 1,4 M€ et collège Isaac De Razilly pour 2 M€).
- La poursuite des travaux pour la réhabilitation et l'extension des locaux du site de la Frappière à Poitiers (MDS/EVA/DGAS/MDPH) inscrits au BP2024 pour un montant de 6,1 M€ pour une opération de 14,48 M€
- Etudes de programmation pour la réhabilitation et l'extension du centre d'Exploitation de Châtelleraut avec un montant de crédits de paiement de 0,15 M€.
- La reconstruction du bâtiment de l'atelier du collège de Saint-Savin pour un montant de crédits de paiement de 50 k€ (dans l'attente de la confirmation de prise en charge par assureur).
- La finalisation du Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) des bâtiments et collèges du Département dont l'objectif est d'établir une programmation des travaux à réaliser sur les prochains exercices, cette étude est inscrite sur le budget de la DTN.

En matière de fonctionnement il est précisé que des études nécessaires à la maîtrise des charges liées à l'énergie seront engagées pour un montant de 125 000 € prévu au BP 2024. Il est aussi envisagé la mise en place de contrats globaux pour la maintenance et l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments départementaux et des collèges.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 713	29 884
Recettes		5 538

Sports

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques, ce qui fera de Paris la capitale mondiale du sport. C'est une opportunité unique pour mettre en valeur ce que la France compte de meilleur. C'est aussi un tremplin pour donner au sport une place beaucoup plus grande dans la société et contribuer notamment à améliorer la santé de tous, changer le regard sur le handicap et renforcer le lien social.

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le Département de la Vienne souhaite mobiliser le plus grand nombre dans tous les domaines afin de faire de la Vienne un véritable acteur de Paris 2024. L'objectif sera le soutien au mouvement sportif dans le cadre de cette année olympique.

2 – REALISATIONS 2023

- En 2023, 195 demandes de subventions relatives à des actions pour la pratique et la promotion du sport dans le département ont été instruites. Elles concernaient 25 équipes nationales réparties dans 19 clubs, 22 sportifs de haut niveau et 6 Grands Clubs.
- Sports de Nature : 5 stations labélisées « Station Sports Nature en Vienne » ayant pour objectif de garantir un niveau d'accueil et d'encadrement homogène dans le département et 35 sites Espaces, Sites et Itinéraires inscrits (ESI) dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ; ainsi, plus de 20 disciplines peuvent être pratiquées dans le département.
Mois « Sport Nature » : le mois de juin est le mois du sport nature rythmé par des évènements comme le Trail de Lathus, un bon moyen de se dépasser dans un espace naturel, la Gravienne, une aventure cycliste en autonomie sur les chemins du département ou encore la Rand'eau Vienne une descente de canoë-kayak ouverte à tous pour découvrir cette belle rivière qu'est la Vienne. L'année 2023 a été consacrée à la mise en place de nouveaux critères de labellisation et l'actualisation des sites labélisés « Sport Nature » en vue d'établir des conventions.
Soutien au championnat de France de Gravel en octobre 2023 organisé par la Fédération Française de Cyclisme et par Grand Châtelleraut.
- Appels à projets « Sport international » avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Le projet « breaking » est labellisé impact 2024 dans le programme Paris 2024.
 - Mise en place d'un appel à projets « structuration de la filière breaking au Togo ». Dans le cadre des préparatifs des Jeux Olympiques Paris 2024, cet appel à projets vise à redonner au breakdance togolais ses lettres de noblesse, professionnaliser les danseurs et danseuses, relancer les compétitions et championnats dans la discipline, et aider les clubs à se familiariser avec le haut niveau.
- Actions citoyennes : de plus en plus de jeunes et de grands clubs se sont investis dans cette dynamique. Les rendez-vous sportifs sont organisés en 3 temps :
 - assister à une rencontre sportive de haut niveau,
 - assister à un entraînement de joueurs : montrer aux jeunes que le sport de haut niveau est un travail de tous les instants,
 - venue de joueurs dans les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le but de créer des moments d'échanges entre des jeunes et des sportifs.De plus, il est octroyé de manière régulière à l'ensemble des établissements de la protection de l'enfance des entrées pour assister aux matchs à domicile des équipes nationales et des équipes internationales.
- Accueil à l'Arena Futuroscope de matchs internationaux
 - L'équipe de France féminine de Basket-Ball, médaillée de bronze à l'Euro 2023, a débuté les matchs de qualification à l'Euro 2025 le 9 novembre 2023 à l'Arena Futuroscope et a été présente dans le département en amont de cette rencontre afin de préparer les matchs de la campagne internationale.

- Organisation de la Journée Olympique et Paralympique le 23 juin 2023
 - A un an de Paris 2024, la journée olympique du 23 juin 2023, célébrée sur le parvis de l'Arena Futuroscope a permis au plus grand nombre de s'initier à la pratique de sports dans le partage des valeurs de l'olympisme. L'engouement de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est un outil essentiel qui a permis de mobiliser, lors de cette journée, la jeunesse, le mouvement sportif, les associations locales et l'ensemble de la population du département.

- Appels à projets Equipements Sportifs (Paris 2024)
 - Il s'agit de favoriser l'émergence de projets innovants relatifs aux disciplines olympiques et paralympiques, à destination des collectivités territoriales, des associations et des sociétés sportives, dont les objectifs sont les suivants :
 - développer la fonction pluridisciplinaire des équipements sportifs,
 - construire de nouveaux équipements dans le département de la Vienne, pour les disciplines sportives pratiquées aux Jeux Olympiques et Paralympiques,
 - permettre l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale,
 - augmenter le nombre d'adhérents dans les clubs concernés par ces équipements.

3 – PERSPECTIVES 2024

Relais de la Flamme Olympique dans le département

- Afin de permettre l'engagement du public dans les territoires, Paris 2024 organise un relais de la flamme olympique et paralympique parcourant la France jusqu'à Paris.
- La flamme olympique traversera le département de la Vienne le 25 mai 2024, afin de mettre en évidence son patrimoine historique, culturel et touristique. Un convoi conséquent passera par Loudun, Châtellerault, Montmorillon. La dernière étape de ce convoi sera celle de Grand Poitiers/Futuroscope. Un convoi plus léger ira de Neuville-de-Poitou à Charroux en passant par Château-Larcher. L'ensemble de ces communes prévoient des animations en faveur de la population au-delà de leur territoire.
- L'Aréna Futuroscope sera le site de célébration qui accueillera le dernier relais de la journée et l'allumage du chaudron. Dans ce cadre, un travail est mené en collaboration avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les communes pour que cette journée, riche en événements, soit une fête autour du partage et des valeurs de l'olympisme.
- Programme « Territoires » pour soutenir des projets sociaux autour des Jeux Olympiques. Le but est de permettre l'accès de la billetterie des Jeux Olympiques au public prioritaire dont le Département a la compétence.
- La France accueillera ses premiers Jeux Paralympiques d'été offrant aux para-sportifs français une exceptionnelle vitrine. Ils seront une source d'inspiration pour des millions de personnes en situation de handicap et des millions de para sportifs en devenir. Mais, pour en arriver là, il est impératif de les accueillir au sein des clubs sportifs. Dans ce cadre en lien avec l'ensemble des comités sportifs départementaux, des actions de promotion de la pratique sportive, à destination des personnes en situation de handicap, seront mises en place.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 386	392
Recettes		

Jeunesse et citoyenneté

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Afin de leur donner les moyens de vivre leur jeunesse dans les meilleures conditions et que ce passage soit la clé d'une entrée réussie dans la vie active, le Département veille à offrir aux jeunes de la Vienne un accompagnement à la réussite.

C'est dans cet esprit que la Mission Jeunesse et Citoyenneté porte des actions propices à favoriser leur épanouissement et à construire leur avenir.

2 – REALISATIONS 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES : UNE ECOLE DE LA CITOYENNETE

Elus dans 30 collèges en octobre 2022, les 53 élèves de 5^{ème} et 4^{ème} de la deuxième mandature du Conseil Départemental des Jeunes ont poursuivi leurs travaux en 2023. Réunis à plusieurs reprises à l'Hôtel du Département ou dans des communes limitrophes de Poitiers, ils ont travaillé au sein des quatre commissions « Sport et inclusion », « Eco Citoyenneté », « Ouverture au monde », et « Vivre ensemble » sur le sujet majeur de « L'Olympisme ».

Ils ont également été conviés à plusieurs manifestations ou séances de découverte :

- Le Marathon des collégiens, le 17 mai où ils ont tenu un stand de découverte du CDJ,
- La journée Olympique, le 23 juin sur le site de l'Arena Futuroscope,
- La visite du Centre de Secours et du centre de tri de Saint-Éloi le 4 octobre,
- Les Etats Généraux du Handicap, le 16 novembre au Palais des Congrès du Futuroscope,
- Une visio-conférence de découverte de la nouvelle marque touristique du Département de la Vienne, le 23 novembre.

LE SERVICE CIVIQUE : UN DISPOSITIF D'ENCOURAGEMENT A L'ENGAGEMENT ET A LA CITOYENNETE

Très apprécié des jeunes, le dispositif d'accueil de volontaires en service civique a été poursuivi dans la collectivité. Plusieurs missions engagées en 2022 ont été achevées :

- Une mission sur l'aide aux élèves de 3^{ème} dans leurs recherches de stage d'observation en partenariat avec l'association Face Poitiers Châtellerauld Agglomérations,
- Une mission à la Bibliothèque Départementale de la Vienne pour faciliter l'usage du numérique dans les bibliothèques,
- Une mission de promotion et de valorisation des sites de sports de nature,
- Une mission au Togo pour promouvoir le sport dans le cadre de l'appel à projets « Jeunes filles leader par le sport »,
- Une mission visant à rompre l'isolement des Mineurs Non Accompagnés et à favoriser leur intégration sociale,
- Une mission de promotion de la culture française dans la Province de Jujuy en Argentine.

La mission « Stage de 3^{ème} » a connu une évolution avec la mise en place d'une plateforme numérique, visant à faciliter les démarches de recherche de stage par les élèves et les représentants légaux, grâce à une base où figurent les offres. Cette plateforme permet aussi la signature électronique de la convention de stage obligatoire par tous les acteurs concernés. Les volontaires en service civique recrutés sur cette mission ont été formés et continuent d'apporter leur concours aux élèves.

LA BOUSSOLE DES JEUNES : UNE APPLICATION NUMERIQUE POUR L'EMPLOI, LE LOGEMENT, LA SANTE ET LA MOBILITE DES 15/30 ANS

La Boussole des Jeunes, application numérique destinée à aider les jeunes de 15 à 30 ans dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de la mobilité, a été lancée en septembre 2021 sur le territoire de Grand Poitiers par le Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien financier du Département de la Vienne et de la CAF.

Forts de ses bons résultats, 2023 a été l'occasion de lancer officiellement le 19 septembre ce dispositif sur l'ensemble du Département de la Vienne, avec le concours des différentes intercommunalités de la Vienne.

3 – PERSPECTIVES 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

- Poursuite des travaux dans chaque commission, pour déterminer les épreuves qui seront présentées le 15 mai lors des Olympiades des collégiens. Cette manifestation coïncidera avec le marathon des collégiens et aura lieu sur le parking du Palais des Congrès du Futuroscope.
- Les jeunes du CDJ seront conviés à la grande journée sportive liée au passage de la flamme Olympique le 25 mai.
- Octobre 2024 verra l'élection des nouveaux membres du CDJ dans les collèges, à l'issue de laquelle une période d'intégration leur sera proposée.
- Renouvellement du marché pour le choix de la structure qui animera le Conseil Départemental des Jeunes.

LE SERVICE CIVIQUE

2024 sera consacrée au suivi des volontaires recrutés sur les différentes missions lancées en 2023 et au lancement de nouvelles missions en lien avec les services départementaux ayant identifié des besoins figurant dans l'agrément délivré au Département.

LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES

Programme Territoire volontaire

Le Département a été déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Début 2024, un volontaire en solidarité internationale sera recruté pour une mission au Togo dans le cadre du projet de financement des collectivités (FICOL) et un volontaire en service civique partira au Togo au 1^{er} trimestre, pour une mission sur la sensibilisation à la gestion des déchets. Ce programme bénéficie d'un soutien financier de 70 % du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et de l'Agence du Service Civique.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	115,5	
Recettes		

Culture

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

La politique publique Culture et Événementiel menée actuellement par le Département est articulée autour des 4 objectifs suivants :

- l'accès à la Culture en faveur de la jeunesse : soutien aux actions culturelles à destination du jeune public (enseignements artistiques et pratiques artistiques en amateur ; soutien aux projets d'Education Artistique et Culturelle (EAC) à destination des collégiens et soutien aux actions de médiation menées par les compagnies) ;
- l'égalité d'accès à la Culture pour tous : prise en compte des publics dits éloignés : organisation du festival des Heures Vagabondes, critères de soutien direct aux actions culturelles ;
- l'attractivité du département de la Vienne : soutien direct ou indirect aux projets et structures culturelles dont le rayonnement est régional voire national, ainsi que par un soutien aux manifestations de mise en valeur du patrimoine départemental ;
- le maintien d'un tissu territorial culturel créatif et dynamique : le Département agit pour garantir le développement d'un environnement favorable à la création et le maintien de l'emploi culturel en soutenant les projets de création des compagnies et l'emploi artistique.

2 – REALISATIONS 2023

Au titre de la culture, le Département a attribué 543 subventions afin de soutenir 424 porteurs de projets, pour un montant global de 1 629 176 € (hors FCAL).

Mise en œuvre des dispositifs à destination des collégiens

- Appel à projets 4C, Culture, Citoyenneté, Collèges & Compagnies : 8 projets d'éducation artistique et culturelle, dans 8 collèges publics ou privés sous contrat, sur l'année scolaire 2022/2023, dont 3 projets spécifiquement tournés vers l'éducation à la Citoyenneté,
- Classes Histoire et Patrimoine : plus de 900 collégiens sur l'année scolaire 2022/2023,
- Action partenariale avec le Théâtre Auditorium de Poitiers TAP pour un projet d'éducation artistique et culturelle au collège de Valence-en-Poitou avec la compagnie de danse Adéquate,
- 41 instruments de musique subventionnés pour 19 écoles de musique bénéficiaires,
- Expérimentation du nouveau projet d'éducation artistique et culturelle dans le domaine des arts visuels avec les artistes Florianne Musseau et Marie Tijou pour une classe de 4e SEGPA du collège Camille Claudel à Civray.

Poursuite du dispositif d'aide à la diffusion culturelle professionnelle occasionnelle : dispositif simplifié et élargi avec un soutien indifférencié jeune ou tout public, sans sélection des spectacles par le Département, pour des représentations dans des communes jusqu'à 10 000 habitants : 209 représentations de spectacles aidées dans 129 communes.

Mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2022 — 2029 pour les 42 structures spécialisées reconnues à ce titre :

- Mise en place d'une formation/action « Projet d'établissement » en partenariat avec le pôle d'enseignement supérieur Pôle Aliénor : prise en charge de la formation par le Département pour les 6 écoles de musique participantes,
- Début de la mise en place des rencontres biennales des établissements d'enseignement artistique par champ disciplinaire : Cirque et Danse réalisées sous forme de rencontres participatives avec l'utilisation de techniques d'intelligence collective.

Poursuite des dispositifs de soutien aux porteurs de projets dans le cadre d'un règlement départemental culturel modifié au budget primitif 2023.

Le festival les Heures Vagabondes a connu encore un large succès avec 30 550 spectateurs et pas moins de 860 bénévoles sur 7 concerts (annulation du 8ème concert pour raisons climatiques).

La réservation des dix gilets immersifs à destination des personnes sourdes ou malentendantes a été ouverte sur 4 des 8 concerts avec un accompagnement en traduction pour l'utilisation par l'association 2LPECO. Onze gilets immersifs ont été réservés et utilisés (6 réservations sur le dernier concert). Les retours de ce nouveau dispositif sont très positifs et encourageants.

3 – PERSPECTIVES 2024

Poursuite des dispositifs de soutien aux porteurs de projets dans le cadre d'une enveloppe budgétaire limitée.

Dispositifs à destination des collégiens :

- Lancement du nouvel Appel à Projets 4C, années scolaires 2024/2025 et 2025/2026 ;
- Révision du dispositif Classes Histoire et Patrimoine en excluant le soutien aux voyages hors Vienne mais en élargissant le panel d'offres aux structures d'art contemporain et d'art visuel du département ;
- Développement du nouveau dispositif d'éducation artistique et culturelle autour des arts visuels : passage d'un à deux projets par année scolaire.

Organisation des 20 ans du Festival « Les Heures Vagabondes de la Vienne »

Révision du dispositif d'aide à la diffusion culturelle professionnelle occasionnelle : dans un contexte de restriction budgétaire et de manière à maintenir un accès au dispositif, les critères de soutien sont recentrés sur la ruralité et les publics prioritaires.

Poursuite de la mise en œuvre nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, mais arrêt de la formation en raison des contraintes budgétaires.

Développement de la Culture inclusive par la mise à disposition des dix gilets immersifs lors du festival des Heures Vagabondes et par leur prêt à d'autres structures culturelles du Département.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 128	
Recettes	31	

Lecture publique

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

La lecture publique est une compétence obligatoire du Département qui a vocation à soutenir les collectivités pour la création et la gestion de leur bibliothèque. A ce titre, la Bibliothèque Départementale de la Vienne dessert et anime un réseau de bibliothèques/médiathèques qui promeuvent l'accès à la culture, à l'éducation, à la formation et aux loisirs. Elle apporte un soutien actif aux collectivités en les aidant à créer et à faire fonctionner ces services pour l'ensemble de la population et pour tous les publics.

2 – REALISATIONS 2023

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Départemental de Développement des Ressources et Services Numériques, qui se traduit par l'offre d'un bouquet de ressources et services numériques pour chaque lecteur inscrit dans une bibliothèque du département à partir du portail Lire en Vienne et par la formation des bibliothécaires du réseau à l'utilisation et à l'inscription de leurs lecteurs au bouquet Lire en Vienne.
- Participation à la mise en place de l'ENT pour les collégiens de la Vienne avec la création d'un bouquet de ressources et services numériques à leur attention : Lire en Vienne Collèges
- Poursuite de la politique de médiation numérique animée par le responsable culture numérique de la BDV dans le département auprès des professionnels, bénévoles et du public des bibliothèques. Les actions de médiation pour le public valorisent le jeu vidéo et la bibliothèque inclusive.
- Poursuite d'une politique d'action culturelle autour du livre d'artiste via une exposition annuelle enrichie d'actions de médiation sur ce thème dans une bibliothèque du réseau : en 2023 présentation de l'exposition « Lire les lignes du Monde » par Anne Paulus à la Médiathèque de Civaux.
- Poursuite des rendez-vous annuels tels le Prix des Littératures Européennes de Cognac, la Bibliothèque Départementale invite...
- En 2023, le Département et l'Etat (DRAC) se sont engagés dans un Contrat Départemental Lecture Itinérance autour de la citoyenneté pour le public scolaire (primaires et collèges). Ce contrat - d'une durée de trois ans - a permis en 2023 :
 - a. la réalisation d'une résidence d'un mois pour un collectif d'écrivains qui ont rencontrés les élèves des collèges de Latillé, Vouneuil-sous-Biard, Gencay, L'Isle Jourdain.
 - b. la réalisation de l'opération « La science s'engage » en partenariat avec le CRED (Education Nationale) où scientifiques et élèves se rencontrent pour évoquer développement durable et citoyenneté avec comme écrivain l'exposition issue d'un Album pour la jeunesse présentée dans les bibliothèques de Verrières et de Roches-Prémarie-Andillé.
 - c. la mise en place de formations pour les bibliothécaires du réseau autour de la bibliothèque citoyenne notamment à destination des publics DYS.
 - d. Acquisitions de jeux vidéo pour des actions de médiation intergénérationnelle

- Poursuite de la participation de la BDV à la réalisation du Prix du roman des collégiens. Le département est co-organisateur du prix avec l'inspection académique.
- Reconstitution en 2023, d'une opération conduite en 2022 : « Les Rencontres de territoires » où les agents de la BDV et les bibliothécaires de chaque intercommunalité se retrouvent pour des échanges professionnels et un moment de convivialité. Au total une soixantaine de bibliothèques ont participé à ces rencontres.

3 – PERSPECTIVES 2024

- Ré-informatisation de la BDV et du réseau des bibliothèques c@bri. Cette opération implique la mise en place de conventions d'adhésion au réseau c@bri entre le Département et les communes dont les bibliothèques sont informatisées dans ce réseau ou souhaitent l'être.
- Poursuite de la mise en place du Plan Départemental de Développement de la Lecture 2021-2026. Pour cela, plusieurs actions et axes de travail sont poursuivis en 2024 :
 - rendez-vous avec les maires des communes dont les bibliothèques ne remplissent pas les conditions de partenariat avec la BDV pour signature d'une convention de fonctionnement,
 - poursuite (ou renouvellement) de la participation aux contrats territoires lecture contractés sur les communautés de communes et communauté urbaine établies depuis janvier 2017.
- Poursuite des actions citoyennes auprès du public scolaire, via le Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) 2023-25, permettant sur ces actions l'obtention d'aides de la DRAC à hauteur de 60 000 € sur trois ans, soit 20 000 € par an.
- Mise en place d'un fonds de documents Facile à Lire (FAL) à la BDV et à destination des bibliothèques du réseau dans le cadre d'une subvention accordée par le Centre National du Livre. Des actions de médiation seront également programmées pour valoriser ces collections auprès du public.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	393,5	8
Recettes	67	

Archives départementales

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Les activités des Archives Départementales s'organisent dans un contexte de dématérialisation grandissante et de ressources humaines plus contraintes en 2024, avec la perte d'un poste de cadre :

- collecte des archives publiques et privées, sur support papier et électronique, traitement et conservation des collections,
- communication des documents (physique et dématérialisée), numérisation et enrichissement du site internet,
- développement de l'offre éducative et culturelle.

2 – REALISATIONS 2023

Les actions menées en 2023 ont permis d'élargir le périmètre des publics touchés, notamment à travers :

- le programme culturel « VOX, le Moyen Âge nous parle ! » : deux expositions dont une itinérante dans dix hauts lieux du Moyen Âge de la Vienne ; huit conférences ; une vingtaine de partenariats ;
- l'accueil de 82 classes, pour des ateliers et visites autour de l'Histoire et de la citoyenneté ;
- la poursuite du programme de numérisation et de mise en ligne de la matrice cadastrale et du fonds Valière ;
- la finalisation de la mise en ligne des inventaires du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, qui permettent à tous des recherches dans ces fonds riches ;
- la signature d'une convention entre l'Agence des Territoires, le Centre de gestion et le Département pour la prise en charge des archives électroniques des collectivités de la Vienne dans AMADEO.

3 – PERSPECTIVES 2024

L'activité des Archives sera tournée vers la consolidation des outils et méthodes afin de mieux faire connaître les fonds conservés dans les années à venir :

- achever la ré-informatisation du service (changement de logiciel métier et connexions entre le logiciel métier, le système d'archivage électronique et le site internet) ;
- mettre le système d'archivage électronique à disposition des collectivités du département et revoir son mode d'hébergement ;
- poursuivre le programme de numérisation de la matrice cadastrale et du fonds Valière ;
- commencer un chantier collectif pluriannuel de conditionnement des fonds de la Seconde Guerre mondiale ;
- poursuivre la prestation de réévaluation de fonds d'archives pour permettre de retarder la saturation des espaces de stockage ;
- éduquer à l'histoire et à la citoyenneté par l'accueil de classes, avec un recentrage de la prise en charge des transports pour les collégiens uniquement, à partir de la rentrée scolaire 2024 ;
- proposer une programmation culturelle diversifiée avec plusieurs partenaires (Cercle généalogique, maison de la Gibauderie, université, etc.) :
 - Saison mars-juillet 2024
 - « Archives surprises » : présentation de documents en 30 mn sur la pause déjeuner
 - Initiation à la recherche généalogique
 - Soirée « L'Algérie en mémoire » (table-ronde, buffet, lecture d'archives)
 - Conférences sur l'identité poitevine « Le Poitou kétokolé ? », sur l'histoire du sport et sur le Moyen Âge (avec un concert).
 - Expositions :
 - Histoire du sport dans la Vienne
 - A la recherche de Saint-Exupéry, travail avec un artiste et des classes.
 - Saison septembre 2024-février 2025 autour des 80 ans de la Libération

- Exposition autour de Jean Fleury, premier Juste de France, résistant et aumônier des Tsiganes ;
- Projet artistique autour des prisonniers coloniaux ;
- Participation à un colloque universitaire avec l'accueil d'une séquence aux Archives ;
- Conférences ;
- Action pédagogique en direction des collégiens principalement (ateliers, visites guidées de l'exposition).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	81,5	67
Recettes	7	

Tourisme

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le périmètre de la politique publique en matière de tourisme menée par le Département est défini par le Schéma Départemental Touristique (SDT) 2023-2028 voté en décembre 2022. Il s'articule autour de 3 grands défis dont découlent 12 axes stratégiques, déclinés en 19 objectifs opérationnels :

- Défi 1 : Créer une nouvelle offre plus immersive et ludique ;
- Défi 2 : Agir pour un tourisme responsable et équilibré ;
- Défi 3 : Améliorer l'efficacité et la coordination des politiques publiques.

2 – REALISATIONS 2023

Parmi les défis et orientations du Schéma Départemental Touristique 2023-2028, **les actions suivantes ont été définies comme stratégiques et prioritaires pour le développement touristique départemental et réalisées en 2023 :**

- **la définition d'un plan de réorganisation de l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP)** dans l'objectif de lui redonner la capacité de répondre aux défis identifiés dans le cadre du SDT, avec une traduction financière qui s'exprimera dans la convention d'objectifs 2024 (subvention 2023 de 1 554 K€ iso à 2022) ;
- le renouvellement du contrat avec Faire Savoir pour la **poursuite du déploiement du Système d'Information Touristique Départemental** ;
- **la poursuite du développement de l'Observatoire touristique départemental**, avec notamment le choix d'un prestataire pour la création d'un outil permettant l'automatisation de l'analyse simple des données collectées, dans le temps et du point de vue géographique, ainsi que leur restitution auprès des élus et des acteurs ;
- **la structuration de la filière Tourisme d'Affaires**, avec la création, le 16 octobre 2023, de l'association La Vienne Destination Affaires ;
- **la création et le lancement auprès des professionnels du tourisme le 18 décembre 2023, de la nouvelle marque de destination touristique, La Vienne et de sa signature « A vous de jouer ! ».**

3 – PERSPECTIVES 2024

En 2024, le Département va poursuivre la mise en œuvre des actions qui ont été définies comme stratégiques au sein du SDT :

- **la poursuite du développement de l'observation touristique et de la mise en œuvre du SIT** ;
- **le déploiement de la marque de destination touristique** : en plus des actions qui vont être menées par l'ACAP il est prévu des actions dont la portée est à la fois institutionnelle et promotionnelle ;
- **la poursuite de la création du jeu immersif en 2024 et déploiement à partir de 2025** ;
- **la mise en œuvre de la réorganisation de l'ACAP qui se traduit par une agence recentrée autour de deux grandes missions - promotion et ingénierie - et une subvention partitionnée en 4 parties en 2024 :**
 - fonctionnement : 1 550 000€ ;
 - plan d'actions dont le déploiement de la marque de destination : 250 000€ ; 130 000€ pour
 - organisation de Proxi Loisirs : 130 000€
 - permettre la finalisation du jeu immersif : 100 000€
- **la révision du Schéma de signalisation touristique** ;

- la poursuite du soutien aux acteurs de la filière tourisme :
 - Poursuite de la structuration de la filière tourisme d'affaires via le soutien à l'association La Vienne, Destination Affaires ;
 - Organisation de Proxi Loisirs, qui se tiendra en 2024 au Palais des Congrès les 16 et 17 mars, avec un temps dédié pour les professionnels le 15 mars ;
 - Participation aux Tops du Tourisme organisés par la NR ;
 - Poursuite de la subvention d'exploitation au château de MSG : contribution obligatoire de 162 750€ par an.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 226	227,5
Recettes	30	

Coopération internationale

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

L'action extérieure menée par le Département de la Vienne a toujours démontré sa volonté d'ouvrir son territoire sur le monde. Elle favorise une meilleure connaissance et un meilleur dialogue entre des populations que tout pourrait différencier. Elle concourt aux échanges d'expériences pour améliorer les pratiques et favorise l'émancipation des jeunes, grâce à ses dispositifs d'aide à la mobilité internationale.

Trois grands axes stratégiques définiront la politique internationale du Département pour l'année 2024 :

- 1. Soutenir des actions de coopération solidaire et partenariale**
- 2. Favoriser la mobilité internationale des jeunes**
- 3. Développer les échanges d'expériences**

2 – REALISATIONS 2023

• Province du Nouveau-Brunswick

- L'Odyssée acadienne : de Loudun à Archigny, en passant par Châtelleraut, les célébrations du 250^{ème} anniversaire de l'arrivée des Acadiens dans le Poitou se sont déroulées de mars à octobre 2023. Le Département a accueilli lors de ces événements une délégation du Nouveau-Brunswick dont Monsieur Glen Savoie, Ministre de la Francophonie, qui a inauguré une dalle commémorative sur « la ligne acadienne ». Le 15 août 2023 a été le moment fort de ces manifestations, regroupant une représentation théâtrale, un village des métiers et des associations acadiennes, 2 concerts de musique acadienne et surtout le Grand Tintamarre symbole de la fête nationale acadienne.

• Commune de Wawa 1 au Togo : projet FICOL

- Le Département de la Vienne accompagne la Commune de Wawa 1 dans un plan d'adressage pour sécuriser l'assiette fiscale et une gestion durable des déchets solides ménagers, initiatives soutenues par la création d'une radio communautaire en langues locales. Dans le but de transformer Wawa 1 en un véritable pôle de croissance régional à travers la promotion des circuits économiques, ce projet procédera au nommage des rues, l'attribution de numéros aux concessions et à l'identification systématique de toutes les unités économiques et habitats de la commune. De quoi développer un véritable service public municipal de gestion des déchets pour améliorer le cadre de vie des populations locales et le développement économique. Enfin, une radio communautaire sera créée afin de promouvoir l'information et la communication en langues locales pour un développement territorial inclusif et participatif.

• Province de Jujuy en Argentine :

- Projet « gastronomie et territoire » : 5 jeunes apprentis cuisiniers argentins de la Province de Jujuy et 5 jeunes de la Vienne ont été sélectionnés respectivement par l'école hôtelière de Tumbaya et la Maison de la formation de Poitiers afin de participer à un échange autour des usages culinaires et de la culture de chaque territoire. En novembre 2023, les Argentins reçus dans la Vienne ont visité des entreprises de fabrication de produits locaux et ont élaboré avec les apprentis de la Vienne un diner officiel à la Maison de la formation. En retour en décembre 2023, les apprentis français ont découvert, dans la Province de Jujuy, les spécialités gastronomiques et les techniques ancestrales de cuisson.
- Projet FICOL « Accompagnement de la Province de Jujuy dans sa stratégie de gestion de crises et de prévention des risques incendie dans les zones de forêts primitives, dans les interventions d'urgence sur véhicules, et dans la gestion extrahospitalière et la gestion hospitalière des secours médicaux ».

4 – PERSPECTIVES 2024

- **Land de Styrie (Autriche)** : relance du partenariat avec pour axes principaux les énergies vertes et l'éducation conformément à la convention de partenariat.
- **Province du Nouveau-Brunswick (Canada)**
 - Mise en place d'un programme en faveur de jeunes pour la promotion de la Francophonie en lien avec le Nouveau-Brunswick, La Louisiane et la Nouvelle Ecosse.
 - Congrès Mondial Acadien en août 2024 dont le but sera de faire la promotion du tourisme dans la Vienne, notamment autour des fermes restantes sur « la ligne acadienne » aux alentours d'Archigny.
- **Province de Jujuy (Argentine)** : poursuite et fin du projet FICOL 1 relatif à la gestion de crises et de prévention des risques incendie dans les zones de forêts primitives, les interventions d'urgence sur véhicules, la gestion extrahospitalière et le gestion hospitalière des secours médicaux et réflexion sur un FICOL 2 relatif à la télémédecine d'urgence à mettre en place en 2025.
- **Commune de Wawa 1 (Togo)** : poursuite du projet FICOL avec accueil sur place d'un Volontaire de Solidarité Internationale (VSI), spécialiste en cartographie, ayant pour mission la mise en place des outils de diagnostic et digitalisation des données, afin d'établir la cartographie de la ville de Badou par quartier et nom de rue. Suivra une phase de contrôle puis le choix de la dénomination des rues, suivi de l'installation de la signalétique. Un volontaire en service civique sera également recruté pour promouvoir et sensibiliser la population au projet relatif à la gestion des déchets dans la commune de Wawa 1.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	384	
Recettes		

**V. Ressources
humaines, Finances,
Moyens, Numérique**

Personnel départemental

Plus de 300 métiers au service du public

La Direction des ressources et des relations humaines est chargée de mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines définie par les élus et la Direction générale.

La gestion des ressources humaines est une fonction essentielle dans l'organisation du Département. Son rôle est de pourvoir aux besoins de l'institution en moyens humains, plus exactement, en compétences, tant au niveau du recrutement que durant le déroulement de la carrière.

C'est aussi une fonction de gestion puisqu'il faut suivre et accompagner les agents en organisant notamment les plans de mobilité interne ou les plans de formation collectifs ou individuels.

Afin d'exercer les missions départementales dans les meilleures conditions possibles, la gestion des ressources humaines vise **plusieurs objectifs** : l'anticipation des besoins de la collectivité en emplois et en compétences, l'accompagnement des agents dans le développement de leurs compétences, l'animation et le maintien du dialogue social, l'amélioration des conditions de travail ainsi que le bien-être au travail.

STRUCTURE DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

L'effectif des personnels du Département de la Vienne, arrêté à la date du **30 novembre 2023**, est de **1262 agents** (hors agents contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion et hors assistants familiaux).

La structure des effectifs est la suivante :

Par statut :

- 1163 agents titulaires
- 99 agents contractuels (contrats de droit public, bénéficiaires de contrats aidés de droit privé, ouvriers contractuels de l'Etat)

Par catégorie :

- 373 agents de catégorie A (29,6 %)
- 161 agents de catégorie B (12,8 %)
- 694 agents de catégorie C (55 %)
- 34 agents sur des emplois non permanents (contrats aidés, apprentis, collaborateurs de cabinet, collaborateurs des groupes d'élus) (2,6 %)

Par filière :

- 580 agents en filière technique (46 %)
- 404 agents en filière administrative (32 %)
- 172 agents en filière sociale (13,6 %)
- 76 agents en filière médico-sociale (6 %)
- 29 agents en filière culturelle (2,3 %)
- 1 agent en filière sportive (0,1 %)

Par sexe :

- 747 femmes : le taux de féminisation est de 59,2 %
- 515 hommes

Pyramide des âges :

La moyenne d'âge est de 48,4 ans.

Par quotité de travail :

- 1080 agents exercent à temps plein,
- 182 agents ont une quotité différente :
 - dont 172 agents bénéficiaires d'un temps partiel (soit 13,6 % des agents)
 - dont 10 agents affectés sur des postes à temps non-complet
- ce qui correspond à un total de 1228,70 ETP.

GESTION DES CARRIERES ET DES PAIES

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Une gestion rigoureuse des carrières et des paies des agents sera poursuivie en 2024 dans le cadre d'une démarche de suivi individuel et dans le respect des textes législatifs et réglementaires.

Le suivi de carrière de chaque agent est assuré par un référent spécialisé, en charge du dossier administratif individuel de l'agent.

La gestion de la paie de chaque agent est assurée par un référent spécialisé, en charge des bulletins de salaire de l'agent et des cotisations correspondantes.

2 – REALISATIONS 2023

La DRRH a assuré la gestion des carrières de l'ensemble des agents rémunérés par le Département (titulaires, contrats de droit public et emplois aidés de droit privé) : prise en charge des dossiers individuels des agents dès leur recrutement soit 155 agents concernés, suivi des positions administratives, des absences, ainsi que des départs soit 102 agents concernés dont 44 départs en retraites.

La préparation et le suivi des lignes directrices de gestion en 2023 a permis de procéder à 62 avancements de grades et 12 promotions internes, 511 agents ont également bénéficié d'un avancement d'échelon en 2023.

3 – PERSPECTIVES 2024

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des procédures et dispositifs liés aux carrières et afin de procéder à l'établissement des paies des agents, dans le respect des obligations législatives et réglementaires, le budget 2024 relatif à la masse salariale sera proposé de la façon suivante.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Pour l'année 2023, le budget primitif s'établissait à hauteur de 62 395 000€ (hors assistants familiaux).

En 2024, un budget de **67 320 000 €** sera nécessaire afin de maintenir les moyens d'action en faveur du personnel.

Cette augmentation est notamment liée :

- à l'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technique),
- aux revalorisations salariales intervenues depuis janvier 2023 ayant une incidence en année pleine 2024 : deux hausses du SMIC, deux revalorisations de l'indice minimum de la fonction publique, une augmentation de la valeur du point d'indice intervenue en juillet 2023,
- à la mise en œuvre de la seconde vague du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui interviendra dès janvier 2024 pour la part relative à l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise),

- aux évènements attendus en 2024 , tels que la hausse de 5 points d'indice majoré pour tous les agents, la hausse de 1 point de la part patronale allouée à la CNRACL, une hausse du SMIC, la modification des grilles indiciaires des catégories B et C.

Le budget relatif à la masse salariale se décompose en tenant compte des éléments ci-après :

➤ **REMUNERATION DU PERSONNEL :**

⇒ Le traitement indiciaire :

La rémunération des fonctionnaires et des agents contractuels (recrutés en vertu de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) est constituée à titre principal par le **traitement indiciaire** qui repose sur les 2 éléments ci-après :

- l'indice majoré défini réglementairement pour tous les cadres d'emplois ;
- auquel il convient de multiplier la valeur du point fixé par décret dans le cadre des dispositions prises au plan national par l'Etat.

⇒ Le régime indemnitaire :

La rémunération des agents titulaires et stagiaires de la collectivité est également constituée d'une partie liée au régime indemnitaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en œuvre.

Le RIFSEEP est composé de 2 parties cumulatives différentes dans leur objet et leurs modalités de versement :

- ⇒ d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui repose sur la formalisation précise de critères professionnels liés aux fonctions exercées sur chaque poste et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle des agents qui permet de valoriser l'ensemble des parcours professionnels ;
- ⇒ d'autre part, le complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel de l'agent et de la manière de servir.

Pour 2023, un budget de 1 250 000 € avait été alloué, dont 500 000 € pour le versement du CIA qui est intervenu en novembre 2023.

Le Département s'était engagé à verser une seconde part en janvier 2024, une enveloppe budgétaire de **750 000 €** sera allouée.

➤ **HEURES SUPPLEMENTAIRES :**

Le paiement des heures supplémentaires intervient dans le cadre d'une demande ou d'une autorisation expresse du chef de service pour la réalisation de sujétions particulières.

Pour 2024, le volume prévisionnel des heures supplémentaires effectuées par le personnel de la collectivité correspondra à un budget de **210 000 €**.

➤ **CONTRACTUELS MIS A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION :**

Le remplacement des personnels, lié à l'absentéisme ou à la vacance de poste, s'inscrit dans une politique volontariste de soutien aux services. En conséquence, le Département met en œuvre un partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne via une convention pour la mise à disposition de personnel temporaire.

Ainsi pour 2024, le montant du budget prévu pour le remboursement des sommes dues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne représente un montant de **5 000 000 €**.

Pour finir, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne a modifié (à la hausse) son taux de contribution entraînant ainsi une hausse des frais de gestion.

➤ **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :**

Concernant la protection sociale complémentaire, le dispositif mis en place depuis 2013 est maintenu. Les crédits sont intégrés dans le crédit global des dépenses de personnel.

Ainsi pour 2024, le montant du budget prévu pour la protection sociale complémentaire représente un montant de **90 000 €**.

➤ **TITRES RESTAURANTS :**

- ⇒ Le dispositif est destiné aux agents qui exercent leur activité pour le compte de la collectivité, payés sur le budget départemental de la collectivité et qui ne bénéficient pas d'une restauration collective à proximité de leur lieu de travail.
- ⇒ Un titre d'une valeur faciale de 5 euros est attribué pour chaque journée entière travaillée. La collectivité finance 50% de la valeur du titre.
- ⇒ Le nombre de bénéficiaires est actuellement de 531 et devrait être constant pour l'année 2024 avec une dépense estimée à **520 000 €** pour des recettes de **260 000 €**.

➤ **INDEMNITES DES ELUS :**

Pour l'année 2023, un budget de **1 650 000 €** est prévu au titre du paiement des indemnités des élus et des cotisations sociales (salariales et patronales).

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRAJET DOMICILE TRAVAIL

Conformément à la réglementation en vigueur, la collectivité prend en charge partiellement les frais d'abonnement de transport des agents publics qui empruntent les transports de voyageurs pour les déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, à hauteur de 75 % du tarif du montant de l'abonnement, dans la limite d'un plafond national révisé deux fois par an.

Un crédit de **18 000 €** est nécessaire.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La fin des dispositifs de suivi du COVID-19 au 1^{er} février 2023, a permis à la mission prévention, santé, hygiène et sécurité de reprendre une activité normale, après trois années où la gestion de la crise sanitaire a fortement impacté l'activité au quotidien.

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

- Développer une culture autour de la santé et de la sécurité au travail,
- Connaître les risques inhérents aux métiers de la collectivité et mettre en place des actions de prévention afin de réduire le risque des accidents de service et des maladies professionnelles,
- Améliorer le soutien et l'expertise apportés aux services dans leurs obligations liées aux questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

2 – REALISATIONS 2023

- Poursuite du diagnostic santé sécurité au travail pour les Directions de l'Education (DE), des Bâtiments (DB), des Routes (DR) et de la Direction Générale Adjointe des Solidarités (DGAS);
- Questionnaire dans le cadre du baromètre social en lien avec la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ;
- Refonte du protocole d'accompagnement des agents agressés ;
- Développement du réseau des assistants de prévention de la Direction des Routes.

3 – PERSPECTIVES 2024

Les orientations pour la **mission prévention, santé, hygiène et sécurité**, seront les suivantes :

- Définir un programme annuel de prévention des risques par direction ;
- Définir un plan d'action QVCT ;
- Signature avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la convention relative à la mission d'inspection en santé et sécurité au travail ;
- Mise en œuvre le dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Un crédit de **20 000 €** sera consacré à la conduite de cette politique.

POLITIQUE D'INTÉGRATION ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

- Veiller au maintien dans l'emploi des personnels ayant des problématiques de santé et/ou de handicap dans le cadre des aménagements de leur poste ;
- Développer le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- Faciliter les reclassements pour raison de santé en accompagnant les agents et les services.

2 – REALISATIONS 2023

- Stabilisation du taux d'emploi à plus de 9 %, avec 142 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2023 (l'obligation légale étant de 6 %)
- Accompagnement d'agents en situation de handicap en contrat d'apprentissage au sein de notre collectivité (pas de recrutement en 2023 mais accompagnement des apprentis recrutés en 2022) ;
- Poursuite du dispositif de prise en charge du handicap psychique (21 agents) en partenariat avec Espoir 86 et du dispositif emploi accompagné.

3 – PERSPECTIVES 2024

- Développer le recrutement ; par la voie de l'apprentissage, des emplois aidés ou des recrutements directs, avec l'aide de CAP EMPLOI et ceci afin (entre autres) de :
 - de favoriser l'insertion des jeunes en situation de handicap ;
 - rajeunir la pyramide des âges des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Poursuivre le financement partiel par la collectivité de certains aménagements pour s'adapter aux nouvelles règles de financement du FIPHFP ;
- Expérimenter de nouvelles approches pour accompagner les agents atteints de cancer ou d'autres maladies chroniques.

Coût estimé : 100 000 € en fonctionnement et 120 000 € en investissement

Pour l'ensemble de cette politique, une enveloppe de **220 000 €** est nécessaire.

Recette : 89 830 € du FIPHFP pour la deuxième année de conventionnement.

MISSION RELATIONS SOCIALES, COMMUNICATION INTERNE ET SUIVI DU TEMPS DE TRAVAIL

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

La mission relations sociales, communication interne et suivi du temps de travail a pour objectifs principaux de gérer :

- L'information et la négociation avec les représentants du personnel,
- La préparation, l'organisation et le suivi des instances paritaires (Formation Spécialisée en Matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail) ainsi que des réunions techniques avec les organisations syndicales représentatives ;
- Le suivi du temps de travail des agents (absences, congés, pointages horaires, télétravail...), le suivi de l'absentéisme ;
- La préparation et l'organisation d'évènements internes (cérémonies, collecte de sang, exposition...).

Le budget alloué à cette mission est intégralement dédié aux actions de communication à destination de tous les agents de la collectivité.

2 – REALISATIONS 2023

- Organisation des cérémonies de départ en retraite et des cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants,
- Actions de communication et de sensibilisation (journée internationale des droits des femmes, prévention du cancer du sein, prévention de la violence faites aux femmes...).

Budget total 2023 : 12 000 euros

3 – PERSPECTIVES 2024

- Travail de refonte des cérémonies d'accueil dédiées aux nouveaux arrivants,
- Engagement d'une étude d'opportunité, en lien avec la Direction de la Transition Numérique, visant à refondre le portail agents,
- Organisation de différentes manifestations internes (collecte de sang en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang, jeux concours à destination des agents...).

Budget total prévisionnel 2024 : 12 000 euros

RECRUTEMENT - MOBILITÉ

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Une gestion optimisée des ressources humaines sera poursuivie en 2023 dans le cadre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences. Chaque départ de la collectivité donne lieu à une étude d'opportunité :

- Remplacement du poste à l'identique (domaines prioritaires fixés par l'exécutif départemental et/ou compétences obligatoires)
- Adaptation du poste aux évolutions de missions, d'organisation et réglementaires (ajustement de la fiche de poste, calibrage du poste)
- Gel du poste avec recherche de mutualisation au sein de la direction ou plus largement au sein de la DGA concernée

2 – REALISATIONS 2023

La DRRH s'est engagée à accompagner l'ensemble des agent(e)s souhaitant réfléchir et travailler à la construction de leur projet professionnel (mobilité interne ou externe à la collectivité, parcours de formation, concours et examens professionnels, immersion, journée découverte métier, atelier d'évolution professionnelle...). Au 15 décembre 2023, 155 recrutements auront été réalisés dont 58 par voie de mobilité interne.

3 – PERSPECTIVES 2024

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des recrutements et de favoriser les mobilités, de s'acquitter des remboursements des frais liés à l'organisation des concours auprès des centres de gestion lorsque la collectivité nomme un agent(e) lauréat(e) et de financer les frais de recrutement liés à la parution des annonces dans les supports professionnels (emploi-collectivités, emploi public...) :

Une enveloppe de 36 000 euros sera nécessaire.

FORMATION

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

La formation accompagne les agent(e)s tout au long de leur carrière avec les dispositifs suivants : formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, de préparations aux concours et examens professionnels.

Par ailleurs, des dispositifs sur mesure sont développés, tels que les bilans de compétences, les validations des acquis de l'expérience, les ateliers d'évolution professionnelle, l'analyse de la pratique et l'accompagnement à la cohésion d'équipe.

2 – REALISATIONS 2023

→ La poursuite de la démarche d'intelligence collective et d'innovation collaborative sous l'impulsion de la Direction Générale des Services, avec pour objectif, à terme, de fédérer l'ensemble des agents sur cette thématique.

→ La poursuite des ateliers bureautiques et des accompagnements personnalisés.

→ La formation des élus.

→ La poursuite du plan de formation technique : entretien du petit matériel des espaces verts, autorisations d'intervention à proximité des réseaux, habilitations électriques...

→ La poursuite de la dynamique de l'animation du réseau de formateurs(trices) internes dans les domaines technique (dispositif obligatoire de sensibilisation des agents aux gestes qui sauvent et de gestion du domaine public routier), social et médico-social et en matière de communication.

→ La poursuite du programme de formation « Evaluer et intervenir en protection de l'enfant : les entretiens familiaux » à destination des équipes psycho-éducatives de l'ASE pour deux nouveaux groupes.

→ L'accompagnement de la nouvelle équipe de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) au travers de 3 axes : une formation à l'évaluation en protection de l'enfance et un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles.

3 – PERSPECTIVES 2024

→ La poursuite de la démarche d'intelligence collective et d'innovation collaborative.

→ Le co-développement à destination des membres du Comité de direction élargi.

→ La formation des élus.

→ Le développement d'un plan de formation dans les domaines de l'informatique et des systèmes d'information : Accompagnement sur les évolutions des applicatifs de l'action sociale, Sensibilisation au stockage des fichiers en fonction des données (personnelles, sensibles...), Formation I-Voir pour l'instruction des autorisations de voirie, Formation au portail géographique et aux applications thématiques (SIG Web), Gestion de la qualité de la donnée et principe de bus applicatif, Formation logiciel ArcGIS Fields maps.

→ La poursuite d'un plan de formation dans le domaine de la restauration collective: HACCP (points de contrôle), Plan de maîtrise sanitaire (modules 1 et 2).

→ La poursuite du plan de formation dans le domaine de la gestion de la sécurité : Formation Sécurité incendie (manipulation des extincteurs), Sauveteur Secouriste du Travail (FI-Formation Initiale) et mise à jour des connaissances...).

→ Le déploiement d'un plan de formation dans le domaine routier : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (opérateurs et concepteurs), Gestion du domaine

→ La mise en œuvre d'un plan de formation pour les Assistants Familiaux : Méthode d'intervention auprès des enfants (Snoezelen), Interculturalité en accueil familial (Assistants familiaux), Conférence sur les besoins fondamentaux de l'enfant à destination des assistants familiaux.

→ La mise en œuvre d'un plan de formation destiné aux équipes de la Direction de l'Action Sociale : Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire : méthode Econovie et Supervision de la méthode Econovie.

→ La mise en œuvre d'un plan de formation destiné aux professionnels de la protection de l'enfance.

→ La mise en œuvre d'un plan de formation destiné aux équipes de la Direction de l'Autonomie :
Etude des plans pluriannuels d'investissement (PPI) des ESSMS ...

→ La mise en œuvre d'un plan de formation à destination des équipes des Archives
Départementales : Histoire des institutions 1800 à nos jours, Initiation à la paléographie, Formation aux
archives foncières (cadastre, hypothèques...)

Une enveloppe de 526 950 euros sera nécessaire.

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

La politique d'action sociale en faveur du personnel départemental a pour objectifs principaux de renforcer la cohésion des équipes en rassemblant les agents de tous les services et en apportant des prestations sociales, culturelles et sportives.

Pour l'ensemble de cette politique, une enveloppe de **272 450 €** est nécessaire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	70 609	120
Recettes	Recettes RH : 771 Postes cofinancés : 1 225,2	

Affaires Générales

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

La Direction des Affaires Générales, en tant que direction support, contribue à donner aux directions du Département les moyens d'assurer leurs missions.

L'enjeu majeur est de maintenir un niveau de prestation élevé et de répondre aux demandes nouvelles avec l'objectif d'une maîtrise des budgets concernés.

2 – REALISATIONS 2023

- Renouvellement et verdissement de la flotte automobile au travers d'acquisition de véhicules électriques (5 véhicules neufs) et de véhicules d'occasion avec la mise en place d'un marché dédié au regard de l'obligation d'achat d'au moins 20% de véhicules issus « du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées » (article 58 de la loi AGECE).
- Mise en place du nouveau contrat d'assurance flotte automobile.
- Lancement et attribution du marché « entretien des locaux » (7 lots géographiques -environ 55 sites concernés).
- Signature et suivi de la nouvelle convention de partenariat avec le SDIS 2023/2025.
- Centre de logistique Départemental à Cissé : Déménagement du matériel, du mobilier et stockage de la caravane des sports notamment. Coordination par la DAG de ce nouveau site.
- Déménagement et réaménagement des personnels de la DGAS dans les locaux de la MDS de Loudun (réhabilitation et nouveaux bâtiments).
- Contrôle d'accès des bâtiments : 2 sites supplémentaires raccordés au contrôle d'accès (MDS de Loudun et Centre de Logistique Départemental à Cissé soit 15 sites au total). Lancement de l'audit de sûreté sur la partie organisationnelle et technique.

3 – PERSPECTIVES 2024

- Analyse et attribution du marché d'achat de mobilier avec l'intégration de la loi AGECE sur l'obligation d'achat d'au moins 20% de mobiliers issus « du réemploi ou de la réutilisation ». Marché mutualisé avec le SDIS, l'Agence des Territoires et le Centre De Gestion de la Vienne.
- Contrôle d'accès des bâtiments – audit de sûreté : mise en place des recommandations de manière collaborative avec les directions concernées
- Suivi de la gestion du site mutualisé Département et Préfecture (frais partagés, sécurité incendie, gestion des locaux et des extérieurs) et reprise des réunions de concertation.
- Marché d'assurances : renouvellement des marchés d'assurances pour la responsabilité civile et les dommages aux biens suite aux majorations de prime pour 2024 (de 25 à 30 %). Une attention toute particulière doit être portée sur ce marché en forte tension pour les collectivités afin de se prémunir de marchés infructueux.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 374	290
Recettes	100	

Service Départemental d'Incendie et de Secours

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

En 2023, on constate depuis le début de l'année une diminution du nombre d'interventions et de la charge opérationnelle par rapport à 2022, avec cependant une hausse par rapport à la moyenne des 5 dernières années et de fortes disparités en fonction de la nature des interventions.

Ainsi, le nombre d'interventions est établi à 17312 au 30 novembre 2023, soit une baisse de 4,1% par rapport à celle constatée en 2022 et en hausse de 5,4% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. La charge opérationnelle a diminué de 7,8% par rapport à celle constatée à l'année 2022 et a augmenté de 1,9% par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Les interventions qui ont le plus augmenté concernent : les accidents de la route et les opérations de protection des populations en particulier suite à des intempéries.

2 – REALISATIONS 2023

Les projets suivants se sont concrétisés :

- Poursuite de la démarche de mutualisation entre le SDIS et les différentes politiques du Conseil départemental de la Vienne ; Inauguration du centre d'incendie et de secours des Trois-Moutiers ; Poursuite de la modernisation du parc roulant et du matériel opérationnel ; Acquisition d'armoires séchantes afin de limiter l'impact des fumées sur la santé des sapeurs-pompiers ;
- Démarrage du projet du nouveau centre d'incendie et de secours de Lencloître ;
- Définition des besoins de travaux de modernisation du centre d'incendie et de secours de Châtellerault ;
- Poursuite de la sécurisation du système informatique pour faire face aux cyber-attaques.
 - Participation aux renforts zonaux et internationaux suite au tremblement de terre et inondations en Charente-Maritime, aux matchs de la coupe du monde de rugby à Bordeaux, en soutien à la population de Mayotte, au Canada pour les méga-feux et en Égypte dans le cadre de la crise du Moyen-Orient : 15 engagements représentant 217 jours de travail de sapeurs-pompiers, l'État prenant en charge les coûts associés à ces missions.

3 – PERSPECTIVES 2024

- Mise en œuvre du pacte capacitaire feux de forêts et d'espaces naturels et nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), avec un soutien financier de l'État ;
- Poursuite de la modernisation du parc roulant et du matériel opérationnel ;
- Poursuite du projet du nouveau centre d'incendie et de secours de Lencloître ;

- Travaux de modernisation du centre d'incendie et de secours de Châtellerault (salle de réunion et standard) ;
- Remplacement des serveurs opérationnels pour 500 K€ et des serveurs administratifs pour 400 K€ ;
- Poursuite des travaux de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) engagés en 2023.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans le cadre de la convention de partenariat entre le SDIS et le Département de la Vienne pour la période 2023-2025. Celle-ci fixe le montant de la subvention annuelle en prenant en compte les évolutions budgétaires du SDIS. L'évolution de la subvention (+2,2 % par rapport à 2023) marque la volonté forte du Département de la Vienne d'octroyer les moyens nécessaires au profit des missions de secours.

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	13 543	650

Affaires immobilières

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Les affaires immobilières englobent les activités transversales liées à la mise en oeuvre et au suivi juridique et administratif de l'ensemble des opérations foncières et immobilières effectuées par le Département de la Vienne ou auxquelles il est intéressé à un titre quelconque.

L'enjeu est de répondre aux besoins de la collectivité et de permettre la mise en œuvre de ses politiques tout en préservant le niveau de qualité et d'efficacité des prestations, avec néanmoins l'objectif de maîtrise du budget alloué.

2 – REALISATIONS 2023

- Acquisition de l'immeuble « CNED Audio » à Jaunay-Marigny, venant compléter les propriétés départementales du secteur et permettant le développement de projets liés à la Technopole du Futuroscope ;
- Cession de terrains départementaux sur lesquels seront implantés des activités économiques à Châtelleraut et au Vigeant ;
- Cession de divers terrains départementaux sans utilité pour la collectivité à Champagné-Saint-Hilaire, Naintré, Maillé et Payroux ;
- Organisation d'un appel public d'offres d'achat de l'ensemble immobilier départemental sis à Poitiers, 188 avenue de la Libération et 15 rue des Joncs, anciennement affecté aux services en charge de la voirie départementale, suivi de la signature d'une promesse de vente sous conditions suspensives, les biens étant destinés par l'acquéreur à la construction d'environ 115 logements ;
- Etablissement de huit conventions nouvelles pour l'organisation de permanences des services sociaux et médico-sociaux dans les communes ;
- Etablissement de vingt-cinq conventions nouvelles pour la mise à disposition ou la location de biens du patrimoine immobilier départemental ;
- Mise en place d'une convention avec la Communauté de communes Vienne & Gartempe et la Commune de Montmorillon pour la gestion des occupations du site de la Maison-Dieu à Montmorillon ;
- Constitution de l'ensemble des servitudes réciproques nécessaires à l'exploitation des immeubles affectés au Parc du Futuroscope avec l'établissement d'un cahier des charges des servitudes ;
- Poursuite ou finalisation d'opérations foncières pour l'aménagement de la voirie (création d'un créneau de dépassement sur la route départementale 347 à Verrue, aménagement du carrefour des routes départementales 62 et 347 à Neuville-de-Poitou, aménagement de la traverse de « Vaon » sur la route départementale 347 aux Trois-Moutiers, création d'une voie de liaison entre la route nationale 10 et la route départementale 7 à Valence-en-Poitou...) ;
- Réalisation d'opérations de régularisation de la situation foncière pour la voirie départementale (Aslonnes, Coussay-les-Bois, Sèvres-Anxaumont...) ;
- Création d'une zone de préemption sur les espaces naturels sensibles des Marais de la Pallu et du Marais du Baillant à Champigny-en-Rochereau, Saint-Martin-la-Pallu et Vouzailles ;
- Traitement et suivi des opérations diverses en cours (acquisitions, cessions, servitudes, locations et mise à disposition, contentieux des immeubles et de la voirie, gestion des copropriétés, droits de préemption bénéficiant au Département, occupations des domaines départementaux, vérification et paiements des impôts fonciers, prestations juridiques et de conseil dans le domaine d'intervention...).

3 – PERSPECTIVES 2024

- Mise en vente de l'ensemble immobilier départemental sis à Poitiers, 24 rue du Moulin-à-Vent, anciennement affecté aux juridictions de l'ordre judiciaire, conjointement avec la mise en vente des immeubles voisins appartenant à l'Etat qui avaient la même affectation ;
- Préparation de la cession éventuelle des immeubles affectés à la subdivision des routes de Châtelleraut et aux centres d'exploitation des routes de Lençloitre et Saint-Gervais-les-Trois-Clochers dont le regroupement est prévu au centre d'exploitation de Châtelleraut ;
- Cession d'un terrain départemental pour l'implantation d'activités économiques à Civray ;
- Engagement d'opérations nouvelles et poursuite des opérations en cours pour l'aménagement de la voirie départementale, en fonction des demandes de la direction des routes (création d'une voie de contournement du bourg de Chaunay entre la route nationale 10 et les routes départementales 25 et 35, élargissement de la route départementale 8bis à Lhonnaizé, mise à deux fois deux voies de la route départementale 347 entre Neuville-de-Poitou et Saint-Martin-la-Pallu...) ;
- Réalisation d'opérations de régularisation de la situation foncière sur la Technopole du Futuroscope (acquisition de la voie d'accès au parc de stationnement des immeubles Arobase, rectification du parcellaire de l'immeuble IH2EF, échange de terrains avec l'Université de Poitiers...) ;
- Réalisation du transfert de propriété au profit du Département de la Vienne de l'assiette foncière et des constructions affectées aux collèges du territoire de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut qui sont encore la propriété de celle-ci (collèges Jean-Macé, George-Sand et René-Descartes de Châtelleraut, collège Bellevue de Dangé-Saint-Romain, collège Arsène-Lambert de Lençloitre et collège Maurice-Bedel de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers) ;
- Préparation de la mise en service de la future Maison départementale des solidarités de Poitiers et de la transformation des antennes territoriales en lieux de permanences sociales ;
- Traitement et suivi des opérations diverses en cours ou nouvelles (acquisition, cessions, locations et mise à disposition, constitution de servitudes diverses, contentieux des immeubles et de la voirie, gestion des copropriétés, droits de préférences et droits de préemption bénéficiant au Département, occupations illicites des domaines départementaux, vérification et paiement des impôts fonciers...).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	738	
Recettes	300	3 000

Transition numérique

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le Département a investi depuis de nombreuses années dans le développement des outils numériques au service des différents métiers de la collectivité, chargés de mettre en œuvre les politiques publiques conduites au plus près des citoyens et des territoires de la Vienne.

La crise sanitaire et la Cyberattaque en janvier 2021 ont mis en exergue d'une part, la place fondamentale du numérique dans notre quotidien et, d'autre part, la nécessité d'améliorer les infrastructures et les services numériques aussi bien pour les usages professionnels internes que pour le lien avec les usagers.

Dans ce contexte et dans le but d'inscrire la stratégie des systèmes d'information et des usages du numérique dans une perspective de sécurisation et d'optimisation du service rendu, il a été convenu de construire un **plan pluriannuel de transition numérique de l'administration départementale**. Celui-ci a été voté le 9 mars 2023

Le plan de transition numérique ne porte pas sur les politiques publiques départementales de l'aménagement numérique du territoire, du plan numérique départemental pour l'éducation et l'inclusion numérique des citoyens.

2 – REALISATIONS 2023

Projets logiciels dans le cadre du Plan de transition numérique :

- Gestion Electronique des Documents de la MDPH
- Migration de l'outil Marco (outil pour la gestion des marchés publics) vers une version SaaS (hébergement en externe)
- Implémentation de la nouvelle infrastructure de serveurs (Oracle 19 Enterprise) et migration de 75% des bases de données
- Réalisation de tableaux de bords financiers : suivi factures et exécution budgétaire en dépenses
- Création d'un portail géographique et décisionnel interne et d'applications cartographiques thématiques
- Réalisation de l'application Portraits de la Vienne : valorisation des données sociodémographiques décrivant le territoire sous forme de tableaux de bord
- Mise en production d'Arcopole pro Gestion du Patrimoine Voirie
- Mise à jour applicative de divers outils pour la DGAS

Infrastructures et sécurisation du système d'information (SI) – Plan de transition numérique :

- Implémentation d'une nouvelle architecture de sécurité pour les sites départementaux et les collèges
- Mise à jour de l'infrastructure principale des serveurs
- Mise en place d'une solution de continuité d'activité en cas d'incident majeur
- Remplacement des équipements principaux constituant le réseau du Département
- Implémentation d'un outil de sécurité pour les accès au système d'information (SI)
- Mise en place d'une architecture de sauvegarde avec coffre-fort numérique déporté (DGAS) pour sécuriser les données en cas de cyberattaque
- Finalisation du parcours Cybersécurité en lien avec l'ANSSI
- Sécurisation des accès aux services Microsoft
- Sécurisation du poste de travail

3 – PERSPECTIVES 2024

Projets logiciels – Plan de transition numérique en 2024 :

- Gestion Electronique des Documents de la Direction de l'autonomie
- Mettre en place un outil général et global de parapheur et signature électroniques
- Implémentation d'un logiciel de gestion des talents (formation, GPEC, recrutement, évaluation)

- Implémentation d'un nouveau système de gestion des bibliothèques
- Implémentation d'un nouvel outil de gestion des temps et des activités
- Mise en place des téléservices MDPH
- Amélioration du moteur de recherche des délibérations pour le public et les agents

Infrastructures et sécurisation du système d'information (SI) – Plan de transition numérique en 2024 :

- Implémentation d'un outil de sécurité permettant la mobilité des agents sur le réseau du Département
- Implémentation d'un nouvel outil de protection des sites web du Département
- Sécurisation de la messagerie
- Supervision des infrastructures
- Rédaction d'une politique de sécurité du système d'information

Infrastructures hors PTN en 2024 :

- Remplacement des équipements réseau dans les collèges (1/4 du parc est obsolète)
- Migration des collèges vers de la téléphonie sur IP (10 collèges)
- Mise en place d'onduleurs pour les collèges (10 collèges)
- Renouvellement des 11 serveurs distants (Maisons Départementales des Solidarités et subdivisions des routes)
- Déploiement des nouveaux serveurs pédagogiques des 33 collèges
- Augmentation de la volumétrie de sauvegarde pour inclure les collèges

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 620	2 780
Recettes	96	

Vie de l'Assemblée – Cabinet

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le Budget Cabinet regroupe les dépenses liées au fonctionnement de l'Assemblée Départementale, les frais de réception ainsi que les frais liés à l'exercice des mandats des élus et la gestion du fonctionnement des groupes d'élus « Union pour la Vienne » et « La Vienne en Transition ».

2 – REALISATIONS 2023

Dépenses liées à la gestion des interventions et déplacements du Président et des élus, à la vie de l'Assemblée Départementale.

Organisation de réunions, d'événements et animations des manifestations à l'initiative ou en partenariat avec le Département.

L'Assemblée Départementale compte deux groupes d'élus : « Union pour la Vienne » (30 membres) et « La Vienne en Transition » (4 membres). Pour assurer le fonctionnement de ces groupes (loyer, fournitures, frais divers) un budget de 71 400 € est nécessaire (2 100 € par élu).

3 – PERSPECTIVES 2024

Un effort va être consenti en 2024, notamment sur l'achat de billetterie offerte aux associations, organismes et usagers et sur la part du budget consacrée à l'organisation de différents événements.

Le budget consacré au fonctionnement des Groupes d'élus reste identique à 2023.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	313	6
Recettes		

Communication

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

Le Budget communication regroupe les dépenses liées à la création de vecteurs de communication, dont le magazine départemental Vienne Mag, l'animation du site lavienne86.fr et des réseaux sociaux, l'organisation d'événements, l'achat d'espaces publicitaires dans les médias locaux.

Cette dotation regroupe les charges liées à la visibilité du Département et la valorisation des actions dans les politiques conduites au bénéfice des habitants de la Vienne.

2 – REALISATIONS 2023

9 numéros du Vienne Mag ont été réalisés en 2023. Le renouvellement du marché de distribution a entraîné une forte hausse du coût de distribution, après la hausse du papier subie depuis 2022.

La gestion des objets publicitaires a été modifiée en 2023 (produits fabriqués en France et en Europe pour répondre aux objectifs de développement durable, produits réalisés par des structures d'insertion locale...).

Ce changement a engendré une forte hausse du coût des produits.

De nombreux partenariats et plus d'une centaine d'événements ont été organisés ou poursuivis.

3 – PERSPECTIVES 2024

- Diminuer le nombre de numéros du Vienne Mag afin de réduire le coût, en passant de 9 à 7.
- Poursuivre le choix du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement et le travail avec des imprimeurs qui s'engagent avec les labels et certifications écologiques
- Maintenir une politique d'achats responsables et durables d'objets publicitaires et en réduire la distribution.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	600	
Recettes		

Budget-Finances

1 – CONTEXTE ET ENJEUX

La direction du budget et des finances accompagne et conseille l'ensemble des services et directions de la collectivité sur les volets comptables, budgétaires et financiers. Les prestations portent sur :

- Le dialogue de gestion pour la préparation et l'exécution budgétaire.
- La qualité comptable et budgétaire en dépenses et en recettes
- L'ingénierie financière : suivi des fonds Européens et l'ensemble des fonds dédiés.
- Gestion et pilotage de la dette départementale.
- Gestion de lignes budgétaires spécifiques tels que les honoraires, frais de déplacement / mission, écritures de régularisations, fonds de solidarités,...

2 – REALISATIONS 2023

- Accompagnement des équipes au passage à la M57.
- Poursuite des actions engagées en faveur de la qualité et de l'efficacité des procédures budgétaires et comptables
- Co-construction des projets pouvant faire l'objet d'un cofinancement via les nouvelles programmations de fonds Européens. Participer aux étapes préparatoires des nouvelles subventions portant sur les fonds européens : subvention globale FSE+ 2021-2027 (Etat) et Fonds Structurels (FEDER, ...) gérés par la Région.
- Accompagnement des services pour la préparation et l'exécution budgétaire.

3 – PERSPECTIVES 2024

- Poursuivre la professionnalisation du suivi des programmations pluriannuelles en fonctionnement et en investissement.
- Renforcer les outils de pilotage budgétaire, ainsi que le dialogue de gestion.
- Développer le recours aux cofinancements de projets avec une mission dédiée à la recherche de financements externes sur les projets départementaux. Poursuivre la gestion de la subvention globale FSE+.
- Poursuite des actions engagées en faveur de la qualité et de l'efficacité des procédures budgétaires et comptables : qualité des flux transmis au SGC, gestion des délais de paiement.
- Déployer un logiciel de gestion dématérialisée des frais de déplacements et accompagner l'appropriation de cet outil par les agents.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

	En K€	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	838	341
Recettes		

VI. Evolution

**prévisionnelle des
dépenses réelles
de fonctionnement
et prospective**

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement

Objectif d'Evolution de la Dépense Locale « ODEDEL »

La Loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 fixe une trajectoire budgétaire pour l'Etat en faveur du redressement des finances publiques nationales.

Elle précise que redressement des finances publiques nécessite un effort collectif, notamment la poursuite par les administrations publiques locales de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. Dans cette perspective, la présente loi de programmation prévoit que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements continuent de progresser, à un rythme toutefois inférieur de 0,5 point au taux d'inflation.

Article 17 :

I. Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes. (...)

III. Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu au II, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

IV. - Pour l'application du III, les dépenses réelles de fonctionnement sont retraitées des dépenses exposées au titre du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, définies respectivement aux articles L. 262-24, L. 232-1 et L. 245-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que des dépenses exposées au titre de l'aide sociale à l'enfance, définies à l'article L. 222-1 du même code.

1. Tableau de synthèse de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement : (budget principal et budgets annexes)

Dans un contexte de contraintes et d'incertitudes, notamment sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), l'élaboration des orientations budgétaires se complexifie. La date de vote du budget primitif a ainsi été décalée au mois de mars 2024 afin de permettre de préparer les orientations budgétaires 2024 avec une vision plus précise de l'exécution budgétaire 2023 tant en dépenses qu'en recettes.

Dans le cadre des orientations budgétaires 2024, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont évaluées à 436,95 M€ en budget consolidé : 432,87 M€ pour le budget principal et 4,08 M€ pour les budgets annexes.

Le taux d'évolution prévisionnel des DRF est de +2,52% par rapport au réalisé estimé pour 2023 à date de préparation des orientations budgétaires 2024.

En M€

POLITIQUES PUBLIQUES - ACTIONS DEPARTEMENTALES	Estimé 2023	OB 2024	variation DOB 2024 / estimé 2023 (M€)	Variation (%)
Solidarités	288,60	296,05	7,45	2,6%
Personnel	68,16	70,61	2,45	3,6%
Education - Numérique éducatif	8,36	9,41	1,05	12,6%
Transition numérique, affaires générales, finances...	5,59	6,57	0,98	17,5%
Intérêts de la dette	3,83	4,60	0,77	20,1%
SDIS	13,38	13,54	0,16	1,2%
Transports, agriculture, eau, environnement, technopoles,...	11,50	11,41	-0,09	-0,8%
Bâtiments	1,83	1,71	-0,12	-6,6%
Cabinet - communication	1,04	0,91	-0,13	-12,4%
Routes, mobilité	6,92	6,73	-0,19	-2,8%
Sport - Culture - tourisme...	7,25	6,71	-0,54	-7,4%
Fonds DMTO - reversement TVA	5,60	4,60	-1,00	-17,9%
Dépenses réelles de fonctionnement - Budget principal	422,09	432,87	10,78	2,55%
Budget annexe "Futuroscope - Palais des Congrès - Aréna	2,25	2,22	- 0,03	-1,2%
Budget annexe "Locations immeubles accueil d'entreprises"	0,64	0,65	0,01	1,9%
Budget annexe " Aménagement du site du Vigeant"	0,03	0,03	- 0,00	-7,1%
Budget annexe "Eau et Assainissement"	1,00	0,99	- 0,01	-1,2%
Budget annexe "Réseaux Image"	0,20	0,20	0,00	1,5%
Dépenses réelles de fonctionnement - Budget consolidé	426,20	436,95	10,76	2,52%

2. Evaluation du taux d'évolution des DRF, incluant les retraitements prévus au IV de l'article 17 de la Loi de Programmation des Finances Publiques

- Dans le cadre de l'ODEDEL, il convient donc de présenter le pourcentage d'évolution des dépenses de fonctionnement retraitées des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH), et les frais d'hébergement au titre de la protection de l'enfance.
- Le tableau ci-après illustre le respect de l'objectif d'évolution, tenant compte des dépenses de fonctionnement retraitées (2%) :

	Projeté 2023 (estimé)	Projet OB 2024	Taux d'évolution prévisionnel
Dépenses réelles de fonctionnement	422,09	432,87	2,55%
APA	52,00	55,04	5,8%
RSA	79,85	82,62	3,5%
PCH	56,01	57,60	2,8%
ASE : hébergement (hors MNA)	26,47	28,04	5,9%
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	207,76	209,58	0,87%

Engagements pluriannuels

Au stade des Orientations Budgétaires 2024, le montant des engagements pluriannuels restant à couvrir pour le budget principal et les budgets annexes est de **326,1 M€** (291,7 M€ en AP et 34,4 M€ en AE) de crédits de paiement à inscrire selon les échéanciers suivants :

- 2024 91,0 M€
- 2025 84,4 M€
- 2026 56,8 M€
- 2027 et suivantes 93,9 M€ [□]

[□] dont 39,1 M€ pour le plan d'investissement dans les collèges et 31,1 M€ pour le programme d'investissement des routes.

Par politique, les crédits restant à financer (RAF) sont les suivants :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ou d'ENGAGEMENT (AP / AE)	CREDITS DE PAIEMENT A FINANCER (RAF)
. Routes	125,4 M€
. Collèges	89,0 M€
. SDIS	28,7 M€
. Appui aux territoires (Contrats ACTIV', patrimoine)	28,1 M€
. Solidarités	18,7 M€
. Logement	13,3 M€
. Environnement, eau, assainissement	9,4 M€
. Bâtiments	6,5 M€
. Transition numérique	3,3 M€
. Université	1,8 M€
. Sports	1,0 M€
. Agriculture et aménagements fonciers	0,9 M€

Le détail des autorisations de programme et d'engagement votées au stade des Orientations Budgétaires 2024 est disponible dans les tableaux joints au présent rapport.

Nouveaux engagements pluriannuels envisagés en 2024

Lors de sa séance du 21 décembre 2023, l'Assemblée Départementale a modifié le règlement budgétaire et financier qui avait été adopté lors de la Réunion du Conseil Départemental du 28 novembre 2022, en fixant notamment le seuil minimum des opérations qui doivent faire l'objet d'une AP/AE spécifique à 3 M€ TTC.

Par ailleurs, les perspectives réalisées pour le financement des projets en maîtrise d'ouvrage départementale nécessiteront de réévaluer le montant des engagements pluriannuels (notamment sur le volet bâtiments – collèges).

Afin de répondre à ces 2 enjeux, une refonte des autorisations de programme sera proposée lors du vote du budget primitif 2024. Les redimensionnements proposés concerneront essentiellement la Direction des Routes et la Direction des bâtiments départementaux. Au stade de la préparation des orientations budgétaires 2024, les travaux engagés sur les autorisations de programmes sont en cours.

Une nouvelle Autorisation d'Engagement est envisagée pour 2024 :

Aide à la vie partagée – Habitat inclusif	4 M€
---	------

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ECHEANCIER PAR POLITIQUE - 2023/2027

SOLIDARITES

AP AE VOTEES AU PROGRAMME		CREDITS INSCRITS					RESTEA INSCRIRE				
Mill. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reportis 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2013/1	1 - SUBVENTION GLOBALE FSE 2014 2020 AE	11 721 549,60	9 297 374,45	500 000,00		9 797 374,45	0,00	0,00	0,00	0,00	1 924 175,15
2023/1	1 - FSE + 2021 2027 AE	5 442 486,00		600 000,00		600 000,00	1 000 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 742 486,00	0,00
2023/1	1 - TRAVAUX SITE DE LA FRAPPIERE	12 630 000,00		614 000,00		614 000,00	6 386 000,00	5 130 000,00	500 000,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL	29 794 035,60	9 297 374,45	1 714 000,00		11 011 374,45	7 386 000,00	6 180 000,00	1 550 000,00	1 742 486,00	1 924 175,15

JEUNESSE - COLLEGES

AP AE VOTEES AU PROGRAMME		CREDITS INSCRITS					RESTEA INSCRIRE				
Mill. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reportis 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2014/1	2 - PLAN INVESTISSEMENT COLLEGES 2015 2025	185 000 000,00	73 105 382,12	17 000 000,00	5 837 181,00	95 942 563,12	18 550 000,00	15 485 000,00	15 881 000,00	0,00	39 141 436,88
	SOUS TOTAL	185 000 000,00	73 105 382,12	17 000 000,00	5 837 181,00	95 942 563,12	18 550 000,00	15 485 000,00	15 881 000,00	0,00	39 141 436,88

JEUNESSE - UNIVERSITE

AP AE VOTEES AU PROGRAMME		CREDITS INSCRITS					RESTEA INSCRIRE				
Mill. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reportis 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2022/1	3 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3 000 000,00		1 200 000,00		1 200 000,00	800 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL	3 000 000,00	0,00	1 200 000,00		1 200 000,00	800 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00

AGRICULTURE

AP AE VOTEES AU PROGRAMME		CREDITS INSCRITS				RESTE A INSCRIRE					
Mill. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reports 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2014/1	7 - PLAN DEV. RURAL REGIONAL 2014/2020	570 000,00	469 248,12	0,00	4 000,00	473 248,12	0,00	0,00	0,00	0,00	96 751,88
	SOUS TOTAL	570 000,00	469 248,12	0,00	4 000,00	473 248,12	0,00	0,00	0,00	0,00	96 751,88

APPUI AUX TERRITOIRES

AP AE VOTEES AU PROGRAMME		CREDITS INSCRITS				RESTE A INSCRIRE					
Mill. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reports 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2017/1	8 - CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 VOLET 2	24 522 000,00	20 374 481,76	1 859 549,00		22 234 030,76	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	587 969,24
2017/1	8 - VOLET4 PATRIMOINE	6 508 000,00	4 302 757,55	1 000 000,00		5 302 757,55	559 347,00	0,00	0,00	0,00	645 895,45
2022/1	8 - CONTRATS DE TERRITOIRE 2022 2026	23 500 000,00		1 140 451,00		1 140 451,00	5 875 000,00	5 875 000,00	5 875 000,00	0,00	4 734 549,00
2022/1	8 - PETITES VILLES DE DEMAIN AE	425 000,00		177 000,00		177 000,00	90 000,00	90 000,00	4 250,00	0,00	63 750,00
2022/1	8 - V4 PATRIMOINE 2022 2027	2 500 000,00		500 000,00		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
	SOUS TOTAL	57 455 000,00	24 677 239,31	4 677 000,00		29 354 239,31	8 224 347,00	5 965 000,00	5 879 250,00	0,00	8 032 163,69

LOGEMENT

AP AE VOTEES AU PROGRAMME		CREDITS INSCRITS				RESTE A INSCRIRE					
Mill. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reports 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2017/1	11 - ACTIV4 CENTRES BOURGS 2017 2021	5 000 000,00	2 097 514,80	1 300 000,00		3 397 514,80	500 000,00	500 000,00	500 000,00	102 485,20	0,00
2017/1	11 - SCHEMA DEPARTEMENTAL HABITAT	13 200 000,00	7 324 397,15	2 700 000,00		10 024 397,15	1 500 000,00	1 500 000,00	175 602,85	0,00	0,00
2023/1	11 - ACTIV4 CENTRES BOURGS 2023 2028	2 400 000,00		0,00		0,00	200 000,00	200 000,00	300 000,00	800 000,00	900 000,00
2023/1	11 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT	6 600 000,00		500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 300 000,00	3 300 000,00
	SOUS TOTAL	27 200 000,00	9 421 911,95	4 500 000,00		13 921 911,95	2 700 000,00	2 700 000,00	1 475 602,85	2 202 485,20	4 200 000,00

SPORTS

AP AE VOTEES AU PROGRAMME			CREDITS INSCRITS				RESTE A INSCRIRE				
MIII. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reports 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2021/1	13 - PLAN SPORT 2024	1 260 000,00	221 300,00	230 000,00		451 300,00	180 000,00	320 000,00	300 000,00	0,00	8 700,00
2022/1	13 - FLAMME OLYMPIQUE 2024 AE	180 000,00	60 000,00	60 000,00		120 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022/1	13 - LAC TECHNOPOLE AE	180 000,00	3 951,21	0,00	46 529,61	50 480,82	0,00	0,00	0,00	0,00	129 519,18
	SOUS TOTAL	1 620 000,00	285 251,21	290 000,00	46 529,61	621 780,82	240 000,00	320 000,00	300 000,00	0,00	138 219,18

ROUTES

AP AE VOTEES AU PROGRAMME			CREDITS INSCRITS				RESTE A INSCRIRE				
MIII. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reports 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2016/1	14 - SCHEMA ROUTIER	31 735 905,04	31 400 135,85	0,00	335 769,19	31 735 905,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017/1	14 - CPER RN147	55 238 900,00	8 406 587,00	3 965 100,00		12 371 687,00	12 454 000,00	12 454 000,00	7 472 000,00	4 981 000,00	5 506 213,00
2021/1	14 - ROUTES INVESTISSEMENT COURANT	13 718 802,20	12 501 120,31	0,00	1 217 681,89	13 718 802,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022/1	14 - PROGRAMME INVESTISSEMENTS ROUTES	126 440 000,00	15 619 917,70	21 729 000,00	6 522 005,42	43 870 923,12	20 458 000,00	20 920 000,00	20 580 000,00	20 611 076,88	0,00
	SOUS TOTAL	227 133 607,24	67 927 760,86	25 694 100,00	8 075 456,50	101 697 317,36	32 912 000,00	33 374 000,00	28 052 000,00	25 592 076,88	5 506 213,00

TRANSITION NUMERIQUE

AP AE VOTEES AU PROGRAMME			CREDITS INSCRITS				RESTE A INSCRIRE				
MIII. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reports 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2015/1	15 - TRES HAUT DEBIT	7 833 000,00	7 716 462,30	7 000,00		7 723 462,30	0,00	0,00	0,00	0,00	109 537,70
2016/1	15 - MONTÉE EN DEBIT TTC	22 658 320,00	22 476 728,38	0,00	61 152,50	22 537 880,88	0,00	0,00	0,00	0,00	120 439,12
2023/1	15 - PLAN DE TRANSITION NUMERIQUE	3 900 000,00		900 000,00		900 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL	34 391 320,00	30 193 190,68	907 000,00	61 152,50	31 161 343,18	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	229 976,82

ENVIRONNEMENT - EAU ET ASSAINISSEMENT

AP AE VOTEES AU PROGRAMME		CREDITS INSCRITS				RESTE A INSCRIRE					
M.III. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reportis 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2017/1	19 - APPEL A PROJET SDE 2017 2021	7 330 000,00	4 320 836,52	910 000,00		5 230 836,52	0,00	0,00	0,00	0,00	2 099 163,48
2022/1	19 - SDE ACTIV 4 2022 - 2026	8 100 000,00	118 679,96	710 000,00		828 679,96	2 350 000,00	2 350 000,00	2 240 000,00	0,00	331 320,04
	SOUS TOTAL	15 430 000,00	4 439 516,48	1 620 000,00		6 059 516,48	2 350 000,00	2 350 000,00	2 240 000,00	0,00	2 430 483,52

AMENAGEMENTS FONCIERS

AP AE VOTEES AU PROGRAMME		CREDITS INSCRITS				RESTE A INSCRIRE					
M.III. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reportis 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2019/1	21 - AFAP DEPARTEMENTALES	700 000,00	183 489,38	118 000,00	83 032,70	384 522,08	182 000,00	0,00	0,00	0,00	133 477,92
2018/1	21 - AMENAGEMENT FONCIER RN147 LUSSAC LES CHATEAUX	830 000,00	241 485,38	142 000,00	2 734,40	386 219,78	179 200,00	179 200,00	85 380,22	0,00	0,00
	SOUS TOTAL	1 530 000,00	424 974,76	260 000,00	85 767,10	770 741,86	361 200,00	179 200,00	85 380,22	0,00	133 477,92

GESTION DES MOYENS ET DES RESSOURCES - BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

AP AE VOTEES AU PROGRAMME		CREDITS INSCRITS				RESTE A INSCRIRE					
M.III. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	BP DM 2023	Reportis 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE
2014/1	22-BATIMENTS SOLIDARITES	7 739 000,00	5 104 286,69	886 000,00	883 031,02	6 873 317,71	865 682,29	0,00	0,00	0,00	0,00
2017/1	22 - CENTRES EXPLOITATION DES ROUTES	8 087 040,00	2 604 415,90	700 000,00	5 977,83	3 310 393,73	900 000,00	800 000,00	1 030 000,00	0,00	2 046 646,27
2017/1	22-HOTEL DEP SALONS PARKINGS	1 460 000,00	584 512,13	100 000,00	33 839,31	728 351,44	0,00	50 000,00	380 000,00	0,00	301 648,56
2021/1	22 - ARCHIVES RENOVATION THERMIQUE	320 000,00	976,70	0,00	175 121,73	176 098,43	0,00	0,00	0,00	0,00	143 901,57
	SOUS TOTAL	17 606 040,00	8 304 191,42	1 686 000,00	1 097 969,89	11 088 161,31	1 765 682,29	850 000,00	1 410 000,00	0,00	2 492 196,40

AP AE VOTEES AU PROGRAMME			CREDITS INSCRITS					RESTE A INSCRIRE				
Mill. AP	Libellé AP AE	Montant AP/AE	CP Antérieurs	EP DM 2023	Reports 2023	TOTAL	2024	2025	2026	2027	Reste à financer sur AP AE	
2023/1	24 - PARTICIPATION SDIS FONCTIONNEMENT 2023 - 2025	40 632 228,00		13 382 839,00		13 382 839,00	13 543 434,00	13 705 955,00	0,00	0,00	0,00	
2023/1	24 - SUBVENTION SDIS INVESTISSEMENT 2023 - 2025	1 950 000,00		500 000,00		500 000,00	650 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	
	SOUS TOTAL	42 582 228,00		13 882 839,00		13 882 839,00	14 193 434,00	14 505 955,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	643 312 230,84	228 546 041,36	73 430 939,00		317 185 036,96	90 982 663,29	84 409 155,00	56 873 233,07	29 537 048,08	64 325 094,44	

Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

La Programmation Pluriannuelle des Investissements est la traduction des opérations d'investissements que le Département entend conduire sur la période 2023-2028, tant en maîtrise d'ouvrage, qu'en soutien à des tiers par le dispositif ACTIV.

Cette programmation pluriannuelle est prévisionnelle. Elle fera l'objet d'ajustements en fonction de la soutenabilité financière et opérationnelle.

Elle est jointe en annexe au présent rapport.

Programmation pluriannuelle d'investissement 2023-2028

Version consolidée

	BP 2023	OB 2024	PROSPECTIVE			
			2025	2026	2027	2028
ROUTES DEPARTEMENTALES	21 612	22 000	20 945	20 605	21 615	18 560
POLE MOBILITE		738	425	425	425	425
RN147 : Lussac Les Châteaux / Mazerolles	3 965		11 528	15 000	10 832	-
PATRIMOINE COLLEGES	17 000	23 174	37 623	29 850	25 060	12 900
PATRIMOINE BATIMENTS Départementaux	3 050	6 710	7 010	6 480	5 770	1 790
EQUIPEMENT COLLEGES - NUMERIQUE EDUCATIF	2 224	2 867	1 312	1 302	1 242	1 242
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 200	-	-	-	1 000	800
EAU et ENVIRONNEMENT	2 897	1 221	3 350	3 340	1 460	-
AGRICULTURE	260	489	309	142	90	90
SPORT, TOURISME, LECTURE & ARCHIVES	445	695	418	320	320	320
TECHNOPOLES & FIBRE	803	958	789	272	20	21
ACTIV2 - CONTRATS DE TERRITOIRES	4 000	3 700	5 037	5 472	5 472	3 422
ACTIV3 - PROJETS D'INITIATIVES LOCALES	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
ACTIV4 - PATRIMOINE	1 500	1 000	1 086	500	500	200
ACTIV4 - CENTRES BOURGS	700	1 000	1 302	600	500	600
ACTIV4 - HABITAT	2 000	2 000	2 076	2 033	1 533	934
TRANSITION NUMERIQUE	1 960	2 780	2 125	2 125	2 125	2 125
ADMINISTRATION & SDIS	1 584	1 407	1 386	1 316	1 316	1 316
Remboursement des emprunts	22 200	22 100	22 000	22 383	22 883	23 603
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	94 400	99 848	125 719	119 164	109 162	75 346
Budgets annexes	6 126	6 292	11 251	6 251	6 251	6 251
TOTAL Dépenses réelles d'investissement CONSOLIDÉ	100 526	106 140	136 970	125 416	115 413	81 598
Ecritures comptables - budget principal	28 750	11 700	10 700	10 700	9 700	9 700
Ecritures comptables - budgets annexes	484	468	399	399	399	399
TOTAL DEPENSES (réel + ordre) - BUDGET CONSOLIDE	129 760	118 308	148 069	136 514	125 512	91 696
AUTOFINANCEMENT - reprise réserve DMT0		8 000	8 000	-	-	-
AUTOFINANCEMENT - financement sur résultat antérieur	2 000	2 000	3 000	3 000	3 000	
FCTVA	6 000	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500
ETAT : DSID et Dotations	3 838	4 893	4 898	4 898	4 898	4 898
FINANCEMENTS SUR PROJETS	1 851	6 095	5 585	4 800	3 600	1 500
SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS - CESSIONS	1 275	3 530	530	530	530	530
EMPRUNTS	38 646	33 000	49 853	48 611	43 977	26 093
EMPRUNTS RN147	3 965	-	11 528	15 000	10 832	-
NEUTRALISATION dotation aux amortissements des subvention	14 000					
AUTOFINANCEMENT PAR AMORTISSEMENTS	38 600	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000
TOTAL Recettes réelles d'investissement	110 175	102 023	127 894	121 339	111 337	77 521
Budgets annexes	89	276	5 276	276	276	276
TOTAL Recettes réelles d'investissement CONSOLIDÉ	110 264	102 299	133 170	121 615	111 613	77 797
Ecritures comptables : CLTR, avances	12 975	9 525	8 525	8 525	7 525	7 525
Ecritures comptables - budgets annexes	6 521	6 484	6 374	6 374	6 374	6 374
TOTAL RECETTES (réel + ordre) - BUDGET CONSOLIDE	129 760	118 308	148 069	136 514	125 512	91 696
Equilibre dépenses - recettes de la PPI	0	0	0	0	0	0

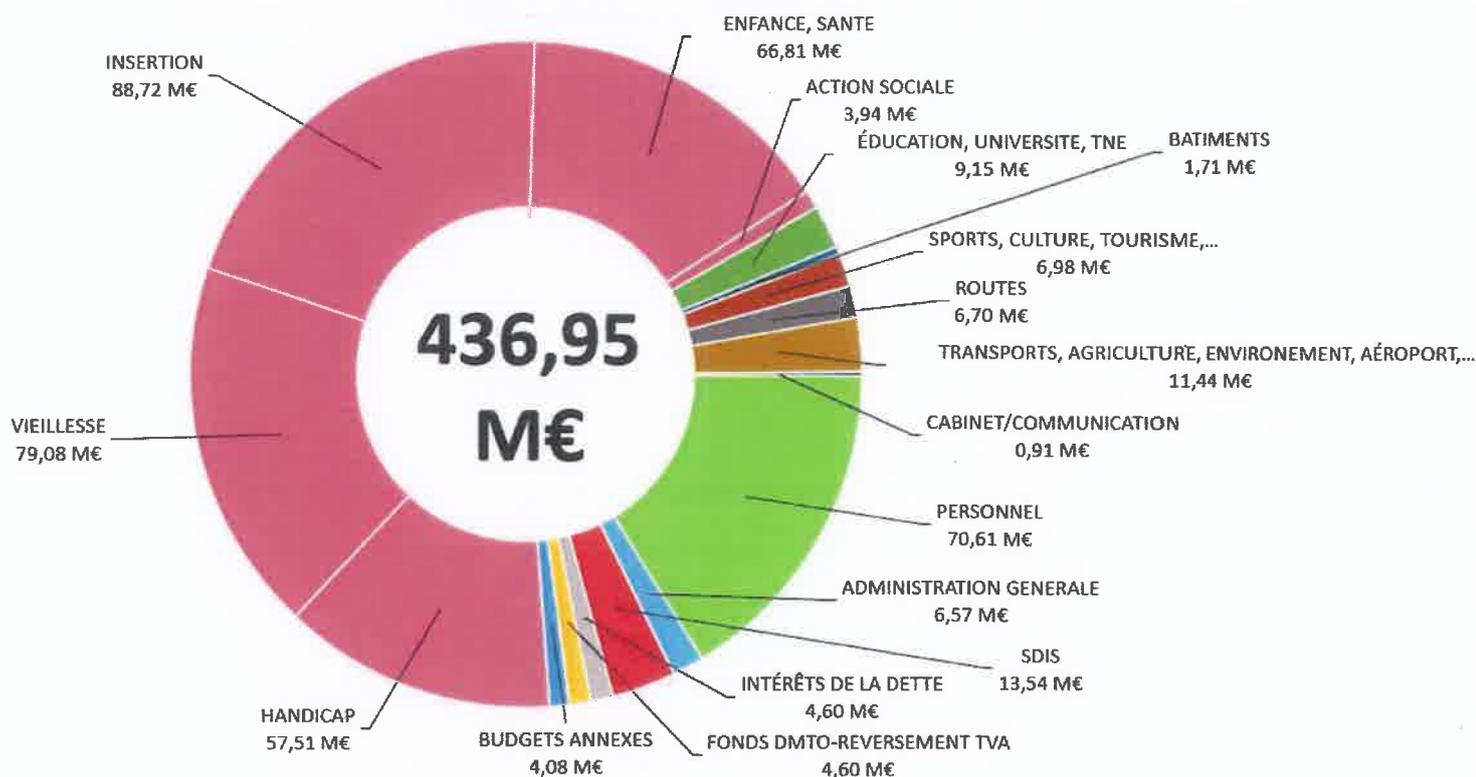
VII.Synthèse

graphique des OB2024 en dépenses et équilibres budgétaires

Budget consolidé

OB2024 consolidées Fonctionnement

DEPENSES (*)

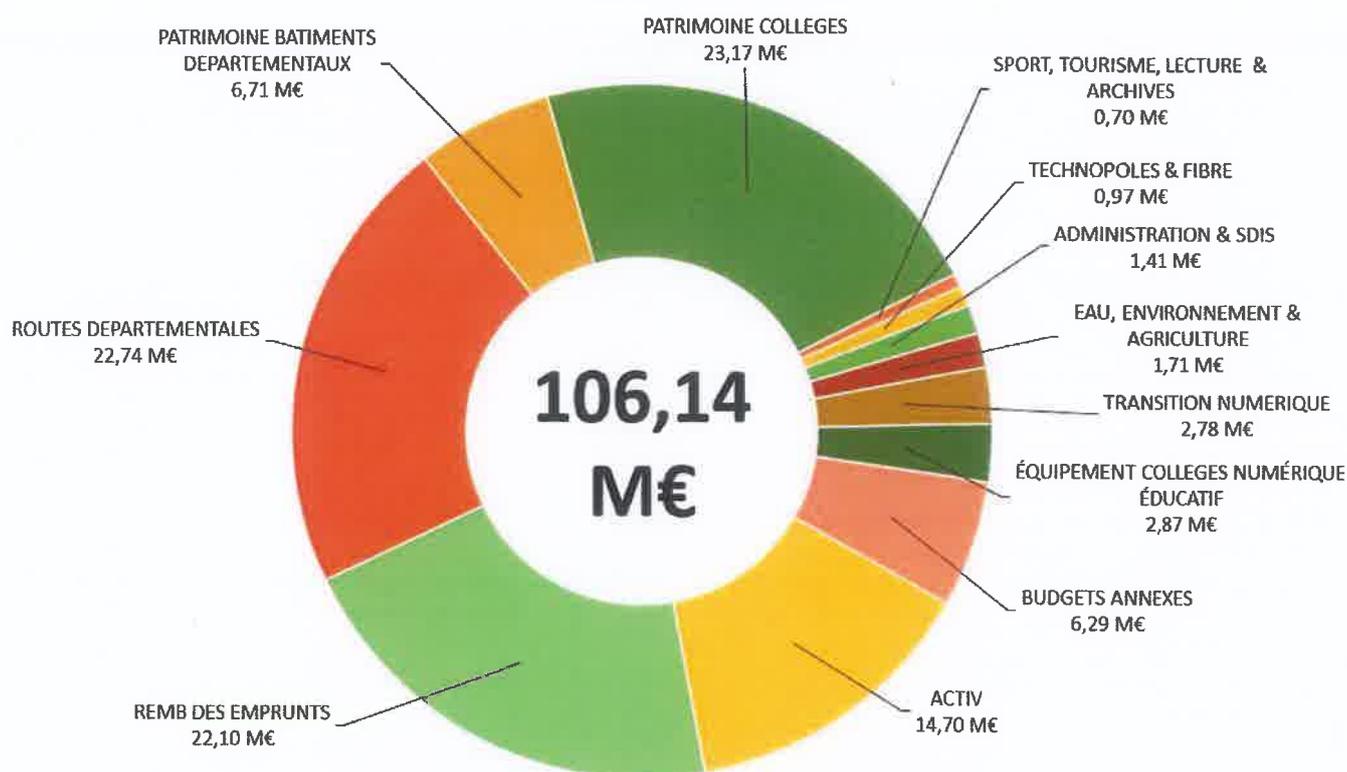


(*) dépenses réelles (hors écritures d'ordre)

En M€	
Budget principal	432,87
Budgets annexes	4,08
Total dépenses réelles prévisionnelles - fonctionnement	436,95

OB 2024 consolidées Investissement

DEPENSES (*)

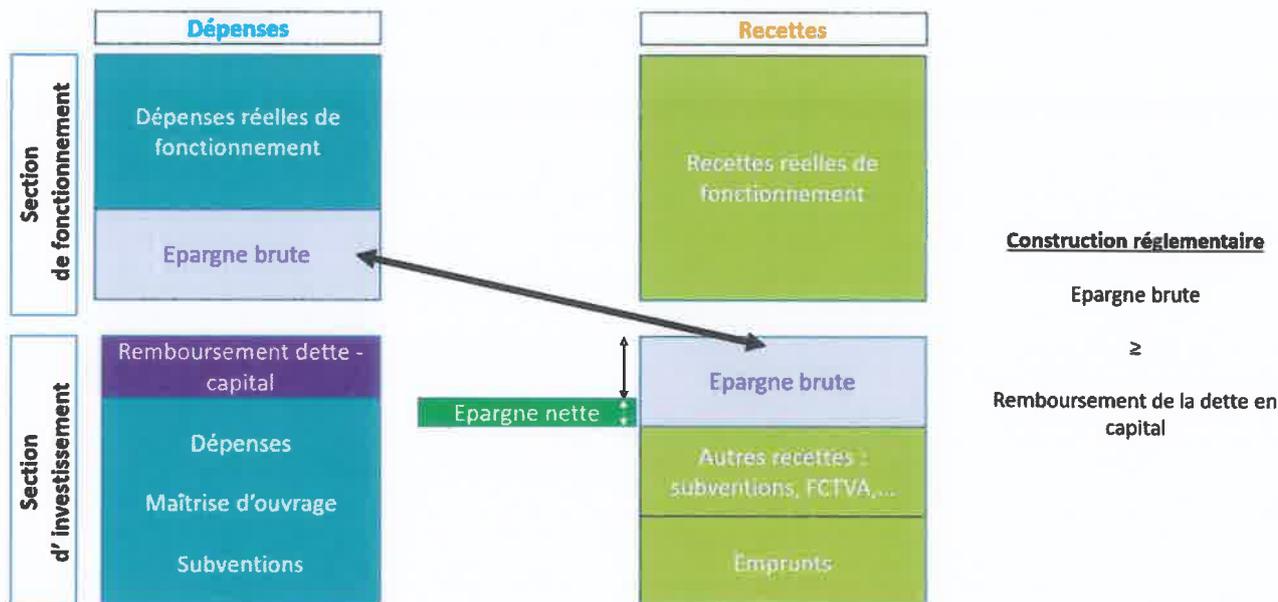


(*) dépenses réelles (hors écritures d'ordre)

En M€	
Budget principal	99,84
Budgets annexes	6,30
Total dépenses réelles prévisionnelles - Investissement	106,14

Épargne brute et épargne nette prévisionnelles du budget principal

Règle de l'équilibre budgétaire entre sections : une épargne nette positive



Épargne brute et Epargne nette prévisionnelle

Compte tenu des prévisions sur les recettes et dépenses de fonctionnement 2024, les orientations budgétaires 2024 ainsi établies permettraient à la section de fonctionnement de dégager une épargne nette positive supérieure à 10 M€ :

	OB 2024
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	432 870 000
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	468 170 000
EPARGNE BRUTE	35 300 000
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	22 100 000
EPARGNE NETTE : objectif 10 M€ minimum	13 200 000
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>38 000 000</i>
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>2 700 000</i>
EQUILIBRE de la section de FONCTIONNEMENT	0

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 8 FEVRIER 2024 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction du Budget et des Finances

RAPPORT DU PRESIDENT

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conformément à l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, je vous propose de prendre acte de la tenue du débat afférent aux Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024, aux engagements pluriannuels envisagés, à la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi qu'à la structure et la gestion de la dette, sur la base du document présenté en annexe.

Je vous propose de prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024, tenu sur la base du rapport joint en annexe.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.